

AXA Banque

RAPPORT ANNUEL 2016



SOMMAIRE

| | | |
|----------|--|--------------|
| 1 | INTRODUCTION | p.3 |
| 2 | RAPPORT DE GESTION 2016 | p.6 |
| 3 | RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE 2016 | p.36 |
| 4 | COMPTES CONSOLIDÉS | p.70 |
| 5 | COMPTES SOCIAUX | p.130 |

1

INTRODUCTION

| | |
|---------------------------|---|
| Présentation d'AXA Banque | 4 |
| Gouvernance | 5 |

PRÉSENTATION D'AXA Banque

Dénomination et siège social

AXA Banque
203-205 rue Carnot
94138 Fontenay-Sous-Bois Cedex

Forme juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Objet social

Etudes de toutes affaires financières industrielles et commerciales, toutes opérations de banque de finance de crédit d'escompte de dépôt et de commissions de courtage notamment de courtage d'assurance, toutes opérations de négociations et de placement de titres et en général tout ce qui dans l'acceptation la plus large peut être considéré comme rentrant dans les attributions des banques des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement.

RCS

542 016 993 RCS Créteil

Capital social et nombre d'actions

Le capital social d'AXA Banque est de 95 789 504,00 euros, correspondant à 5 986 844 actions de nominal 16 euros au 31/12/2016.

Actionnaires

Au 31 décembre 2016, l'actionnariat est composé comme suit :

- 51% du capital est détenu par AXA France Assurance ;
- 49% du capital est détenu par AXA France Vie.

AXA S.A est le parent ultime d'AXA Banque.

GOVERNANCE (composition au 31/12/2016)

Conseil de surveillance

Amaury de Warengnien – Président

Matthieu Bébéar – Vice-Président

Eric Chaney – Représentant permanent d'AXA France IARD

Christophe Dupont Madinier – Conseiller

Christophe Mugnier – Représentant permanent d'AXA France Vie

Emmanuel Vercoustre – Représentant permanent d'AXA Bank Europe

Pierre Janin – Représentant permanent d'AXA France Assurance

Directoire

Marie-Cécile Plessix – Présidente

Valérie Broncard – Directrice des Ventes et de la Distribution

Emmanuel Ramé – Directeur Financier et Juridique

Comité de Direction (en plus des membres du Directoire)

Raphaël Krivine – Directeur de la Business Unit SOON et Contact Center

Martial Chancharme – Direction des Opérations

Marc Legardeur – Directeur de la Banque Patrimoniale

Pascal Lozovoy – Directeur des Systèmes d'Information

Jean Prévost – Directeur des Ressources Humaines

Jean-Marc Vasseux – Directeur des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité

Florence Genon-Catalot – Directrice de la Communication

Jean-Philippe Rollin – Chargé de mission auprès du Président

Commissaires aux comptes

Titulaire

Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit

Suppléant

Monsieur Etienne Boris

Monsieur Gilles Dunand Roux

2

RAPPORT DE GESTION

AXA Banque ¹

| | |
|---|----|
| Actionnariat | 7 |
| Activité de la société et perspectives | 7 |
| Examen des comptes sociaux | 9 |
| Examen des comptes consolidés IFRS | 10 |
| Filiales et participations | 13 |
| Mandataires sociaux | 15 |
| Annexe au rapport du Directoire | 19 |
| Rapport du Président du Conseil de Surveillance | 29 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes | 34 |

¹ Les activités de crédits à la consommation (prêts personnels et crédits renouvelables) décrites ci-dessous sont portées par la filiale consolidée AXA Banque Financement (qui est financée par AXA Banque) et non directement par AXA Banque, qui en assure seulement la commercialisation.

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués à l'assemblée générale d'approbation des comptes conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de vous rendre compte de la situation de la Société au cours de l'exercice comptable écoulé et clôturé le 31 décembre 2016.

Nous espérons que les comptes annuels, annexés au présent rapport, feront l'objet de votre part d'un vote d'approbation.

Par ailleurs, l'ensemble des autres documents à vous communiquer a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

Actionnariat

Le capital social au 31 décembre 2016 est de 95 789 504 € correspondant à 5 986 844 actions. L'actionnariat est composé comme suit au 31 décembre 2016 :

- 51% du capital est détenu par AXA France Assurance;
- 49% du capital est détenu par AXA France Vie.

Activité de la société et perspectives

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

En 2016, l'activité commerciale reste soutenue sur la plupart des métiers d'AXA Banque :

- une collecte nette d'épargne de +517M€, principalement réalisée sur des comptes à terme et des titres de créances négociables (TCN) ;
- une production de crédits qui se maintient à 2 643M€ (contre 2 597M€ en 2015) ;
- une augmentation de 8% des ouvertures de comptes courants équipés de carte, passant de 42 700 en 2015 à 46 000 en 2016.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé : progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Clients

A fin 2016, AXA Banque (avec sa filiale AXA Banque Financement) totalisait près de 706 000 clients, soit une diminution d'environ -10 000 au cours de l'exercice 2016, notamment due à l'impact de la loi Châtel qui a amené à la clôture de nombreux crédits renouvelables.

Comptes Courants

Le nombre d'ouvertures de comptes de dépôts avec cartes bancaires (46 000 en 2016) est toujours en hausse (+8%), soutenue par un dispositif commercial renforcé.

A fin 2016, AXA Banque compte 211 000 comptes courants équipés d'une carte bancaire, dont une part croissante est « active » (i.e. présentant plus de 6 000€ d'achats annuels via la carte bancaire).

Epargne

L'activité Épargne (ressources clientèle et épargne financière) a enregistré une collecte nette de +517M€, sur 2016 avec principalement :

- une collecte nette de +14M€ sur le Livret A et le LDD, malgré le maintien des taux de rémunération à un plancher historique de 0,75% ;
- un encours sur le Livret AXA Banque de 1,5Md€ en décollecte de -99M€ sur 2016, suite à une baisse du taux et dans un environnement économique et fiscal peu favorable aux comptes sur livret ;
- des encours sur les dépôts à vue en progression de +128M€ ;
- une progression des encours de +208M€ et de +263M€ sur les comptes à terme et les TCN respectivement ;
- enfin une collecte nette légèrement positive en épargne financière (+17M€), les encours atteignant 1 059M€ à fin 2016.

Crédits

AXA Banque a enregistré en 2016 une production nouvelle de crédits s'élevant à 2 643M€ (contre 2 597M€ en 2015, soit +2%).

Pour le prêt personnel, l'activité diminue de -18% dans un marché en légère croissance (+6%, source ASF, décembre 2016). S'agissant du crédit immobilier, la production d'AXA Banque poursuit sa croissance (+7%), pour s'établir à 1 437M€, tirée notamment par de nombreux rachats à la concurrence ; le marché français connaît une hausse modérée en 2016 (+8%, source Crédit Logement, décembre 2016). Enfin en matière de prêts d'ingénierie patrimoniale, la production a enregistré une hausse (+4% sur 2016 à 817M€), soutenue par un certain nombre d'opérations de taille importante.

Les emplois clientèle (i.e. l'ensemble des prêts aux clients d'AXA Banque) s'élèvent à 6 828M€ au 31/12/2016, en progression de +14% sur 12 mois, soit +815M€.

Ressources Humaines

L'effectif (CDI et CDD en norme équivalent temps plein) à fin 2016 était de 730 (dont 641 CDI), en augmentation de 67 salariés sur 12 mois.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré un environnement économique peu dynamique, AXA Banque prévoit de continuer son développement commercial en 2017, en privilégiant les axes suivants :

- la bancarisation des clients AXA à travers notamment du compte courant, en lien avec le réseau de distribution d'AXA France via le déploiement du modèle Assurbanquier et le développement de la visibilité de l'activité bancaire en agence ;
- la banque entend profiter de la promulgation de la loi sur la mobilité bancaire pour proposer une nouvelle offre et faire accroître son nombre de compte ;
- l'accélération des synergies avec AXA Wealth Management en matière de banque patrimoniale.

Autres évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et développement

Nous vous informons, en vertu des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué, eu égard à son activité, aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Examen des comptes sociaux

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Nous vous indiquons ci-après le détail des principaux postes du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Bilan

Actif

L'actif du bilan s'élève au 31 décembre 2016 à 8 574M€ contre 7 857M€ l'année précédente.

Il est constitué des postes :

- Caisse, Banques centrales pour 280M€.
- Effets publics et valeurs assimilées pour 157M€.
- Créances sur les établissements de crédit pour 1 249M€.
- Opérations avec la clientèle pour 6 150M€.
- Obligations et autres titres à revenu variable pour 620M€
- Actions et autres titres à revenu variable pour 0,166M€
- Prêts subordonnés pour 12M€
- Part dans les entreprises liées pour 44M€
- Participations et autres titres détenus à long terme pour 2M€
- Immobilisations incorporelles pour 13M€
- Immobilisations corporelles pour 1M€
- Autres actifs pour 26M€
- Comptes de régularisation pour 20M€

Passif

Les capitaux propres s'élèvent à 267M€.

Les dettes, d'un montant de 4 090M €, sont principalement constituées des postes :

- Dettes envers les établissements de crédit pour 992M€.
- Dettes représentées par un titres pour 2 951M€.
- Dettes subordonnées pour 49M€.
- Autres passifs pour 99M€

Les opérations avec la clientèle pour 1 910M€

Les comptes d'épargne à régime spécial pour 2 140M€

Autres sommes dues 51M€

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3M€.

Les comptes de régularisations pour 113M€

Compte de résultat

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 12 980 285,09 € contre un bénéfice de 337 842,04 € en 2015.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demanderons d'approuver les amortissements excédentaires non déductibles des bénéfices visés à l'article 39-4 de ce Code dont le montant s'élève à 33 580€.

Examen des comptes consolidés IFRS

Bilan et Hors-Bilan

Le total de bilan consolidé à fin 2016 est de 9 039M€. Il est très proche de celui d'AXA Banque en social (8 573M€), dans la mesure où la totalité du refinancement d'AXA Banque Financement (hors les fonds propres issus des minoritaires) est assurée par AXA Banque.

Compte de résultat

| En M€ | Résultat IFRS CONSO LOCALE | | |
|---|----------------------------|--------------|---------------------------------|
| | déc-15 | déc-16 | Variation Déc-15 / Déc-16 |
| Produit Net d'Intérêts | 119,2 | 123,3 | +4,1 |
| Produit Net de Commissions | 20,6 | 19,6 | -1,0 |
| Autres charges et produits net bancaires | -0,2 | -0,9 | -0,7 |
| Quote-part partenaires (SEP) | -2,7 | -3,3 | -0,6 |
| Produit Net Bancaire | 136,9 | 138,7 | +1,8 |
| Frais Généraux | -114,4 | -123,4 | -8,9 |
| Résultat Brut d'Exploitation | 22,5 | 15,3 | -7,1 |
| Coût du risque et Exceptionnel | -12,4 | -10,7 | +1,7 |
| Résultat avant Impôt | 10,0 | 4,6 | -5,5 |
| Impôt & réallocation fiscale | -1,2 | -3,3 | -2,1 |
| Résultat après Impôt | 8,8 | 1,3 | -7,6 |
| Intérêts minoritaires | -1,7 | -2,0 | -0,3 |
| Résultat Opérationnel | 7,1 | -0,7 | -7,8 |
| PL/MV s/cess. immo financières | 0,5 | -0,6 | -1,1 |
| Impôt PL/MV s/cess. immo financières | -0,2 | 0,2 | +0,4 |
| Adjusted Earnings | 7,4 | -1,1 | -8,6 |
| Variation JV des instruments fin. par P&L | 14,8 | 3,2 | -11,6 |
| Impôts différés s/JV par P&L | -5,1 | -1,1 | +4,0 |
| Intérêts minoritaires | 0,0 | 0,0 | +0,0 |
| Résultat Net (Net Income) | 17,2 | 1,0 | -16,2 |

Malgré un environnement économique difficile et notamment un contexte de taux bas défavorable, le PNB opérationnel progresse de +1,8M€ grâce notamment à l'accroissement des encours de crédit, porté par le prêt immobilier. Le coût du risque continue également à s'améliorer (+1,7M€). Mais l'augmentation des frais généraux (-8,9M€), tirés par la croissance des volumes d'activité d'une part, et des investissements importants d'autre part, amènent le résultat avant impôts à se dégrader de -5,5M€ pour atteindre 4,6M€. Après impôts et intérêts minoritaires, le résultat opérationnel est en baisse de -7,8M€ à -0,7M€. Le résultat net est positif à +1M€ favorablement impacté par la mise à juste valeur des instruments dérivés (swaps de couverture) et des instruments de dette, bien que dans une moindre mesure en comparaison à 2015.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

En 2016, l'économie mondiale a été impactée par des événements externes : instabilité politique liée aux élections présidentielles américaines, à la sortie de l'UE par le Royaume-Uni, l'évolution du prix du pétrole... Dans ce contexte, la croissance mondiale a été relativement stable, avec une situation contrastée entre les Etats-Unis, l'Europe et le reste du monde. En Europe, l'environnement macro-économique a été caractérisé par une croissance faible, un chômage élevé et une inflation basse. Cette situation a amené la Banque Centrale Européenne à maintenir une politique accommodante, entraînant les taux d'intérêts à la baisse. Cette conjoncture a pesé négativement sur les affaires des banques en Europe, et en France en particulier.

Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, en annexe n°2, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Gestion des risques

Le principal risque auquel sont soumis AXA Banque et AXA Banque Financement dans le cadre de leurs activités est le risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non remboursement total ou partiel des prêts octroyés à la clientèle.

Ce risque est géré :

- au moment de l'octroi, par la sélection des emprunteurs en fonction de leur capacité de remboursement. Cette sélection est opérée par l'usage de scores ou par l'étude des dossiers, selon le cas ;
- en cas d'impayés, par la gestion active de ces dossiers, d'abord par la voie amiable, puis, si nécessaire, par la voie contentieuse.

Les sociétés, et notamment AXA Banque, sont par ailleurs soumises à un risque de taux et de liquidité, caractérisé par l'absence de congruence entre les emplois et les ressources, en montant et en durée. Ces risques sont gérés par le Comité de gestion Actif / Passif.

AXA Banque et AXA Banque Financement sont soumises à des risques opérationnels au titre de l'exercice de son activité. Les incidents opérationnels font l'objet d'un suivi régulier, avec mise en œuvre d'actions correctrices en cas de besoin. La société dispose par ailleurs d'un plan de continuité des activités, en cas de sinistre majeur.

Affectation du résultat

Le report à nouveau dans les comptes au 31 décembre 2016, avant affectation du résultat, présente un solde débiteur de 96 359 827,01€.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 12 980 285,09 € au report à nouveau, qui après affectation, s'élèverait à 109 340 112,10€.

Nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

| | Exercice 2013 | Exercice 2014 | Exercice 2015 |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre d'actions | 5 154 804 | 5 591 744 | 5 591 744 |
| Dividende net par action | 0 € | 0 € | 0 € |

Délais de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la décomposition au titre des deux derniers exercices clos du solde des dettes échues à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

| Exercice | Total dettes fournisseurs échues (en €) | De 0 à 30 jours | De 31 à 45 jours | De 46 à 60 jours | Plus de 61 jours |
|-------------------------|---|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| 31 décembre 2016 | 6 812 631€ | 5 507 998€ | 156 474€ | 118 087€ | 1 030 072€ |
| 31 décembre 2015 | 11 222 268€ | 2 119 219 € | 7 247 310€ | 294 754€ | 1 560 985€ |

Délais de paiement clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la décomposition au titre des deux derniers exercices clos du solde des créances échues à l'égard des clients par date d'échéance.

| Exercice | Total créances clients échues (en €) | De 0 à 30 jours | De 31 à 45 jours | De 46 à 60 jours | Plus de 61 jours |
|------------------|--------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| 31 décembre 2016 | 1 158 936 € | 367 464 € | 91 537 € | 0 € | 699 935 € |
| 31 décembre 2015 | 2 591 126 € | 810 515 € | 201 784 € | 156 611 € | 1 422 215 € |

Filiales et participations

Prises de participations significatives ou prises de contrôle en France au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a effectué aucune prise de participation dans une société ayant son siège social en France représentant plus de 5%, 10%, 20%, 33,33% ou 50% du capital de cette société ou ne s'est assurée le contrôle de société ayant son siège social en France.

Filiales et sociétés contrôlées en France et à l'étranger

Au 31 décembre 2016, Axa Banque détenait les filiales suivantes :

- AXA Banque Financement, détenue à 65%, dont le siège social est situé 203-205 rue Carnot 94138 Fontenay-Sous-Bois Cedex ;
- SAS Digitalib, détenue à 81,51%, dont le siège social est situé 10 rue Penthièvre 75008 Paris ;
- SAS Société Immobilière Carnot 203, détenue à 100%, dont le siège sociale est situé 203-205 rue Carnot 94138 Fontenay-Sous-Bois Cedex.

AXA Banque Financement

La stratégie d'AXA Banque Financement vise à proposer à la clientèle directe et intermédiée d'AXA Banque une offre de crédits (prêts personnels et crédits renouvelables). Les crédits représentent en effet un complément efficace à certains produits d'assurance, comme par exemple l'association du crédit automobile et de l'assurance automobile. AXA Banque Financement s'appuie pour ce faire sur les moyens d'AXA Banque et de BNP PARIBAS Personal Finance, dans le cadre d'une société en participation (SEP) constituée avec ces deux sociétés.

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par cette filiale s'élève à 50 379 M€ en 2016 contre 55 536 M€ en 2015.

Le résultat de l'exercice s'est traduit par un bénéfice de 5,2 M€ contre un bénéfice de 4,9 M€ en 2015.

Cette filiale est consolidée selon la méthode d'intégration globale.

SAS Digitalib

Cette filiale a pour activité principale la création de solutions WEB et mobiles offrant des produits et services liés à la banque.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'élève à 0 € en 2016 contre 611 € en 2015.

Le résultat de l'exercice s'est traduit par une perte de 368 K€ contre une perte de 350 K€ en 2015.

Cette filiale est hors du périmètre de consolidation au vue de ça non significativité. En effet, elle n'a pas de chiffre d'affaire, les dettes externes sont de 24 K€ en 2016 contre 21K€ en 2015 et le total bilan actif est de 208 K€ en 2016 contre 573 K€ en 2015.

SAS Société Immobilière Carnot 203 (SIC 203)

Cette filiale a pour activité principale l'acquisition en vue de la revente de tous biens et droits immobiliers (immeubles, propriétés urbaines ou rurales, terrains bâtis ou non bâtis, etc...) et de tous droits sociaux portant sur de tels biens.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'élève à 0 € en 2016 ainsi qu'en 2015.

Le résultat de l'exercice s'est traduit par une perte de 8 K€ contre une perte de 4 K€ en 2015.

Cette filiale est hors du périmètre de consolidation au vue de ça non significativité. En effet, elle n'a pas de chiffre d'affaire, les dettes externes sont de 8K€ en 2016 contre 4K€ en 2015, le total bilan actif est de 11K€ en 2016 contre 15 K€ en 2015 et elle n'a aucune activité sur 2016 et 2015.

Succursales

Au 31 décembre 2016, la Société ne disposait d'aucune succursale.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale.

Au cours de l'exercice 2016, le conseil de surveillance a été saisi d'une demande d'autorisation de conventions réglementées au sens des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

Par ailleurs, dix conventions autorisées au cours des exercices antérieurs se sont poursuivies sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Enfin, aucune convention, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Mandataires sociaux

Situation des mandats des membres du conseil et du directoire

Le conseil de surveillance comprend 7 membres. Le conseil se réunit au moins 4 fois par an et autant de fois que nécessaire. Ses membres reçoivent les informations utiles à l'exercice de leur mandat préalablement à chaque réunion.

M. Amaury de Warenghein est président du conseil de surveillance. Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

Mme Marie-Cécile Plessix est présidente du directoire. Pour l'exercice de la direction générale, Mme Marie-Cécile Plessix est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous le contrôle du conseil de surveillance et dans le cadre des orientations définies par celui-ci.

Mme Valérie Broncard et Monsieur Emmanuel Ramé sont membres du directoire.

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice écoulé.

Rémunérations et avantages des mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé

La Société n'a pas de mandataires sociaux détenant de mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Etat des rémunérations et des avantages versés aux mandataires sociaux

Des jetons de présence ont été versés en 2016 à Monsieur Christophe Dupont Madinier, membre du conseil de surveillance, du comité des risques et d'audit, du comité des comptes, du comité de nomination et du comité de rémunération, au titre de sa participation aux travaux de ces organes en 2016, conformément au tableau ci-dessous.

| Membres | Jetons de présence |
|----------------------------|--------------------|
| Christophe Dupont Madinier | 15 000 € |

A l'exception de ces jetons de présence, la société ne verse directement aucune rémunération à ses mandataires sociaux.

Renouvellement de mandats d'administrateur

Nous vous informons qu'aucun mandat de membre du conseil n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Enveloppe de rémunérations des personnes relevant de l'article L.511-71 du code monétaire et financier (CMF) – Avis consultatif

En application des articles L 511-73 et L 533-30 du Code monétaire et financier, votre assemblée est invitée à émettre un avis consultatif sur le montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier.

Aux termes de ces articles, introduits par la loi bancaire du 26 juillet 2013 et modifiés par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 transposant notamment la Directive 2013/36/EU dite « CRD IV », l'assemblée générale ordinaire doit être consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes qui assurent la direction effective d'AXA Banque (article L 511-13) et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, n'arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Informations sociales et environnementales

En application des dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce, le rapport présente des informations à caractère social et environnemental pour l'année 2016.

En annexe, sont décrites les actions menées et les orientations prises par la Société, pour intégrer les conséquences sociales et environnementales de son activité incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des services qu'elle produit, remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre les discriminations et de la promotion de la diversité. Il est également fait état dans cette annexe des accords collectifs conclus dans l'entreprise et de leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés.

Délégations en matière d'augmentation de capital

En application de l'article L. 225-100 al.7 du Code de commerce, nous vous rappelons que le conseil d'administration bénéficie d'une délégation de compétence l'habilitant à augmenter le capital social sur ses seules décisions jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 000 €, en une ou plusieurs fois dans la limite de 26 mois à compter du 19 mai 2016 qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire de la même date.

| Délégation | Montant | Durée | Utilisation faite |
|--|---------------------|---------|-------------------|
| Délégation de pouvoirs au directoire conférée par l'assemblée générale du 19.05.2016 | 20 millions d'euros | 26 mois | Néant |

Augmentation de capital

Nous soumettrons au vote des actionnaires une augmentation de capital, rendue nécessaire par la croissance des activités de la Société afin de respecter les ratios réglementaires prudentiels, et en premier lieu les exigences de ratio de solvabilité CET1 qui ont été fixées par l'ACPR (en pilier II).

Il sera donc proposé à l'assemblée d'augmenter le capital social d'un montant de 4 529 584 € pour le porter de la somme de 95 789 504 € à la somme de 100 319 088 € au moyen de l'émission de 283 099 actions nouvelles de 16 € de nominal.

Ces actions nouvelles seront émises au prix de 105,97 € soit avec une prime d'émission de 89,97 € par action. Y compris prime d'émission, l'augmentation de capital s'élèvera à 30 000 001,03 €.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance du 1^{er} janvier 2017 et seront assimilées aux actions anciennes dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Nous vous proposons en conséquence si cette proposition d'augmenter le capital social reçoit votre approbation, de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

« Le capital social est fixé à 100 319 088 euros (cent millions trois cent dix-neuf mille quatre-vingt-huit euros).

Il est divisé en 6 269 943 actions de 16 euros chacune, toutes de même catégorie. »

Nous vous précisons que le personnel ne détient pas directement d'actions de la société. En revanche une politique d'actionnariat salarié est mise en œuvre au niveau du groupe AXA. Dans ce cadre, le personnel de la société participe aux augmentations de capital de la société AXA, société tête du groupe AXA, réservées aux salariés du groupe. Nous ne proposerons donc pas à votre vote de projet de résolution tendant à ouvrir le capital social aux salariés.

Modification statutaire

Nous vous proposons de modifier l'article 16-1 des statuts relatif au transfert de siège social afin de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur qui permettent au conseil de transférer le siège social dans tout le territoire français sous réserve de ratification à la prochaine assemblée générale.

Informations sur l'actionnariat salarié

Le personnel salarié de la Société ne détient pas directement d'actions de la société. En revanche une politique d'actionnariat salarié est mise en œuvre au niveau du groupe AXA. Dans ce cadre, le personnel de la Société peut notamment participer aux augmentations de capital de la société AXA, société tête du groupe AXA, réservées aux salariés du groupe AXA. Au 31 décembre 2016, les salariés et agents du groupe AXA détenaient, au travers de fonds communs de placement ou assimilés et par détention directe d'actions ordinaires ou d'ADS 5,70 % du capital de la société AXA et 7,40 % des droits de vote.

LE DIRECTOIRE

ANNEXE N°1 AU RAPPORT DU DIRECTOIRE

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires au 31 décembre 2016

CA = conseil d'administration

CS = conseil de surveillance

Amaury de Warengien

| Amaury de Warengien Né le 01/05/1958 Directeur Finances, Stratégie et Juridique d'AXA France | | |
|---|--|--|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Directeur Générale Délégué | <ul style="list-style-type: none"> AXA Assurance IARD Mutuelle (SAM) AXA Assurance Vie Mutuelle (SAM) | |
| Président | <ul style="list-style-type: none"> CS AXA Banque (SA) Comité de nomination AXA Banque (SA) | |
| Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> Natio Assurance (SA) AXA Global Direct (SA) GIE AXA France (GIE) | <ul style="list-style-type: none"> Neuflize Vie (SA) |
| Vice-président | | <ul style="list-style-type: none"> Neuflize Vie (SA) |
| Représentant permanent | <ul style="list-style-type: none"> AXA France IARD | <ul style="list-style-type: none"> AXA France Vie |
| Membre | <ul style="list-style-type: none"> CA AXA Investment Managers (SA) | <ul style="list-style-type: none"> CS UNOFI-ASSURANCES (SA) CS UNOFI-CREDIT (SA) CS SAS Unofi (SAS) |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

| | | |
|--------|---|--|
| Membre | <ul style="list-style-type: none"> CS AXA Liabilities Managers (SAS) | |
|--------|---|--|

| Matthieu Bébéar Né le 4/01/1969 Directeur Général AXA Particuliers/Professionnels | | |
|--|--|--|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Président du conseil d'Administration | <ul style="list-style-type: none"> • JURIDICA (SA) • ADIS (association diffusion Services) | |
| Directeur Général Délégué | <ul style="list-style-type: none"> • AXA France Vie (SA) • AXA France IARD (SA) • AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM) • AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM) | |
| Vice-président | <ul style="list-style-type: none"> • CS AXA Banque (SA) | |
| Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> • AXA France (GIE) | <ul style="list-style-type: none"> • AGIPI (Association) • AGIPI Retraite (Association) • GIE AGIPI • Association de Protection des fonctionnaires (Association) |
| Représentant permanent d'AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM), Président de conseil de surveillance | <ul style="list-style-type: none"> • AWS (AXA Wealth Services) (SAS) | |
| Représentant permanent de CFP Management | <ul style="list-style-type: none"> • CA AXA Banque Financement (SA) | |
| Représentant permanent d'AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM) | <ul style="list-style-type: none"> • CA AXA Global P&C (SA) | |
| Membre | <ul style="list-style-type: none"> • CA AXA LEGAL Protection (SAS) • Comité de parrainage d'AXA ATOUT COEUR (Association) | |
| Représentant permanent d'AXA France IARD | | <ul style="list-style-type: none"> • CA UCAR (SA) |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Christophe Dupont Madinier

| Christophe Dupont Madinier Né le 19/11/1951 Retraité | | |
|--|---|--|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Président | <ul style="list-style-type: none">CA AXA Wealth Europe SA (Luxembourg) et membre du comité de rémunération | |
| Administrateur | | <ul style="list-style-type: none">INTREAS Réassurance (Pays Bas) et Président du Comité des risques et d'audit |
| Membre | <ul style="list-style-type: none">CS AXA Banque (SA)Comité de nomination AXA Banque (SA)Président du comité de rémunération AXA Banque (SA)Comité des risques et d'audit AXA Banque (SA) | |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

| | | |
|----------------|---|--|
| Administrateur | <ul style="list-style-type: none">AXA Portugal Companhia de Seguros de Vida SA (Portugal)AXA Portugal Companhia de Seguros SA (Portugal) | |
|----------------|---|--|

Pierre Janin

| Pierre Janin Né le 13/04/1966 Président du Directoire AXA Banque | | |
|---|---|------------------------|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Président du Conseil d'Administration | <ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA) | |
| Représentant permanent d'AXA France Assurance | <ul style="list-style-type: none">• CS AXA Banque (SA) | |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

| | | |
|-------------------------|---|--|
| Président du Directoire | <ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA) | |
| Président et trésorier | | <ul style="list-style-type: none">• Office de Coordination Bancaire et Financière – OCBF (Association) |

| Christophe Mugnier Né le 22 mars 1973 Financial Direction | | |
|--|---|-----------------|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> • AXA Epargne Entreprise (SA) • AXA Belgium et CFO au Comité de direction (SA) | |
| Représentant permanent d'AXA Assurance IARD Mutuelle | <ul style="list-style-type: none"> • CA AXA Euro Obligations (SICAV) | |
| Représentant permanent d'AXA France Vie | <ul style="list-style-type: none"> • CS AXA Banque (SA) | |
| Membre | <ul style="list-style-type: none"> • Comité des risques et d'audit et du comité de rémunération d'AXA Banque (SA) | |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

| | | |
|--|--|--|
| Membre | <ul style="list-style-type: none"> • CS AXA Creditor (SAS) | |
| Représentant permanent d'AXA France IARD | <ul style="list-style-type: none"> • CS AWS (AXA Wealth Services) | |

Eric Chaney

| Eric Chaney Né le 21/08/1951 Head of Research AXA IM and Chief Economist AXA Gr | | |
|--|--|---|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Vice-président | | <ul style="list-style-type: none">IHES (institution à but non lucratif) |
| Représentant permanent d'AXA France IARD | <ul style="list-style-type: none">CS AXA Banque (SA) | |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Emmanuel Vercoustre

| Emmanuel Vercoustre Né le 28/01/1962 Directeur financier et Directeur général adjoint | | |
|--|---|--|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Président du Conseil d'Administration | <ul style="list-style-type: none">AXA Bank Europe SCF (SA) Membre du Comité d'Audit | |
| Administrateur | <ul style="list-style-type: none">AXA Bank Europe (SA Belgique) Membre Comité de DirectionAXA Life Invest Services Limited (Irlande) | <ul style="list-style-type: none">International Swaps and Derivatives Association (ISDA) |
| Représentant permanent d'AXA Bank Europe | <ul style="list-style-type: none">CS AXA Banque (SA) | |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Marie-Cécile Plessix

| Marie Cécile Plessix Née le 27/08/1968 Directeur Crédit - Banque et Epargne Bancaire AXA Banque | | |
|--|--|------------------------|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Administrateur | <ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe SCF (SA)• AXA Bank Europe (SA Belgique) | |
| Président du Directoire | <ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA) | |
| Président | <ul style="list-style-type: none">• Société Immobilière Carnot 203 - SIC 203 (SAS) | |
| Directeur général | <ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA) | |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours :

| | | |
|---------------------------|---|--|
| Directeur Général Délégué | <ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA) | |
|---------------------------|---|--|

Emmanuel Ramé

| Emmanuel Ramé Né le 25/12/1963 Directeur Financier & Juridique d'AXA Banque et d'AXA Banque Financement | | |
|--|--|--|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Administrateur | <ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe SCF (SA) | <ul style="list-style-type: none">• Monte Paschi Banque (SA) |
| Directeur Général Délégué | <ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe SCF (SA)• AXA Banque Financement (SA) | |
| Membre du Directoire | <ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA) | |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2016 et n'ayant plus cours : Néant

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Valérie Broncard

| Valérie Broncard Née le 3 avril 1967 Directrice Vente, Distribution et Digital AXA Banque | | |
|--|---|------------------------|
| Fonctions et Mandats | Groupe AXA | Hors Groupe AXA |
| Membre du Directoire | <ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA) | |
| Membre du Conseil de Surveillance | <ul style="list-style-type: none">• DIGITALIB (SAS) | |

Mandats exercés au cours de l'exercice 2015 et n'ayant plus cours : Néant

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

ANNEXE N°2 AU RAPPORT DU DIRECTOIRE

Tableau des résultats de la société au cours de cinq derniers exercices

| Nature des indications (en euros) | 31/12/2012 | 31/12/2013 | 31/12/2014 | 31/12/2015 | 31/12/2016 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| I. Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 69 467 904 | 82 476 864 | 89 467 904 | 89 467 904 | 95 789 504 |
| Nombre d'actions émises | 4 341 744 | 5 154 804 | 5 591 744 | 5 591 744 | 5 986 844 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions | | | | | |
| II. Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 199 858 641 | 196 571 572 | 221 796 980 | 261 427 384 | 270 151 425 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -12 231 687 | 5 447 151 | -1 967 487 | 6 023 610 | -2 624 544 |
| Impôt sur les bénéfices | 4 131 566 | 18 611 | 11 562 | 6 096 | 29 409 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | -1 189 317 | 1 367 457 | 964 718 | 1 666 209 | 1 950 954 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -11 649 855 | 497 412 | -7 343 027 | 337 842 | -12 980 285 |
| Montant des bénéfices distribués | | | | | |
| III. Résultats par action | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | -3 | -3 | -1 | 1 | -1 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | -3 | 0 | -1 | 0 | -2 |
| Dividende attribué à chaque action | | | | | |
| IV. Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 678 | 650 | 595 | 628 | 658 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 25 697 290 | 23 859 595 | 26 691 318 | 28 220 743 | 30 670 212 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S., oeuvres sociales) | 12 125 784 | 10 747 095 | 10 904 729 | 11 794 594 | 12 358 280 |

ANNEXE N°3 AU RAPPORT DU DIRECTOIRE

Informations à caractère social et environnemental

Le rapport RSE contenant les informations sociales, sociétales et environnementales d'AXA Banque se trouve en partie 3 du rapport annuel.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE EN 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 7 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

A. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

1. Présentation du conseil de surveillance

1.1 Répartition du capital social

Le capital de la société est entièrement détenu par le Groupe AXA, et plus précisément à 49 % par AXA France Vie et à 51 % par AXA France Assurance, toutes deux filiales à 100% du Groupe AXA.

1.2 Composition du conseil

Le conseil de surveillance est à ce jour composé de 7 membres. La durée de mandat de chaque membre est de 6 années.

Au 31 décembre 2016, le conseil de surveillance était composé des membres suivants :

- Amaury de Warenguien, président
- Matthieu Bébéar, vice-président
- Christophe Dupont-Madinier
- AXA Bank Europe représentée par Emmanuel Vercoustre
- AXA France IARD représenté par Eric Chaney
- AXA France Vie représentée par Christophe Mugnier
- AXA France Assurance représentée par Pierre Janin.

Vous trouverez dans le rapport du directoire à l'assemblée générale, la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires au 31 décembre 2016.

Aucune modification n'est intervenue au sein du conseil de surveillance au cours de l'exercice 2016.

2. Conditions de préparation des travaux du conseil de surveillance

Le président :

- arrête l'ordre du jour des réunions du conseil
- reçoit les documents préparés par les services internes à l'entreprise sous l'autorité du directoire et s'assure de leur diffusion auprès des participants ;
- organise et dirige les travaux du conseil de surveillance ;

- et s'assure que les membres du conseil sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

Le conseil est assisté d'un comité des risques et d'audit, d'un comité des comptes et d'un comité de rémunération dont les membres au 31 décembre 2016 sont :

- Christophe Dupont-Madinier, président
- Christophe Mugnier

Ainsi que d'un comité de nomination dont les membres au 31 décembre 2016 sont :

- Amaury de Warengnien, président
- Christophe Dupont-Madinier.

3. Conditions d'organisation des travaux du conseil

3.1 Organisation

Le président organise les travaux du conseil dont le fonctionnement est régi par un règlement intérieur à approuver en séance du conseil du 30 mars 2016.

Aux rendez-vous obligatoires du conseil (arrêtés des comptes trimestriels et annuels), s'ajoutent, si nécessaires, des séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

3.2 Les réunions du conseil et la participation aux séances

Le conseil de surveillance est convoqué par le président selon les termes prévus à l'article 14 des statuts.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'est réuni cinq fois.

Le taux de participation s'est élevé en 2016 à 91,43%. Les séances du conseil de surveillance ont été présidées par le président du conseil.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du conseil de surveillance durant lesquelles sont examinés les comptes (comptes annuels seulement à ce jour pour la Société).

Il existe un comité d'entreprise dans la société. Le Président s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

3.3 Les comptes rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du conseil puis arrêté par le président qui le soumet à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après cette approbation et après signature du président et d'un membre du conseil.

- En dehors des sujets récurrents mis à l'ordre du jour du conseil pour information (ex. : marche des affaires ; engagements supérieurs à 5 millions d'euros), pour examen (ex. : rapports du directoire ; rapport annuel sur le contrôle interne selon arrêté du 3 novembre 2014 ; comptes sociaux et consolidés) ou pour approbation (ex. : rapport annuel à l'assemblée), le conseil a pris, au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de décisions dont notamment : La nomination d'un nouveau Président du Directoire ;
- L'approbation du règlement intérieur du conseil ;
- L'autorisation de la souscription de dette « AT1 » émise par AXA Bank Europe.

Le conseil a également :

- procédé à l'examen du Group Standard Handbook (GSH), des Professional Family Policy Manuals (PFPM) et du plan de rétablissement BRRD (en mars 2017)
- été tenu informé de sujets d'actualités tels que les relations avec le CFF, le projet AX'Immo, l'évolution du dossier contentieux BT; etc.

3.4 L'information du conseil

Les membres du conseil de surveillance reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

3.5 Les jetons de présence

Des jetons de présence ont été versés en 2016 à Monsieur Christophe Dupont Madinier, membre indépendant du conseil de surveillance, du comité des risques et d'audit, du comité des comptes, du comité de nomination et du comité de rémunération, au titre de sa participation aux travaux de ces organes en 2016, conformément au tableau ci-dessous.

| Membres | Jetons de présence |
|----------------------------|--------------------|
| Christophe Dupont Madinier | 15 000 € |

A l'exception de ces jetons de présence, la société ne verse directement aucune rémunération à ses mandataires sociaux.

4. Code de gouvernement d'entreprise

Compte tenu des caractéristiques propres de la Société, il n'est pas apparu nécessaire de se référer à un code de gouvernement d'entreprise (notamment au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées APEP/MEDEF de décembre 2008), étant précisé que la Société s'est attaché à appliquer néanmoins les principes classiques de bonne gouvernance lorsque l'application de ces derniers fait sens compte tenu des spécificités de la Société.

De plus, la Société relève du périmètre d'application du « Group Standards Handbook » du Groupe AXA qui comprend un certain nombre de recommandations en matière de gouvernance que la Société met en œuvre.

5. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'ensemble des modalités de participation des actionnaires de la société à l'assemblée générale sont prévues dans le cadre de l'article 24 des statuts, étant précisé, à toutes fins utiles, que l'intégralité des actions de la Société est inscrite sous la forme nominative (pur ou administré).

B. Procédure de contrôle interne mises en place par la société

1. Organisation générale des procédures de contrôle interne

La Société est soumise, ainsi que l'ensemble des établissements bancaires français, aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 (qui a abrogé le Règlement CRBF 97-02) relatives au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La Société a donc organisé en conséquence son dispositif de contrôle interne autour des différentes dispositions requises par cet arrêté récent.

Ce dispositif fait l'objet d'un rapport annuel détaillé adressé à l'APCR et soumis préalablement pour examen au conseil de surveillance et, avant cela, à son analyse par le comité des risques et d'audit.

Au-delà du contrôle dit métier/hiérarchique (niveau 1), conformément à la réglementation, ce dispositif de contrôle interne s'organise sur 2 autres niveaux de contrôles : le contrôle permanent (niveau 2) et le contrôle périodique (niveau 3, appelé aussi audit interne). De plus transversalement, une filière « Risques » permet un suivi précis des différentes natures de risque (crédit, taux, liquidité,...) encourus par la Société.

Les objectifs du système de contrôle interne sont les suivants :

- vérifier que les opérations réalisées par la Société, ainsi que son organisation et les procédures internes, sont conformes aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur, ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques ;
- vérifier la qualité de l'information comptable et financière, en particulier les conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- assurer le respect des objectifs assignés par le conseil de surveillance et le directoire, lesquels découlent du plan stratégique de l'établissement de crédit et sont ensuite traduits en actions, procédures et opérations.

Il est rappelé qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne toutefois pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce en raison des limites inhérentes à toute procédure.

2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

La gestion des risques de la Société intervient dans le cadre des exigences du Comité de Bâle qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP).

La gestion des risques de la Société vise à protéger les objectifs de la Société notamment en matière de solvabilité, de liquidité, de risque de taux et de rentabilité économique.

Cette gestion des risques se base sur une cartographie des risques de la Société : reprenant les grandes catégories de risques applicables aux banques et établissements de crédits, cette cartographie des risques de la Société énumère, parmi tous les risques encourus, ceux qui sont significatifs/matériels pour la Société, compte tenu de ses activités et de ses objectifs. Elle les distingue, ainsi, de ceux qui ne sont pas significatifs ou de ceux qui ne s'appliquent pas à ses activités.

La cartographie des risques de la Société opère aussi une distinction entre :

- les risques matériels qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par des garanties reçues et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques,
- de ceux qui ne sont atténués que par des processus de gestion des risques.

3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés

Le logiciel « SAB » utilisé par AXA Banque permet la tenue de la comptabilité et la production des états comptables. Il permet d'extraire l'ensemble des informations comptables de la Société, en assurant une parfaite piste d'audit.

L'ensemble des enregistrements comptables est effectué conformément aux normes comptables françaises et actualisé en fonction d'éventuelles modifications réglementaires. Et il est complété de retraitements liés aux normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés.

D'un point de vue des reporting réglementaires, les états réglementaires SURFI/Bâle II sont établis de manière automatisée par le système d'information d'AXA Banque, à l'aide notamment des progiciels VIVEO, INVOKE et RISK AUTHORITY.

4. Description du dispositif de contrôle comptable

Les contrôles comptables de niveau 2 sont réalisés par une équipe dédiée (au sein de la direction financière & juridique) en charge du contrôle et de la justification de la comptabilisation des opérations réalisées par (i) les directions opérationnelles de la Société, et notamment la Direction des opérations bancaires et le Service trésorerie, et par (ii) la comptabilité générale.

Cette équipe est rattachée fonctionnellement au responsable du Contrôle Permanent & Conformité auquel elle rend compte trimestriellement du résultat des contrôles comptables de niveau 2 qu'elle a effectués.

Les contrôleurs comptables formalisent le résultat de chaque contrôle réalisé dans l'outil interne de gestion des contrôles (COMET) et assurent un reporting de ces activités.

L'organisation de ces contrôles, avec les objectifs de contrôle spécifiés, permet de couvrir l'ensemble de l'activité.

La qualité et la fiabilité de la piste d'audit est assurée par une organisation fondée sur la séparation des tâches et l'utilisation du moteur bancaire SAB :

- Le service contrôle comptable assure le contrôle de la justification et de la documentation des écritures comptables ainsi que la révision des écritures enregistrées manuellement dans l'applicatif comptable ;
- Les schémas comptables ont été définis et paramétrés par le département Comptabilité Projets Finance.
- Le dispositif est sécurisé par un système de sécurité logique et d'habilitations qui sont revues périodiquement.

La qualité de la piste d'audit fait partie intégrante des points sous revue des Commissaires aux comptes. Leurs conclusions, sur ce point, n'ont pas relevé d'insuffisance notable.

C. Appréciations du président

En conclusion, les mesures prises nous semblent adaptées aux activités, moyens et volume d'affaires de la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société AXA Banque.

Aux actionnaires,

AXA Banque

203-205 rue Carnot

94138 Fontenay Sous Bois Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AXA Banque et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les

informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 3 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Siège social : 63 rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tel : +33 (0) 1 56 57 58 59
SAS
Capital de 2 510 460 Euros
RCS Nanterre B 672 006 483

Pierre Clavié

MAZARS

Siège social : 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 8 320 000 Euros
RCS Nanterre 784 824 153

Claire Gueydan-Brun

Max Dongar

3

RAPPORT RSE

INFORMATIONS SOCIALES,
SOCIÉTALES ET
ENVIRONNEMENTALES

AXA Banque

| | |
|--|----|
| Notre responsabilité sociale | 38 |
| Notre responsabilité sociétale | 50 |
| Notre responsabilité environnementale | 60 |
| Table de correspondance | 65 |
| Attestation des commissaires aux comptes | 67 |

NOTRE STRATEGIE RSE

AXA Banque est une filiale à 100 % d'AXA France et décline les politiques et actions de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) décrites dans le rapport RSE d'AXA France.

Ses salariés sont répartis sur deux sites AXA : sur 727 collaborateurs salariés, 669 travaillent à Fontenay-sous-Bois et 58 sont implantés sur un site à Paris. Les deux sites en question sont gérés et exploités par l'entité AXA France Supports.

La stratégie d'AXA Banque en matière de RSE est constituée de deux piliers.

Notre premier pilier est le bien-être de nos collaborateurs dans un environnement de travail promouvant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, la diversité et l'égalité des chances, suscitant la participation des employés et encourageant le développement professionnel.

C'est pourquoi, en 2015, AXA Banque a inscrit le Great Place To Work à sa stratégie à travers différentes actions sur lesquelles nous reviendrons par la suite.

Le second pilier est notre engagement envers la société civile.

Pour AXA Banque, être une entreprise responsable, c'est aussi aller plus loin et utiliser ses compétences, ses ressources et son expertise pour accompagner les personnes en perte de repères avec l'argent et prévenir les risques inhérents au domaine bancaire.

En lien avec AXA Prévention et AXA Atout Cœur, AXA Banque incarne son engagement sociétal à travers des actions d'éducation budgétaire, de prévention des risques bancaires mais aussi grâce au bénévolat de ses salariés.

Chez AXA Banque, les actions de responsabilité d'entreprise sont pilotées au sein de la Direction de la Communication. Si la communication sur ces sujets est centralisée à la Direction de la Communication, l'ensemble des collaborateurs est associé à la démarche sociétale d'AXA Banque à travers des sondages réguliers et l'implication de nombreux salariés dans les actions menées.

Vous découvrirez tout au long de ce rapport 2016, les différentes actions menées par AXA Banque en matière de RSE.

NOTRE RESPONSABILITE SOCIALE

Emploi

Effectifs et mouvements

Au 31 décembre 2016, l'ensemble du personnel salarié d'AXA Banque représente 717 ETP (équivalent temps plein) salariés (+ 3% par rapport à 2015) dont 682 ETP en CDI et 35 ETP en CDD.

En 2016, 59 nouvelles embauches en CDI ont eu lieu et 68% de ces recrutements concernent les fonctions opérationnelles (voir tableau ci-dessous).

| EFFECTIFS | | | |
|--|---------------|---------------|-------------|
| Effectifs (nombre de personnes) | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
| Effectifs total du personnel salarié^(a) (CDI et CDD) | 717 | 708 | 1% |
| Effectifs du personnel salarié en CDI (i) | 682 | 657 | 4% |
| Effectifs du personnel salarié en CDD | 35 | 51 | -31% |
| Mouvements du personnel salarié / Evolution de l'emploi (entrées versus départs) | 8 | 59 | |
| Entrées * | 111 | 169 | -34% |
| Sorties * | 103 | 110 | -6% |
| Mouvements du personnel salarié en CDI / Evolution de l'emploi (entrées versus départs) * | 0 | 24 | |
| Entrées | 64 | 86 | -26% |
| Nombre de recrutements externes CDI | 59 | 83 | |
| Nombre de mobilités issues du groupe AXA | 5 | 3 | |
| Sorties | 64 | 62 | 3% |
| Nombre de licenciements économiques/collectifs | 0 | 0 | |
| Nombre de licenciements individuels | 3 | 7 | |
| Nombre de sorties liées à un autre motif | 49 | 44 | |
| Nombre de mobilités vers le groupe AXA | 12 | 11 | |
| Mouvements du personnel salarié en CDD / Evolution de l'emploi (entrées versus départs) | 8 | 35 | -77% |
| Nombre de recrutements externes | 47 | 83 | -43% |
| Nombre de fins de contrats à durée déterminée | 39 | 48 | -19% |
| Mouvements du personnel salarié en CDD / Nombre de conversions de CDD en CDI | 25 | 17 | 47% |
| Taux de turnover du personnel salarié en CDI^(b) | 10% | 10% | -3% |
| Taux de turnover du personnel salarié en CDD^(c) | 40% | 41% | -4% |

*En nombre de personnes

(a) : Personnel salarié : comprend les salariés administratifs, sauf mention contraire

(b) : Nombre de sorties rapportées à l'effectifs de fin d'année précédente

(c) : Nombre de sorties rapportées au stock de collaborateurs salariés en CDD de fin d'année précédente + entrées collaborateurs en CDD sur l'année considérée

Des informations complémentaires sont fournies en annexe en pages 18 et 19

Rémunération, intéressement, charges sociales

Avec 50,4 millions d'euros en 2016, le budget pour la rémunération totale augmente de 4% par rapport à 2016.

| Coûts salariaux | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
|---|---------------|---------------|-----------|
| Coûts salariaux du personnel en K€ ^(d) | 50 403,00 € | 48 373,00 € | 4% |

(d) : CDI, CDD, alternants et stagiaires

Concernant la définition de la masse salariale annuelle brute chargée, celle-ci inclut la rémunération fixe, la rémunération variable, les cotisations patronales et le cas échéant la participation et l'intéressement.

Elle exclut la rémunération en capital (stock-options, unités de rendement, actions attribuées en fonction de la performance, AXA Miles) ainsi que le CICE.

Des informations complémentaires sont fournies en annexe en pages 18 et 19

Des règles gouvernant la rémunération ont été développées pour s'assurer que les salaires sont à la fois compétitifs par rapport au marché et déterminés selon différents critères prenant en compte non seulement les compétences individuelles et la performance, mais aussi la contribution au sein de l'équipe. Dans tous les cas, la performance doit être évaluée par rapport à des objectifs précis.

AXA Banque propose un package d'avantages attractifs et diversifiés qui englobe la participation, l'intéressement et la prise en charge d'une grande partie des cotisations retraite, santé, prévoyance, dépendance.

Depuis 2011, AXA Banque a mis en place un budget dédié pour réduire les écarts de salaires injustifiés entre les hommes et les femmes, comme développé dans la section Égalité et Diversité (page 16).

I Tag You

En 2016, AXA Banque s'appuie sur ses fondamentaux pour moderniser ses pratiques professionnelles au travers de deux projets majeurs : Burolib' qui s'appuie sur les concepts de l'entreprise libérée en capitalisant sur un management collaboratif, en transformant l'espace de travail et en développant le télétravail ; et I Tag You un outil de reconnaissance collaborative lancé en mai 2016.

I Tag You est un projet d'entreprise novateur permettant aux collaborateurs de reconnaître leurs collègues pour leur engagement et leur travail au quotidien. Ce projet, initié par des collaborateurs eux-mêmes, lors d'un Hackathon AXA, surfe sur les nouvelles pratiques collaboratives et participatives.



Depuis le lancement en mai 2016, les collaborateurs AXA Banque peuvent se connecter à une plateforme en ligne créée spécialement pour eux où ils disposent de 3 « tags » par mois, qu'ils peuvent donner de façon anonyme, à un ou plusieurs collaborateurs, quel que soit le niveau hiérarchique et organisationnel.

Chacun est donc acteur de sa propre reconnaissance dans l'entreprise.

Chaque tag reçu possède une valeur de 5 euros. Les collaborateurs peuvent par la suite transformer leurs tags en chèques cadeaux dématérialisés directement en ligne, via le site de notre partenaire Wedoogift.

En 2016, ce sont plus de 12 006 tags qui ont été échangés !

Cette plateforme en ligne a reçu en novembre 2016 le prix de l'entreprise collaborative dans la catégorie E-RH et Management.



Organisation du temps de travail

Heures supplémentaires, flexibilité, conciliation vie privée – Vie professionnelle

Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine est de 36 heures et 24 minutes pour les non cadres badgeant ou en horaires collectifs et de 24 heures et 30 minutes pour les non cadres travaillant de nuit. Le nombre moyen de jours travaillés est de 207 jours pour les cadres. Ces données sont équivalentes à 2015.

Le pourcentage de salariés à temps partiel est de 8,5% sur la population CDI.

Des informations complémentaires sont fournies en annexe en pages 18 et 19

AXA Banque développe depuis plusieurs années différents programmes pour améliorer l'équilibre vie privée/vie professionnelle de ses collaborateurs. D'ailleurs, en 2014, un accord sur le télétravail a été signé pour une durée indéterminée. Après un pilote regroupant 16 collaborateurs en 2015, le télétravail se déploie au fur et à mesure sur la banque. A ce jour, 80 collaborateurs peuvent y prétendre et son déploiement est toujours en cours sur tous les services de la Banque.

Afin de mieux concilier vie privée – vie professionnelle des collaborateurs, AXA Banque a mis en place depuis 2015 un partenariat avec « Chaperons & Compagnie » permettant d'attribuer 12 berceaux à destination des collaborateurs au travers d'un financement partagé.

Ce partenariat permet aux collaborateurs d'avoir un accès à un réseau de crèches à la fois à proximité de leur lieu de travail (Fontenay-Sous-Bois et Opéra-Victoire) mais aussi dans toute l'Ile-de-France.



Relations sociales

Organisation du dialogue et accords collectifs

Le dialogue social contribue à apporter la stabilité nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'entreprise. Ainsi, AXA s'organise pour dialoguer de façon régulière directement avec les salariés ou avec leurs représentants. A ce titre, AXA s'est dotée d'instances d'information sur les questions stratégiques, économiques et sociales au niveau du Groupe tant au niveau France (Comité de Groupe France) qu'Européen (Comité Européen de Groupe) dont les missions vont au-delà des obligations règlementaires en vigueur. De même a été mis en place une instance de négociation au niveau du Groupe (RSG) dans laquelle les représentants du personnel d'AXA Banque sont représentés.

En 2016, AXA Banque a ainsi adhéré aux accords RSG relatifs à la prévoyance et aux frais de santé. Le précédent accord RSG avait été dénoncé en 2015, afin de conclure un nouvel accord en conformité avec les évolutions législatives et règlementaires sur ce thème.

Parallèlement à l'action de la RSG, 3 accords et avenants ont été signés au niveau d'AXA Banque au cours de l'année 2016 :

- Un accord relatif à l'intéressement des salariés d'AXA Banque portant sur les exercices 2016 à 2018 ;
- Et 2 avenants à l'accord relatif à l'attribution d'une prime dite « Bonus » aux salariés non cadres d'AXA Banque, pour chacun des deux semestres de l'année 2016. Ces avenants avaient pour objectif de revoir la pondération des critères individuels et collectifs d'une part, et d'intégrer un indicateur qualité au sein du critère collectif d'autre part. Ces avenants concernent uniquement le périmètre du Centre d'Appels Clients.

D'autre part, d'autres négociations sont actuellement en cours :

- L'accord triennal 2014-2016 sur les salaires du personnel AXA Banque couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 est arrivé à échéance. Des négociations se sont donc ouvertes fin 2016 afin de parvenir à un nouvel accord annuel couvrant l'exercice 2017.
- AXA Banque a ouvert fin 2016 une négociation sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Elle porte également sur la formation professionnelle et le contrat de génération.
- Un nouvel avenant à l'accord relatif à l'attribution d'une prime dite « Bonus » aux salariés non cadres d'AXA Banque est également en cours de négociation. Il vise à pérenniser les évolutions amorcées par les précédents avenants tout en élargissant le périmètre.

Enfin, de nombreux accords sont toujours en vigueur, dont :

- L'accord de transition entre Activité et Retraite de septembre 2014, qui permet aux collaborateurs de partir progressivement et de mieux préparer leur retraite ;
- L'accord à durée indéterminée relatif au Télétravail signé en avril 2014. Il concernait initialement un 1er groupe comprenant 16 collaborateurs volontaires, issus de l'ensemble des directions de la Banque. En 2016, il a été ouvert aux collaborateurs éligibles et volontaires appartenant à l'Univers 1 « Burolib » (DRH et DVD).

Ces accords sont consultables sur l'intranet One par l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs, l'accord relatif au contrat de génération est arrivé à son terme en septembre 2016. La Direction a élaboré un Plan d'action relatif au contrat de génération d'une durée d'un an soit jusqu'en septembre 2017. L'objectif, en concertation avec les représentants du personnel, était de se laisser du temps pour renégocier cet accord afin de pouvoir l'intégrer à la négociation sur la GPEC et la formation.

Bien-être au travail

Depuis 2 ans, AXA Banque a inscrit à sa stratégie le Great Place To Work et s'engage au quotidien pour le bien-être de ses collaborateurs.

En plus des actions 2015 que nous poursuivons (AfterBank, équipe de football, etc.), de nouvelles actions ont été mises en place en 2016.

Les cours de guitare

Depuis février 2016, des cours de guitare sont proposés, sur le temps du déjeuner, aux collaborateurs volontaires à raison d'un cours d'une heure tous les 15 jours.

Une quarantaine de collaborateurs participent à ces cours de guitare depuis plus d'un an.



Les cours de théâtre

Début novembre 2016, une cinquantaine de collaborateurs s'est inscrit à des cours de théâtre dispensés par un formateur externe. Improvisation, pièces mythiques, ces cours de théâtre permettent de se détendre et s'amuser en prenant confiance en soi.

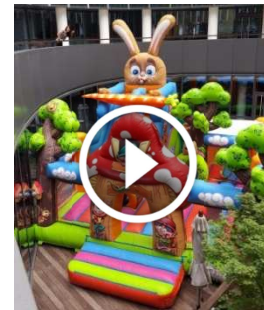


Cours de théâtre

La Kids Day

En 2016, AXA Banque a lancé sa 2^{ème} édition de la Kids Day, l'occasion de se retrouver tous ensemble, les collaborateurs et leur famille, pour une après-midi dédiée aux enfants.

Tombola, pêche aux canards, structures gonflables sont venues animer cette journée.



Le LOL Project

En février 2016, AXA Banque a accueilli le LOL Project dans ses locaux, une opération fédératrice qui stimule les collaborateurs autour d'une expérience unique, génératrice d'enthousiasme.

Cette action en interne a été couplée à une action en externe en partenariat avec l'hôpital Trousseau.

Ainsi près d'une centaine de membres du personnel et de patients, et près de 200 collaborateurs se sont prêtés au jeu donnant lieu à une fresque géante affichée sur les grilles de l'hôpital.



Le projet Burolib'

Vers plus de bien-être et de performance !

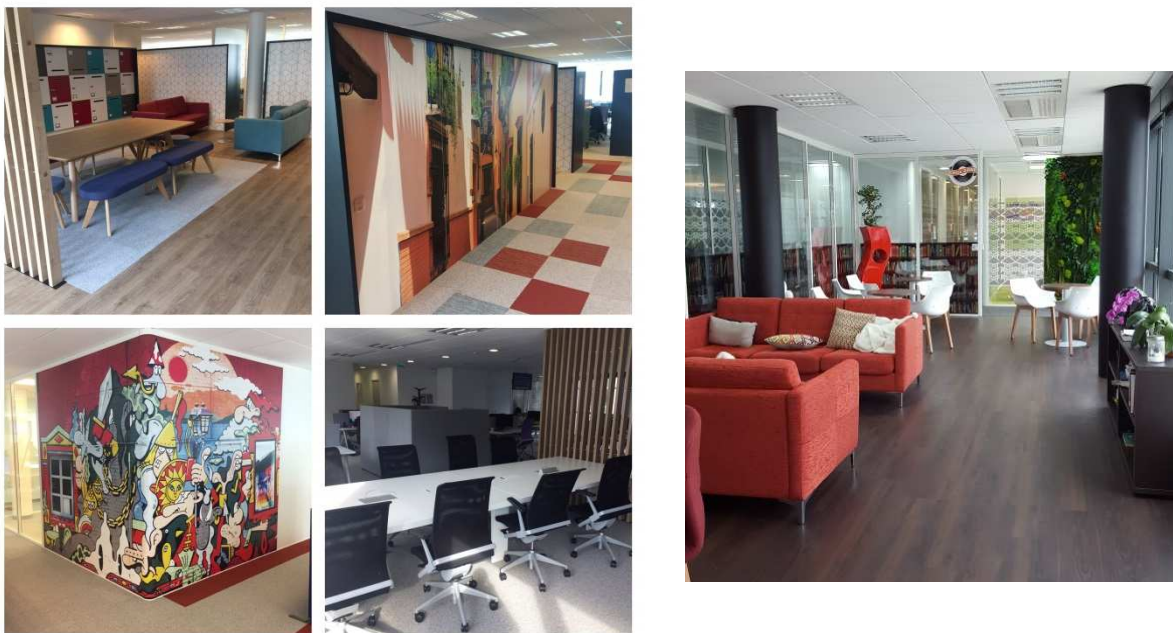
Pour répondre à ses objectifs de croissance et de recrutement, AXA Banque se modernise et déploie progressivement l'« agile working » au sein de l'entreprise. Cette ambition est née d'un constat simple : les progrès rapides du digital, ainsi qu'une mobilité accrue, entraînent une transformation inévitable des modes de travail actuels. Egalement, les salariés, en particulier les jeunes diplômés, aspirent à davantage de liberté dans leur façon de travailler.

En trois mots, le projet Burolib' c'est :

Travailler ensemble autrement

Lancé en février 2016, le projet Burolib' s'inscrit dans la démarche Great Place To Work d'AXA Banque et vise à faire adopter de nouvelles pratiques grâce au déploiement des nouvelles technologies. Dans sa finalité, Burolib' permet de modifier la conception même du travail au sein de la banque en favorisant plus de travail collaboratif.

Ainsi, ce projet offre la possibilité de travailler autrement grâce à des espaces de travail variés et adaptés, ou encore grâce au télétravail. Avec plus de liberté, de confiance et d'autonomie pour ses salariés, AXA Banque se modernise pour gagner en agilité, efficacité et performance.



Le gain de cette démarche ? Plus de bien-être pour les collaborateurs, et augmenter la satisfaction pour les clients !

Pour réussir à transformer la banque et embarquer plus de 800 collaborateurs (tous contrats confondus et y compris les prestataires) dans la démarche « agile working », le projet Burolib' avance direction par direction. Ainsi, à la fin du 1er trimestre 2017, plus d'un tiers des 800 collaborateurs AXA Banque travaillent déjà en mode Burolib'.

Quatre étapes rythment ce passage progressif :

- Travailler avec moins de papier ... pour être plus digital.
- Maîtriser les nouvelles technos ... pour être plus agile.
- Repenser notre façon de travailler en équipe avec plus de confiance et autonomie à la clé.
- Profiter de nouveaux espaces plus collaboratifs et plus conviviaux.



La Direction des Ressources Humaines et la Direction des Ventes, de la Distribution et du Digital ont été les pilotes sur ce projet, sur lequel les collaborateurs ont remonté un bilan très positif suite à l'enquête envoyée :

- 76% se considèrent mieux équipés qu'avant leur déploiement en Burolib',
- 85% affirment que Burolib' leur apporte plus de bien-être et de confort au quotidien,
- 98% pensent avoir réduit leur consommation de papier,
- 100% se sentent plus à l'aise dans les nouveaux aménagements collectifs et individuels.

Santé, sécurité et absentéisme

Le taux d'absentéisme (hors longues maladies)* s'établit à 3,3% en 2016 pour les CDI (3,56% en 2015). Dans la continuité des engagements existants, concernant les accords en matière de santé et de sécurité au travail, AXA Banque a entamé une négociation avec les partenaires sociaux, portant sur la promotion de la Qualité de vie au Travail et la Prévention du Stress.

En 2016, le nombre de journées d'absence liées à un accident de travail ou de trajet est en augmentation : 165 journées en 2016 contre 69 en 2015 soit +139% mais en baisse par rapport à 2014 de 5%.

Près de 500 collaborateurs AXA Banque travaillent sur des plateformes et sont notamment au contact des clients par téléphone. Pour leur bien-être, des « pare-sons » ont été installés pour atténuer le bruit ambiant. Ils disposent également de casques anti-bruit pour améliorer leur confort quotidien.

** : l'absentéisme est calculé en jours calendaires. Les motifs pris en compte sont l'absence autorisée par la Convention Banque ou Groupe, l'absence liée à un accident du travail, l'absence liée à un motif famille, l'absence pour maladie, le congé sans solde ou l'absence sans justification (motif inconnu).*

Formation

La politique de Ressources Humaines d'AXA Banque repose sur un management qui a pour objectif de responsabiliser les collaborateurs. Pour cela, la formation est un levier essentiel. Améliorer les savoir-faire techniques des collaborateurs et les aider à développer des compétences de leadership sont deux objectifs principaux dans un environnement professionnel bancaire en pleine mutation.

La formation et le développement personnel fournissent aux dirigeants et aux salariés les moyens et méthodes pour améliorer leur performance, à la fois via des programmes de formation spécifiques interne banque et des programmes « Groupe » proposés en collaboration avec d'autres entités.

En 2016, 573 501 € ont été dédiés à l'accompagnement professionnel permettant à 668 collaborateurs en CDI (soit 98,2% de notre effectif CDI) de bénéficier d'une formation (hors formations réglementaires, protection des données et sécurité des systèmes d'information).

Le temps moyen passé en formation par salarié est de 4 jours, soit 20 315 heures (+ 17% par rapport à 2015).

Le budget alloué par AXA Banque à la formation en 2016 représente 7,4 % de la masse salariale, en légère hausse par rapport à 2015, et s'appuie sur la méthode de calcul d'AXA France qui prend en compte : les coûts salariaux animateurs internes et équipe formation, les coûts salariaux des stagiaires, les formations conventionnées et les cotisations.

Nous poursuivons en 2016, les formations existantes telles que le MOOC interbancaire avec 31 collaborateurs certifiés, et l'Académie AXA Banque et ses 13 collaborateurs qui ont fini le parcours de formation.

En 2016, de nouvelles formations collectives ont été mises en place et que nous présentons ci-dessous.

Les capsules de savoirs

Fin 2016, AXA Banque lance une nouvelle offre de compte bancaire avec une nouvelle tarification, de nouveaux avantages et des nouveautés en termes de selfcare (comme le lock/unlock sur la carte bancaire).

Afin d'être au point sur cette nouvelle offre et mieux comprendre la loi Macron et sa mobilité bancaire, le service formation a publié, sur une plateforme de formation digitale, 4 vidéos réalisées par les métiers et pour les métiers.

Les jeudis de la formation

Depuis le mois de septembre de 2016, des rendez-vous intitulés « Les jeudis de la formation » sont proposés aux collaborateurs sur la base du volontariat.

Deux jeudis par mois, les collaborateurs peuvent bénéficier de 2h de speedlearning et à l'heure actuelle, ce sont 66 collaborateurs qui ont participé à ces rendez-vous.



Digital Therapy

Depuis avril 2016, AXA Banque propose aux collaborateurs dont le métier est intimement lié au DIGITAL, un accompagnement privilégié et inédit au sein de nos locaux : une DIGITAL THERAPY.

C'est un programme inédit permettant de « s'updater » régulièrement sur un univers en évolution constante, d'acquérir rapidement une culture digitale et d'intégrer le digital au sens large du terme.



Un rendez-vous mensuel autour d'un déjeuner, et réunissant jusqu'à 30 collaborateurs.

Le Welcome Day

Le 19 septembre 2016, le service formation d'AXA Banque a lancé sa toute première journée Welcome Day.

Cette journée, qui a lieu une fois par mois pour tous les nouveaux embauchés, permet d'accueillir et réunir les nouveaux collaborateurs, de transmettre la culture et les valeurs du Groupe AXA et de communiquer toutes les informations essentielles (RH, offres bancaires, qualité de service, règlementaire, etc.).



La communauté managériale

En 2016, une offre de formation innovante et attractive, en lien avec les cinq postures managériales d'AXA Banque, a été proposée, sur la base du volontariat, à la communauté managériale (une centaine de personnes). De nombreux rendez-vous ont été proposés sous différents formats : workshop, co-développement, learning expedition, etc.

Le présentiel numérique

Une méthode de formation en présentiel plus interactive avec des collaborateurs et un formateur équipés de tablettes. Cette manière innovante de former permet véritablement une meilleure assimilation de la formation car le collaborateur est pleinement acteur de sa formation.

Egalité et diversité

Les convictions et engagements d'AXA Banque et la lutte contre la discrimination

AXA Banque, qui adhère aux engagements du Groupe AXA en la matière, s'est engagée à promouvoir l'Égalité et la Diversité en créant un environnement de travail dans lequel tous les collaborateurs sont traités avec respect et dignité et où les différences individuelles sont valorisées.

L'entreprise n'accepte aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, la situation de famille ou le handicap. La diversité des collaborateurs contribue à améliorer la compétitivité de l'entreprise grâce à la richesse des échanges qu'elle génère et qui est source d'innovation.

L'accord AXA Banque du 19 décembre 2006 à durée indéterminée, signé avec les organisations syndicales représentatives, en vue de la dynamisation des principes essentiels de diversité et d'égalité professionnelle, et ses avenants des 17 juin 2010, 21 janvier 2011, 23 novembre 2011, 19 février 2013 et 31 mars 2015, déterminent la politique d'AXA Banque en la matière.

Information, formation et sensibilisation aux politiques d'égalité et de diversité

AXA Banque est vigilante à l'évolution du ratio Scope concernant la question de la diversité et de l'égalité.

Depuis 2012, le Groupe AXA anime Mix'In, le réseau interne de promotion de la mixité, décliné au sein d'AXA Banque. Basé sur le volontariat des collaborateurs, il rassemble en 2016 plus de 900 femmes et hommes, cadres et dirigeants au niveau du Groupe AXA.

Plus de 20 événements ont permis d'aborder de nombreux thèmes afin d'offrir des opportunités de rencontres, d'échanges et de partage.

Egalité hommes-femmes : politique mise en œuvre mesure de réajustement salarial

La proportion de femmes dans la population en CDI d'AXA Banque est de 57 % (stable par rapport à 2015). Dans la population des techniciens elle s'élève à 62 % et dans celles des cadres elle s'élève à 52 %, la proportion de femmes étant en hausse par rapport à 2015.

L'accord Diversité et Égalité Professionnelle d'AXA Banque du 19 décembre 2006 ainsi que ses cinq avenants prévoient un dispositif ayant pour objectif de corriger les éventuels écarts non justifiés de rémunération entre les femmes et les hommes.

Afin de corriger ces écarts en défaveur des femmes, une analyse fine est réalisée chaque année visant à identifier les collaboratrices susceptibles de présenter une différence salariale non-justifiée.

Après pré-identification et examen de la situation objective, une mesure d'ajustement sous forme d'un montant en euros peut être définie afin de remédier pour le futur à l'écart de rémunération non justifié. Si la situation le nécessite, une même collaboratrice est susceptible de bénéficier de plusieurs mesures d'ajustement consécutives, réparties sur plusieurs années.

Entre 2011 et 2016, un budget spécifique de 40 000 euros a été dédié à cette mesure de correction.

Handicap

AXA Banque étant une entité du Groupe AXA, nous sommes en cohérence avec la politique appliquée sur le handicap, à savoir, le recrutement, la formation et l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap.

Parmi les 727 collaborateurs AXA Banque, 14 sont atteints d'un handicap. Notre taille ne nous permettant pas d'avoir un pourcentage plus élevé, nous avons payé en 2016, au titre de 2015, une contribution de 112 K€ à l'AGEFIPH (L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées).

Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail

AXA Banque étant implantée uniquement sur le territoire français, nous respectons la réglementation en matière de droit du travail.

De ce fait aucun enjeu particulier n'est identifié :

- AXA Banque est attentive à ces sujets en particulier dans ses relations avec les fournisseurs et les sous-traitants (voir pages 29 et 30)
- Et dans son rapport avec la société

ANNEXES DONNEES SOCIALES 2016

| EFFECTIFS | | | |
|--|---------------|---------------|-------------|
| Effectifs (nombre de personnes) | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
| Effectifs total du personnel salarié^(a) (CDI et CDD) | 717 | 708 | 1% |
| Effectifs du personnel salarié en CDI (i) | 682 | 657 | 4% |
| Proportion d'hommes | 43% | 43% | |
| Proportion de femmes | 57% | 57% | |
| Effectifs du personnel salarié en CDI (ii) | 682 | 657 | 4% |
| Cadres | 343 | 337 | 2% |
| Proportion d'hommes | 48% | 47% | |
| Proportion de femmes | 52% | 53% | |
| Techniciens | 339 | 320 | 6% |
| Proportion d'hommes | 38% | 39% | |
| Proportion de femmes | 62% | 61% | |
| Effectifs du personnel salarié en CDD | 35 | 51 | -31% |
| Profil des collaborateurs AXA Banque | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
| Age moyen du personnel salarié en CDI | 38 | 37 | 3% |
| Techniciens | 35 | 35 | |
| Cadres | 41 | 39 | |
| Effectif du personnel salarié en CDI par tranche d'âge | | | |
| moins de 25 ans | 11 | 5 | 120% |
| de 25 à 29 ans | 118 | 119 | -1% |
| de 30 à 34 ans | 153 | 157 | -3% |
| de 35 à 39 ans | 176 | 175 | 1% |
| de 40 à 44 ans | 99 | 85 | 16% |
| de 45 à 49 ans | 50 | 47 | 6% |
| de 50 à 54 ans | 39 | 42 | -7% |
| de 55 à 59 ans | 28 | 21 | 33% |
| 60 ans et plus | 8 | 6 | 33% |
| Ancienneté moyenne du personnel salarié | 8 | 8 | -4% |
| Techniciens | 7 | 7 | |
| Cadres | 8 | 9 | |
| Nombre de collaborateurs atteints d'un handicap (CDI et CDD) | 14 | 16 | -13% |
| concerne seulement les entités opérant en France | | | |

| DYNAMIQUE D'EFFECTIFS I | | | |
|--|---------------|---------------|-------------|
| Mouvements | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
| Mouvements du personnel salarié / Evolution de l'emploi (entrées versus départs) | 8 | 59 | |
| Entrées* | 111 | 169 | -34% |
| Sorties* | 103 | 110 | -6% |
| Mouvements du personnel salarié en CDI / Evolution de l'emploi (entrées versus départs) * | 0 | 24 | |
| Entrées | 64 | 86 | -26% |
| Nombre de recrutements externes CDI | 59 | 83 | |
| Nombre de mobilités issues du groupe AXA | 5 | 3 | |
| Sorties | 64 | 62 | 3% |
| Nombre de licenciements économiques/collectifs | 0 | 0 | |
| Nombre de licenciements individuels | 3 | 7 | |
| Nombre de sorties liées à un autre motif | 49 | 44 | |
| Nombre de mobilités vers le groupe AXA | 12 | 11 | |
| Mouvements du personnel salarié en CDD / Evolution de l'emploi (entrées versus départs) | 8 | 35 | -77% |
| Nombre de recrutements externes | 47 | 83 | -43% |
| Nombre de fins de contrats à durée déterminée | 39 | 48 | -19% |
| Mouvements du personnel salarié en CDD / Nombre de conversions de CDD en CDI | 25 | 17 | 47% |

| DYNAMIQUE D'EFFECTIFS II | | | |
|---|---------------|---------------|-----------|
| Mouvements | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
| Taux de turnover du personnel salarié en CDI ^(b) | 10% | 10% | -3% |
| Taux de turnover du personnel salarié en CDD ^(c) | 40% | 41% | -4% |

| REMUNERATION | | | |
|---|---------------|---------------|-----------|
| Coûts salariaux | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
| Coûts salariaux du personnel en K€ ^(d) | 50 403,00 € | 48 373,00 € | 4% |

| FORMATION | | | |
|--|---------------|---------------|-----------|
| Nombre de jours de formations | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
| Nombre de jours de formation dispensée au personnel salarié | 2 902 | 2 462 | 18% |
| Techniciens | 1 688 | 1 222 | |
| Cadres | 1 214 | 1 240 | |
| Participation aux formations | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
| Pourcentage du personnel salarié ayant reçu au moins une formation | 99% | 88% | |
| Techniciens | 100% | 99% | |
| Cadres | 98% | 78% | |
| Nombre moyen de jours de formation par salarié | 4,05 | 3,5 | 16% |
| Techniciens | 4,7 | 3,5 | |
| Cadres | 3,4 | 3,5 | |

| RELATIONS SOCIALES | | | |
|--|---------------|---------------|-----------|
| Temps de travail | au 31/12/2016 | au 31/12/2015 | Var 16/15 |
| Nombre moyen de jours travaillés par an | 210 | 210 | 0% |
| Techniciens | 213 | 213 | |
| Cadres | 207 | 207 | |
| Nombre moyen d'heures travaillées par semaine par les collaborateurs Techniciens | 32 | 32 | 0% |
| Techniciens horaires variables | 36 | 36 | |
| Techniciens horaires collectifs | 36 | 36 | |
| Techniciens travaillant de nuit horaires collectifs | 25 | 25 | |
| Effectifs du personnel salarié en CDI à temps partiel au 31 décembre | 61 | 49 | 24% |
| Techniciens | 28 | 25 | |
| Cadres | 33 | 24 | |

(a) : Personnel salarié : comprend les salariés administratifs, sauf mention contraire

(b) : Nombre de sorties rapportées à l'effectifs de fin d'année précédente

(c) : Nombre de sorties rapportées au stock de collaborateurs salariés en CDD de fin d'année précédente + entrées collaborateurs en CDD sur l'année considérée

(d) : Concernant la définition de la masse salariale annuelle brute chargée, celle-ci inclut la rémunération fixe, la rémunération variable, les cotisations patronales et le cas échéant la participation et l'intéressement.

Elle exclut la rémunération en capital (stock-options, unités de rendement, actions attribuées en fonction de la performance, AXA Miles) ainsi que le CICE.

NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE

Impact territorial, économique et social

Emploi et développement régional

AXA Banque est implantée à Fontenay-sous-Bois depuis 2008. La quasi-totalité de ses collaborateurs travaille dans ces locaux, appelés aussi « Les Fontaines ». L'autre partie de ses collaborateurs (environ 8 %) est située à Paris dans un autre site AXA à Paris.

AXA Banque impacte ainsi deux bassins d'emplois : celui de Val-de-Fontenay et celui de Paris.

Tous ses conseillers clientèle travaillent à Fontenay-sous-Bois. Les conseillers de nuit sont situés à Châtillon, sur le site d'AXA Assistance.

AXA Banque s'engage auprès de la société civile au travers d'actions mises en place par nos collaborateurs bénévoles.

C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans les paragraphes suivants.

Responsabilité envers la société civile

Les parties prenantes

En tant qu'établissement bancaire, AXA Banque a différentes parties prenantes :

- Tout d'abord, la relation client est le cœur de notre business. Nous le faisons bien entendu au travers de nos équipes dédiées, mais également, et de plus en plus, sur les réseaux sociaux. Nous apportons conseils et aides en fonction des demandes de chacun.
- Ensuite, la relation fournisseur gérée par le service achat (voir pages 29 et 30)
- Et pour finir, les associations et le bénévolat de nos salariés, avec notamment AXA Atout Cœur (pages 23 à 26).

Pour AXA Banque, être une entreprise responsable, c'est aussi aller plus loin et utiliser ses compétences, ses ressources et son expertise pour accompagner les personnes en perte de repères avec l'argent et prévenir les risques inhérents au domaine bancaire.

En lien avec AXA Prévention et AXA Atout Cœur, AXA Banque incarne son engagement sociétal à travers des actions d'éducation budgétaire, de prévention des risques bancaires mais aussi grâce au bénévolat de ses salariés.

Les jeunes & l'argent

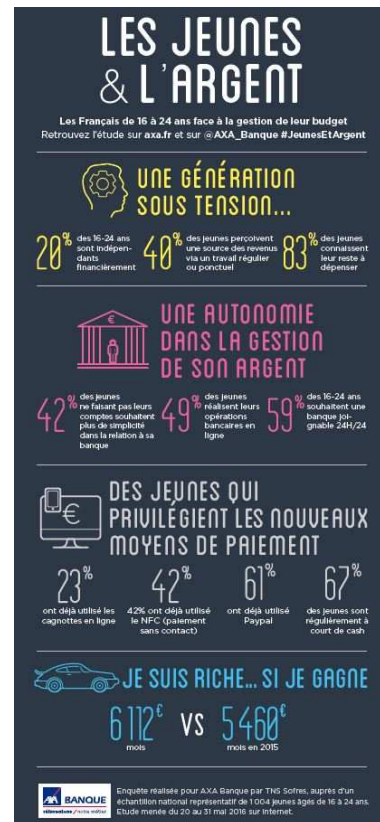
En tant qu'établissement bancaire, AXA Banque a à cœur d'accompagner les jeunes pour qu'ils adoptent une relation responsable avec l'argent.

C'est en 2014 qu'AXA Banque a lancé son programme d'éducation budgétaire « Les Jeunes et l'Argent », s'appuyant sur les résultats de son premier baromètre lancé avec TNS Sofres et AXA Prévention.

En 2016, AXA Banque poursuit son programme en lançant un 3^e baromètre « Les Jeunes et l'Argent ».

1004 jeunes de 16 à 24 ans ont ainsi été interrogés sur leur relation à l'argent. Si les parents restent incontournables dans le rapport des jeunes à l'argent, le banquier quant à lui ne figure pas parmi les interlocuteurs privilégiés par les jeunes pour parler d'argent. Pourtant, un jeune sur trois se retrouve régulièrement à découvert et certaines situations difficiles pourraient être évitées grâce à une meilleure connaissance du monde bancaire.

C'est pour cela qu'AXA Banque a décidé d'agir, à travers des actions pédagogiques, mais aussi du coaching personnalisé.



Les forums Elle Active

En 2016, AXA Banque a participé pour la 2^{ème} année consécutive au forum Elle Active de Paris : réflexion, partage, mode d'emploi et solutions pratiques afin de progresser plus vite vers l'égalité femmes-hommes au travail.

Des collaboratrices et des agents généraux AXA interviennent pendant le forum sur des sujets comme « Je négocie mon premier salaire » ou encore « Gagner en crédibilité auprès de mon banquier ».

En 2016, et pour la 1^{ère} fois, AXA Banque a participé aux forums Elle Active en région : Bordeaux, Lyon et Marseille en proposant des conseils budgétaires personnalisés.



Responsabilité envers la société civile : AXA Atout Coeur

Créée il y a 25 ans, l'association AXA Atout Cœur mobilise et rassemble les collaborateurs d'AXA France et des entités AXA en France, pour aider les causes sociétales et humanitaires dans les domaines, notamment, de l'aide aux personnes handicapées, de la santé et de la lutte contre toutes les formes d'exclusions.

Dans le cadre de notre mécénat en faveur d'AXA Atout Cœur, plusieurs actions sont soutenues et réalisées par AXA Banque.

Au profit d'associations, la Running Team AXA Banque participe à différentes courses à pied : Les Bacchantes, Les Virades de l'espoir ou encore Le Semi de Boulogne.

AXA Banque a également participé une nouvelle fois à la collecte des Banques Alimentaires au magasin Auchan de Fontenay-Sous-Bois : 11 collaborateurs ont participé à la collecte pour un total de 6,5 tonnes de cartons collectés.



CR Week 2016

Depuis 2011, la Semaine de la Responsabilité d'entreprise (appelée « CR Week ») est devenue une référence internationale en terme d'engagement des collaborateurs.

L'objectif principal de la « CR Week » est de permettre aux collaborateurs du Groupe AXA de donner de leur temps pour la prévention et l'éducation aux risques de tous.

Pour les temps fort sportifs, la journée « Tous en Baskets » a permis de récolter 2 250 € en associant 450 collaborateurs à cette action.

Les salariés du site « Les Fontaines » se sont également investis lors d'une exposition photo afin de contribuer à la sensibilisation des risques climatiques.



Octobre Rose et Movember

En octobre 2016 et novembre 2016, 2 journées de mobilisation ont eu lieu pour la prévention des cancers féminins et masculins : Octobre Rose et Movember. Une journée de mobilisation, le 16 Octobre, avec l'opération Octobre Rose pour la lutte contre le cancer.

Un engagement très fort des collaborateurs en interne avec plusieurs ateliers, dont :

- « *Tous en rose* » où les collaborateurs portant un vêtement rose ont publié des photos sur les réseaux sociaux et pour chaque photo, AXA Atout Cœur reversait 1€ à la Ligue contre le cancer.
- « *Viens te raser* » grâce à un barbier venu tout spécialement le 2 novembre pour raser les moustaches et barbes des collaborateurs volontaires pour le challenge Movember.
- « *Opération prévention* » grâce à des sets de table à la cantine pour expliquer les différents cancers et inciter au dépistage.
- « *Un bar à jus rose et cupcakes moustache* »

MESDAMES OCTOBRE ROSE

QU'EST-CE QU'OCTOBRE ROSE ?

Pour la 23^{ème} année consécutive en France, octobre rose est le mois de la mobilisation nationale contre le cancer du sein.

L'occasion de sensibiliser et de rappeler que cette maladie demeure, malgré les progrès thérapeutiques, un enjeu majeur de santé publique.

N'hésitez pas à vous vêtir de rose pendant le mois d'octobre

MIXONS LE ROSE ET LA MOUSTACHE GRÂCE AU PHOTOCALL INSTALLÉ EN SALLE LAUSANNE

MESSIEURS MOVEMBER

QU'EST-CE QUE MOVEMBER ?

C'est une association caritative internationale qui s'engage à ce que les hommes aient une vie plus saine et plus longue.

Ce mouvement met en avant la lutte contre le cancer de la prostate, le cancer des testicules, les problèmes de santé mentale et l'inactivité physique.

Durant le mois de novembre, les hommes sont invités à se laisser pousser la moustache en faveur de la santé masculine d'où le MOVEMBER.

Le 02 novembre prochain, un barbier sera présent sur le site pour vous raser de près afin de bien débiter ce challenge !

RESTONS MOBILISÉS ENSEMBLE
CHAQUE PHOTO PUBLIÉE SERA ABONNÉE PAR AXA ATOUT CŒUR DE 1 € POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Les Nez Rouges

La AXA Banque Team a été touchée par l'histoire de l'association « Les Nez Rouges », association qui redonne le sourire aux enfants hospitalisés en France en leur distribuant des cadeaux pendant les fêtes de Noël.

Les Nez Rouges ont annoncé, le 27 octobre 2016, avoir été victime du cambriolage de son entrepôt. Le préjudice a été estimé à 4 000 euros et tous les jouets destinés aux milliers d'enfants hospitalisés ont été volés.

L'ensemble des collaborateurs AXA Banque a répondu à leur appel aux dons en organisant une grande collecte de jouets !

Au total, AXA Banque a donné plus de 700 jouets soit presque 1 jouet par collaborateur !



La Winter Day

A l'occasion de la Winter Day, la journée de fin d'année d'AXA Banque, les collaborateurs ont accepté le challenge : un pull de Noël porté = 1€ reversé à AXA Atout Cœur.

100 collaborateurs se sont prêtés au jeu et 100€ ont donc été reversés.



Responsabilité envers la société civile : Mécénat culturel

En 2016, AXA Banque a été mécène du festival Rock En Seine, un incontournable festival de rock qui partage les mêmes valeurs qu'AXA Banque : innovation, énergie, authenticité, audace, ouverture d'esprit et convivialité.

Ce partenariat a permis à AXA Banque de lancer une opération inédite de recrutement : une stratégie 100% digitale sur les réseaux sociaux pour attirer les talents du secteur bancaire et leur proposer de réaliser des entretiens d'embauche dans les coulisses du festival.



Antoine Brégeon @anbregeon · 30 août
Bravo @AXA_Banque, belle idée de recrutement #jeunesse #avenir

aurelie giraudet @giraudet_g
Très belle initiative ! La #jeunesse c est l avenir @AXA_Banque
[twitter.com/Val_Leseibaum/...](https://twitter.com/Val_Leseibaum/)



Constance @CBoris_ · 27 août
#RockNJob : @axabanque venu recruter au festival #rockenseine. Une vraie preuve d'ouverture ! #marqueemployeur



Julien CHAPLET @j_chaplet
Arrivé à #RockNJob, événement #recrutement de @axabanque en direct de @rockenseine



Draghi Caroline @caroline_draghi · 26 août
Une belle rencontre à @rockenseine ! Merci pour ce bel échange @axellemaire #AXABanqueTeam #rocknjob
Olivia, Axelle Lemaire, Jean Provost et Florence Genon



6 19



My RH Community @MyRHCommunity · 23 août
Rock en Seine, un lieu de #recrutement innovant pour attirer les talents ! #MarqueEmployeur ow.ly/huGV303vm5G



8 7



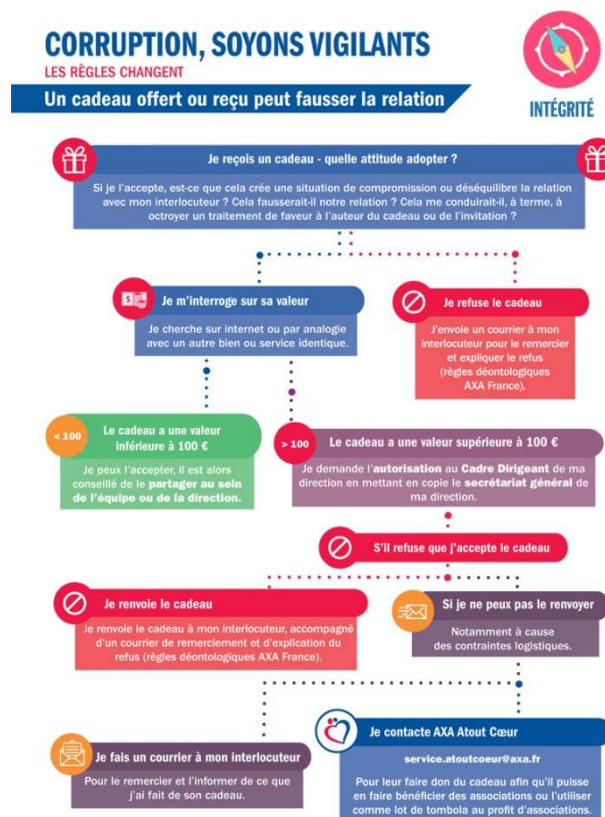
AXA Banque dispose d'un Code de déontologie qui lui est propre, annexe du Règlement Intérieur. Il est consultable sur l'intranet, dans une rubrique dédiée.

Le Code de déontologie d'AXA Banque traite des règles déontologiques propres à l'activité bancaire et aux services d'investissement ainsi que de celles plus générales communes aux entités du groupe AXA et reprises dans le Code de Déontologie AXA France. Sont notamment détaillées les règles relatives au secret bancaire, la protection des données, la lutte contre le blanchiment et le terrorisme, les conflits d'intérêts, la prévention des abus de marché et délit d'initié. Les nouveaux collaborateurs bénéficient en outre d'une formation spécifique relative aux principes de déontologie et de conformité bancaire et financière.

Par ailleurs, à la suite d'AXA France, AXA Banque a mis à disposition des collaborateurs en 2013 les modules de formation en e-learning établis par AXA France sur les thèmes suivants : les délits d'initiés, la corruption, la loi sur la concurrence, les cadeaux, divertissements et autres avantages, et la Responsabilité d'Entreprise. Cette mise en ligne a été accompagnée d'une campagne d'incitation au suivi de la formation qui a visé l'ensemble des collaborateurs de la banque.

En 2016, AXA France a lancé une campagne de prévention pour comprendre les risques, les prévenir, savoir comment réagir si un collaborateur reçoit un cadeau ou un autre avantage. En effet, la corruption ne se limite pas seulement à l'échange d'argent, elle peut prendre la forme d'une faveur accordée à titre personnel ou professionnel.

AXA Banque a décliné cette grande campagne de prévention, sur le site Les Fontaines.



Sous-traitance et fournisseurs

Sous-traitance et fournisseurs

Le dialogue d'AXA Banque avec ses parties prenantes fournisseurs comprend trois points essentiels : la gouvernance des projets, la gouvernance de la relation fournisseur et la validation des mesures RSE.

Concernant la sous-traitance, la taille de l'entreprise ne nous permettant pas d'absorber l'intégralité de notre activité, AXA Banque sous-traite une partie de ses activités support. C'est le cas d'une partie de l'informatique, sous-traité pour les prestations de développement, test et recette, et d'infrastructure. Nous faisons également appel à des partenaires comme le Crédit Foncier de France ou BNP Paribas pour bénéficier de leur expertise sur le crédit immobilier ou la monétique par exemple.

Avant de travailler avec un fournisseur, AXA Banque s'assure du cadre légal qui l'entoure à savoir le KBIS et son assurance RC, le suivi du fournisseur sur Ellipro afin d'identifier en amont les problèmes financiers qu'il pourrait rencontrer, les clauses d'audit des prestations sur chaque contrat, les clauses de conformité pour les contrats PSE et le SLA pour les prestations de service récurrentes.

Achats responsables

AXA Banque est un acheteur important de produits et services. Dans une démarche d'entreprise responsable, elle encourage ses parties prenantes fournisseurs à partager les mêmes valeurs. La plupart des contrats signés et commandes émises comportent une clause Responsabilité d'Entreprise.

Cette clause stipule qu'AXA Banque requiert du Prestataire le respect des trois principes fondamentaux de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) suivants :

- Ne pas recourir à, ni admettre de ses propres fournisseurs et sous-traitants, l'utilisation de main d'œuvre infantile (de moins de 15 ans) ou forcée,
- Assurer à son personnel des conditions et un environnement de travail sain et sûr dans le respect des libertés individuelles et collectives,
- Promouvoir la non-discrimination (sexe, race, religion ou appartenance politique) en matière d'embauche et de gestion du personnel.

La Politique des achats d'AXA Banque respecte la Charte Relations inter-entreprises qui couvre notamment les engagements suivants :

- La responsabilité territoriale de l'entreprise qui favorise les entreprises locales,
- La collaboration avec les fournisseurs stratégiques qui doivent être considérés comme de véritables partenaires,
- La nomination d'un Médiateur interne afin de faciliter le règlement des éventuels litiges.

Les cinq principes déontologiques primordiaux concernant les achats s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs d'AXA Banque :

- L'équité dans la mise en concurrence : elle se décline aux différentes phases d'une consultation.
- Le « non abus » à l'égard des fournisseurs : les collaborateurs ne doivent pas avoir une attitude abusive envers eux.
- L'absence de conflits d'intérêts : un collaborateur ne doit pas tirer parti du poste qu'il occupe pour percevoir des avantages pour lui-même ou un proche.
- Le refus des cadeaux et avantages : tout cadeau ou avantage reçu d'un fournisseur doit être exceptionnel.
- La confidentialité : les propositions des fournisseurs et le contenu des contrats signés sont confidentiels

Ces principes sont diffusés au sein de l'entreprise via des campagnes de formation/information de correspondants clés identifiés au sein de chaque direction.

Santé et sécurité des consommateurs

AXA Banque a pour mission première de servir ses clients, d'instaurer une relation dans la durée avec eux, de les aider à réussir leurs projets personnels et professionnels et d'assurer leur sécurité financière au quotidien.

Afin de remplir toutes ces missions dans le cadre d'exigences réglementaires considérablement accrues, AXA Banque affiche un ratio de solvabilité Core Tier 1 supérieur à celui fixé dans le cadre du pilier I Bâle II (AXA Banque à 8.6% versus 8% fixé).

AXA Banque s'efforce d'accompagner au mieux ses clients lorsqu'ils se retrouvent confrontés à des difficultés financières. Conseils, adaptation des moyens de paiement, coaching budgétaire sont des exemples concrets des solutions apportées au client.

De même, parce que nous avons à cœur d'établir une relation de confiance avec nos clients, nous menons une analyse approfondie de leur situation et de leur projet avant d'accepter leur demande de prêt ou d'ouverture de compte. Le but étant de limiter au maximum leur risque futur et aussi, le risque pour AXA Banque.

Le choix d'AXA Banque est d'intervenir en amont vis-à-vis de ses clients à travers des actions pédagogiques via son programme fil rouge « La prévention financière » (voir page 22)

NOTRE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTAL

Politique générale en matière environnementale

AXA Banque est une entreprise à taille humaine, avec ses 715 collaborateurs répartis sur son site principal à Val-de-Fontenay (92 % des collaborateurs AXA Banque y travaillent) et sur un autre site à Paris. AXA Banque n'est pas seule sur ces sites puisqu'elle les partage avec d'autres entités d'AXA France.

De par sa petite taille et son activité bancaire, son impact environnemental direct est limité mais n'en n'est pas moins une préoccupation importante pour l'entreprise. Filiale à 100 % d'AXA France, AXA Banque décline sa politique environnementale, et de ce fait ne dispose d'aucune organisation spécifique. La gestion technique et l'exploitation des sites géographiques sur lequel AXA Banque est implantée est assurée par une entité dédiée. Cette entité, AXA France Supports, s'engage à réduire l'impact environnemental d'AXA en gérant de façon responsable la consommation d'énergie, de papier et d'eau, ainsi que les émissions de CO₂ et les déchets de ses sites.

Outils de mesure de l'impact environnemental, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Une « enquête transports » est lancée chaque année auprès des salariés du Groupe AXA, dont AXA Banque, pour connaître leurs habitudes de transport et estimer ainsi les émissions de CO₂ issues des trajets domicile-travail.

Un reporting environnemental piloté par AXA France est effectué chaque mois, prenant en compte les données de l'ensemble de ses sites géographiques, dont ceux sur lesquels les salariés d'AXA Banque travaillent.

Au regard de l'impact limité des activités, aucun autre moyen de prévention des risques environnementaux et des déchets n'a été déployé ; aucune provision pour risque environnemental n'a d'ailleurs été prise.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

Les collaborateurs ont accès aux informations relatives à la politique de responsabilité d'entreprise d'AXA Banque mais aussi plus largement du Groupe AXA dans un espace dédié sur l'intranet de l'entreprise. Ces informations, régulièrement mises à jour, sont gérées par la Direction de la Communication.

Chaque année, AXA Banque participe à un évènement organisé par le Groupe, la « CR Week ». Cette semaine est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux et à l'engagement de l'entreprise en matière de développement durable.

Depuis 2008, les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés aux éco-gestes via des affiches installées dans les sanitaires, les cafétérias etc... Des informations relatives aux consommations d'énergie et d'eau sont également diffusées via les écrans d'affichage sur les sites où travaillent les salariés d'AXA Banque.

Prévention des rejets dans l'air, l'eau et le sol, préservation de la biodiversité et prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

Les activités d'AXA Banque ne sont pas à l'origine d'émissions significatives dans l'air, l'eau et le sol.

L'activité de l'entreprise et son utilisation des sols ne suscitent pas non plus de menaces significatives connues ni pour la biodiversité, ni pour les ressources hydriques, l'utilisation de l'eau, majoritairement limitée à la consommation des collaborateurs, n'engendrant pas d'impact significatif.

Ses activités et installations ne sont pas de nature à générer des émissions sonores ou olfactives significatives ; AXA Banque n'a d'ailleurs eu connaissance d'aucune plainte liée à ce type de nuisances.

Prévention, recyclage et élimination des déchets

Les espaces « copier / reproduire » situés à chaque étage des sites AXA, font aussi partie des mesures concrètes mises en place pour une meilleure gestion des déchets. Le papier blanc est récupéré pour recyclage. Les toners usagés des collaborateurs, nocifs pour l'environnement, sont aussi collectés.

L'association AXA Atout Cœur récupère quant à elle les bouchons en plastique, les portables obsolètes, les vêtements pour les redistribuer aux associations partenaires.

AXA Banque trie également ses déchets et l'impact des déchets non triés en 2016 est en nette diminution, - 12% par rapport à 2015 passant ainsi de 41,8 tonnes de déchets non triés à 37 tonnes. C'est aussi individuellement que les collaborateurs sont responsables de leurs déchets. C'est pourquoi, en 2016, AXA Banque a décidé d'aller plus loin en mettant en place des poubelles de tri sélectif à tous les étages. Les poubelles ayant été installées en fin d'année 2016, nous n'avons pour le moment, pas assez de recul pour avoir un impact chiffré.



Au regard de notre activité bancaire, nous n'avons pas d'impact significatif sur le gaspillage alimentaire.

Utilisation durable des ressources

Consommation d'énergie et recours aux énergies renouvelables

La consommation d'électricité pour 2016 s'élève ainsi à 2 803 906 kWh soit 6 706 kWh par collaborateur ; +1% par rapport à 2015, malgré une hausse des ETP permanents salariés et non-salariés de plus de 12%.

L'amélioration de l'efficacité énergétique s'appuie sur la certification HQE de notre site Les Fontaines.

En dehors de l'électricité verte garantie par notre fournisseur d'électricité, AXA Banque n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique en matière d'énergie renouvelable.

Consommation de matières premières : le papier

En tant qu'entreprise innovante et utilisant les dernières technologies digitales, l'une des priorités d'AXA Banque est de réduire significativement sa consommation de papier.

En 2016, près de 24 tonnes de papier bureau ont été consommées (+ 3% par rapport à 2015), soit 29 kg par salarié AXA Banque sur le site de Val-de-Fontenay et 43 kg par salarié sur le site Opéra-Victoire. Cette consommation de papier supplémentaire par rapport à 2015 est à mettre en relation avec notre business et notamment l'augmentation de 6% de nos prêts octroyés, et l'impression obligatoire des offres de prêt.

A noter que 100 % du papier bureau utilisé est recyclé. Pour réduire cette consommation de papier bureau, le recto/verso est privilégié. Une réduction du nombre d'imprimantes individuelles a également été effectuée afin d'encourager les collaborateurs à n'imprimer que les documents indispensables, via des imprimantes partagées.

A noter qu'en 2016, et dans le cadre de la 1ère étape Burolib' « moins de papier » (voir page 11), un challenge a été lancé. Pour chaque kilo de papier recyclé, 1 € est donné par la fondation AXA Atout Cœur au profit de l'association Meghanora qui soutient la recherche sur les maladies infantiles. A ce jour, ce sont près de 4 400kg qui ont été recyclés et donc 4 400€ qui ont été versés par AXA Atout Cœur.

Consommation d'eau et prise en compte des contraintes locales

En 2016, 5 238 M3 d'eau ont été consommés par les collaborateurs d'AXA Banque, soit environ 7 m3 par salarié sur le site de Val-de-Fontenay et de 5 m3 par salarié sur le site d'Opéra-Victoire. Malgré une augmentation de 2% de la consommation globale, la consommation par collaborateur est en nette diminution de près de -9%.

Notre approvisionnement en eau est assuré par le réseau collectif et ne subit donc pas de contrainte locale.

Rejet de gaz à effet de serre

Emissions de CO₂

Les émissions de CO₂ d'AXA Banque sont liées à la consommation d'énergie des sites, des déplacements professionnels (y compris les déplacements en avion ou en train), la flotte de véhicule de fonction et la consommation de papier.

Les émissions liées à la consommation d'énergie (électricité, gaz, vapeur et eau glacée) des sites sur lesquels ses salariés travaillent : elles s'élèvent à 254 T_{eq}CO₂ en 2016 (-15% par rapport à 2015) pour une consommation d'énergie à hauteur de 2 803 906 kWh.

Les émissions de CO₂ liées à la consommation de papier sont centralisées au niveau du Groupe AXA. Ainsi AXA Banque ne détient pas d'informations spécifiques.

Adaptation aux changements climatiques

Les changements climatiques actuels peuvent avoir un impact sur la consommation d'énergie liée à la climatisation des locaux, mais également sur notre activité avec une augmentation des prêts de développement durables octroyés.

ANNEXE AUX DONNEES ENVIRONNEMENTALES 2016

| | Unité | 2016 AXA Banque Site de Val-de-Fontenay | 2016 AXA Banque Opéra/Victoire Paris | TOTAL 2016 | TOTAL 2015 | Variations 2016 / 2015 |
|---|---------|--|---|------------|------------|------------------------|
| Nombre de salariés exprimé en Equivalent Temps Plein (ETP) permanents salariés + non-salariés | ETP | 737 | 58 | 795 | 708 | 12% |
| Surface nette interne des locaux (= surface occupée - surface non occupée + espaces verts) | m2 | 6 095 | 497 | 6 592 | 6 592 | 0% |
| ENERGIE | | | | | | |
| Consommation d'énergie (électricité, gaz, vapeur et eau glacée) | kWh | 2 630 188 | 173 718 | 2 803 906 | 2 767 534 | 1% |
| IC : Consommation d'énergie par personne | kWh/ETP | 3 568 | 2 995 | 6 563 | 6 954 | -6% |
| EMISSIONS DE CO2 | | | | | | |
| Emissions de CO2 : consommation d'énergie des sites | T.eqCO2 | 236 | 18 | 254 | 298 | -15% |
| EAU | | | | | | |
| Consommation d'eau | m3 | 4 952 | 287 | 5 238 | 5 135 | 2% |
| IC : consommation d'eau par personne | m3/ETP | 6,72 | 4,94 | 6,59 | 7 | -9% |
| PAPIER | | | | | | |
| Consommation de papier bureau | T | 20 | 2 | 22 | 23 | -2% |
| IC : consommation de papier bureau / ETP | kg/ETP | 27 | 43 | 70 | 84 | -17% |
| Papier recyclé et ou garant d'une gestion durable : bureau | % | 99 | 75 | 97 | 97 | 0% |
| DECHETS | | | | | | |
| Déchets non triés | T | 36 | 1 | 37 | 42 | -12% |
| Papier trié pour recyclage (Papier, papier confidentiel et carton) | T | 16 | 4 | 20 | 16 | 27% |
| Cartouches et/ou toners pour recyclages | kg | 100 | 0 | 100 | 180 | -44% |

TABLE DE CORRESPONDANCE

| Informations Grenelle II INFORMATIONS SOCIALES | |
|---|---|
| Emploi | |
| Effectif total | P3 . Effectifs et mouvements |
| La répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique | P18 . Annexes données sociales |
| Les embauches et les licenciements | P3 . Effectifs et mouvements |
| Les rémunérations et leurs évolutions | P4. Rémunération, intéressement, charges sociales |
| Organisation du travail | |
| L'organisation du temps de travail | P6. Organisation du temps de travail |
| L'absentéisme (*) | P9 à 13. Bien-être au travail / Le projet Burolib' / Santé, sécurité et absentéisme |
| Relations sociales | |
| L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui | P7. Relations sociales |
| Le bilan des accords collectifs | P7. Relations sociales |
| Santé et sécurité | |
| Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail | P13. Santé, sécurité et absentéisme |
| Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | P13. Santé, sécurité et absentéisme |
| Formation | |
| Les politiques mises en œuvre en matière de formation | P14. Formation |
| Le nombre total d'heures de formation | P14. Formation |
| Egalité de traitement | |
| La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes | P16. Egalité et diversité |
| La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | P17. Handicap |
| La politique de lutte contre les discriminations | P16. Egalité et diversité |
| Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives : | |
| Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective (*) | P17. Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail |
| A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (*) | P17. Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail |
| A l'élimination du travail forcé ou obligatoire (*) | P17. Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail |
| A l'abolition effective du travail des enfants (*) | P17. Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail |

(*) information non obligatoire pour une société non cotée (mais néanmoins recommandée)

| Informations Grenelle II INFORMATIONS SOCIETALES | |
|---|---|
| Impact territorial, économique et social de l'activité de la société : | |
| En matière d'emploi et de développement régional | P20. Emploi et développement régional |
| Sur les populations riveraines ou locales | P20. Emploi et développement régional |
| Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines | |
| Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations | P21. Les parties prenantes |
| Les actions de partenariat ou de mécénat | P22 à 27. Responsabilité envers la société civile |
| Sous-traitance et fournisseurs | |
| La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux | P29. Sous-traitance et fournisseurs |
| L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale (*) | P29. Sous-traitance et fournisseurs |
| Loyauté des pratiques | |
| Les actions engagées pour prévenir la corruption (*) | P28. Ethique d'entreprise |
| Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs (*) | P31. Santé et sécurité des consommateurs |

(*) information non obligatoire pour une société non cotée (mais néanmoins recommandée)

| Informations Grenelle II INFOS ENVIRONNEMENTALES | |
|--|---|
| Politique générale en matière environnementale | |
| L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement | P32. Politique générale en matière environnementale |
| Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement | P32. Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement |
| Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | P32. Outils de mesure de l'impact environnemental, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions |
| Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours (*) | P32. Outils de mesure de l'impact environnemental, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions |
| Pollution | |
| Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | P34. Pollution et gestion des déchets |
| La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité | P34. Pollution et gestion des déchets |
| Economie circulaire | |
| Prévention et gestion des déchets | |
| Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets | P34. Pollution et gestion des déchets |
| Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire | P34. Pollution et gestion des déchets |
| Utilisation durable des ressources | |
| La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales | P35. Utilisation durable des ressources |
| La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | P35. Utilisation durable des ressources |
| La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | P35. Utilisation durable des ressources |
| L'utilisation des sols (*) | P35. Utilisation durable des ressources |
| Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique | |
| Les rejets de gaz à effet de serre (GES) | P36. Rejet de gaz à effet de serre |
| L'adaptation aux conséquences du changement climatique (*) | P36. Adaptation aux changements climatiques |
| Protection de la biodiversité | |
| Les mesures prises pour préserver la biodiversité | P34. Pollution et gestion des déchets |

(*) information non obligatoire pour une société non cotée (mais néanmoins recommandée)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



AXA Banque

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AXA Banque désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060², nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Référentiel du Reporting Données Sociales et au Protocole du Reporting Environnemental utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

² Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 2 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des cautions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R-225-105 alinéa 3 du code de commerce;

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 5 entretiens avec 7 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (voir annexe) :

- au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau du site de Val-de-Fontenay, que nous avons sélectionné en fonction de son activité, de sa contribution, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des

entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail que la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 93% des effectifs considérés comme grandeurs caractéristiques du volet social, et entre 80% et 97% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion


Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que le Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentés de manière sincère conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 3 mai 2017

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié
Associé



Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n°FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse

4

COMPTES CONSOLIDÉS

| | |
|---|-------|
| États financiers consolidés | 71 |
| Annexes aux comptes consolidés | 75 |
| ▪ Note 1 : Principes comptables généraux | 75 |
| ▪ Note 2 : Principes et méthodes de consolidation | 78 |
| ▪ Note 3 : Information sectorielle | 79 |
| ▪ Note 4 : Actifs et passifs financiers | 79 |
| ▪ Note 5 : Autres postes | 94 |
| ▪ Note 6 : Gestion financière, exposition aux risques et politiques de couverture | 1 100 |
| ▪ Note 7 : Notes bilan | 116 |
| ▪ Note 8 : Notes compte de résultat | 124 |
| Rapport des commissaires aux comptes | 128 |

(Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)

Les états financiers consolidés d'AXA Banque sont présentés au titre des deux exercices 2016 et 2015.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS au 31/12/2016

Bilan

| Actif (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Caisse, Banques centrales | 7.1 | 279 524 | 160 983 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 7.2 | 19 381 | 11 122 |
| Instruments dérivés de couverture | 7.5 | 137 491 | 14 694 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 7.3 | 829 296 | 889 550 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 7.4.1 | 526 453 | 569 545 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 7.4.2 | 7 027 769 | 6 200 010 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 135 622 | 100 084 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 7.10 | 22 789 | 22 374 |
| Comptes de régularisations et actifs divers | 7.11 | 46 981 | 84 123 |
| Immobilisations corporelles | 7.13 | 1 198 | 2 356 |
| Immobilisations incorporelles | 7.13 | 12 530 | 7 963 |
| Total de l'actif | | 9 039 034 | 8 062 805 |

| Passif (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------|------------------|------------------|
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 7.2 | 1 326 353 | 1 196 685 |
| Instruments dérivés de couverture | 7.5 | 154 577 | 129 150 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 7.7.1 | 988 156 | 844 176 |
| Dettes envers la clientèle | 7.7.2 | 4 094 199 | 3 840 271 |
| Dettes représentées par un titre | 7.8 | 1 822 749 | 1 470 201 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts au taux | | (1 171) | -1 473 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 7.10 | 32 573 | 32 165 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 7.12 | 199 674 | 161 639 |
| Provisions | 7.14 | 7 378 | 5 416 |
| Dettes subordonnées | 7.8 | 48 505 | 48 510 |
| Total dettes | | 8 672 993 | 7 726 742 |
| Capitaux propres | | | |
| Résultat de l'exercice part groupe | | 968 | 17 153 |
| Capital et réserves | | 337 662 | 291 626 |
| Total part du groupe | | 338 630 | 308 779 |
| Réserves et résultat des minoritaires | | 27 411 | 27 284 |
| Total intérêts minoritaires | | 27 411 | 27 284 |
| Total capitaux propres consolidés | | 366 041 | 336 063 |
| Total du Passif | | 9 039 034 | 8 062 805 |

Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-----|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | 8.1 | 195 827 | 205 468 |
| Intérêts et charges assimilés | 8.1 | (67 089) | (85 000) |
| Commissions (produits) | 8.2 | 63 802 | 57 819 |
| Commissions (charges) | 8.2 | (38 690) | (31 676) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 8.3 | (7 819) | 7 972 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 8.4 | 89 | 503 |
| Produits des autres activités | 8.5 | 1 945 | 1 307 |
| Charges des autres activités | 8.5 | (6 096) | (4 186) |
| Produit net bancaire | | 141 968 | 152 207 |
| Charges générales d'exploitation | 8.6 | (118 976) | (110 476) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles | 8.7 | (4 351) | (4 689) |
| Résultat brut d'exploitation | | 18 640 | 37 042 |
| Coût du risque | 8.8 | (10 773) | (11 673) |
| Résultat d'exploitation | | 7 868 | 25 370 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés | | (699) | |
| Résultat avant impôt | | 7 169 | 25 370 |
| Impôt sur les bénéfices | 8.9 | (4 202) | (6 484) |
| Résultat net | | 2 967 | 18 886 |
| Intérêts minoritaires | | (1 999) | (1 734) |
| RESULTAT NET PART GROUPE | | 968 | 17 153 |

| <i>(en euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|----------------------------------|------------|------------|
| RESULTAT PAR ACTION | 0,2 | 3,1 |
| RESULTAT DILUE PAR ACTION | 0,2 | 3,1 |

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net - Part du groupe (proforma) | 968 | 17 153 |
| Éléments qui seront recyclables ultérieurement en résultat net | 148 | (3 033) |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | 226 | (4 626) |
| Impôts | (78) | 1 593 |
| Éléments qui ne seront pas recyclables ultérieurement en résultat net | (744) | 803 |
| Ecart actuariel sur régimes à prestations définies | (1 135) | 1 225 |
| Effet d'impôt des écarts actuariels sur régimes à prestations définies | 391 | (422) |
| Autres éléments du résultat global après impôt - Part du groupe | (596) | (2 230) |
| RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL TOTAL | 372 | 14 922 |
| Résultat net et autres éléments du résultat global total part du Groupe | 2 530 | 13 382 |
| Résultat net et autres éléments du résultat global total part des intérêts minoritaires | (2 158) | 1 541 |

Tableau de variations des capitaux propres

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Part du Groupe | | | | | | | Intérêts minoritaires | | | Total des capitaux propres consolidés |
|---|----------------|---|---|---|---------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| | Capital (1) | Primes et réserves consolidées liées au capital (2) | Capital et réserves consolidées (1) + (2) | Gains et pertes latentes comptabilisées en capitaux propres (3) | Résultat net part du groupe (4) | Réserves et résultat de la période | Total part du groupe (1)+(2)+(3)+(4) | Réserves et résultat de la période | Gains/pertes latents ou différés | Total intérêts minoritaires | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2015 en normes IFRS | 89 468 | 189 934 | 279 401 | 16 707 | (2 257) | - | 293 852 | 27 378 | | 27 378 | 321 230 |
| Variation de capital | | | - | | | | - | | | - | - |
| Dividendes versés hors groupe (dividendes versés aux minoritaires) | | | - | | | | - | | | - | - |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | - | (2 230) | | | (2 230) | (193) | | (193) | (2 422) |
| Dividendes | | | - | | | | - | (1 635) | | (1 635) | (1 635) |
| <i>Affectation du résultat N-1</i> | | (2 257) | (2 257) | | 2 257 | | - | | | | - |
| Autres variations | | (491) | (491) | 495 | | | 4 | | | | 4 |
| Résultat 2015 | | | - | | 17 153 | | 17 153 | 1 734 | | 1 734 | 18 886 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2015 en normes IFRS | 89 468 | 187 186 | 276 653 | 14 972 | 17 153 | - | 308 779 | 27 477 | (193) | 27 284 | 336 063 |
| Capitaux propres au 1er janvier 2016 en normes IFRS | 89 468 | 187 186 | 276 653 | 14 972 | 17 153 | - | 308 779 | 27 477 | (193) | 27 284 | 336 063 |
| Variation de capital | 6 322 | | 6 322 | | | | 6 322 | | | - | 6 322 |
| Primes d'émission | | 22 995 | 22 995 | | | | 22 995 | | | | 22 995 |
| Dividendes versés hors groupe (dividendes versés aux minoritaires) | | | - | | | | - | | | - | - |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | - | (437) | | | (437) | (159) | | (159) | (596) |
| Dividendes | | | - | | | | - | (1 713) | | (1 713) | (1 713) |
| <i>Affectation du résultat N-1</i> | | 17 153 | 17 153 | | (17 153) | | - | | | | - |
| Résultat 2016 | | | - | | 968 | | 968 | 1 999 | | 1 999 | 2 967 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2016 en normes IFRS | 95 790 | 227 333 | 323 122 | 14 536 | 968 | - | 338 627 | 27 763 | (352) | 27 411 | 366 038 |

Tableau des flux de trésorerie

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|-----------------|
| Résultat avant impôts | 6 676 | 25 370 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et provisions | 4 351 | 4 688 |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | 756 | (564) |
| Résultat net des activités d'investissement | (12 830) | (24 550) |
| Résultat net des activités de financement | 5 743 | 5 713 |
| Autres mouvements | 0 | 0 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | (1 980) | (14 713) |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 10 479 | 1 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | (1 948 815) | (31 410) |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 1 932 120 | 63 042 |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 45 503 | (7 384) |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | 0 | 0 |
| Impôts versés | (3 156) | (2 776) |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | 36 131 | 21 473 |
| TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A) | 40 827 | 32 130 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (7 760) | (5 933) |
| Flux liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés | 0 | 0 |
| TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B) | (7 760) | (5 933) |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | 24 432 | (4 662) |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | 0 | (495) |
| TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C) | 24 432 | (5 157) |
| | | |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | 0 | 0 |
| | | |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | 57 499 | 21 041 |
| | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 326 618 | 305 577 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*) | 160 983 | 115 638 |
| Solde net des comptes ordinaires, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**) | 165 635 | 189 940 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 384 117 | 326 618 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*) | 279 524 | 160 983 |
| Solde net des comptes ordinaires, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**) | 104 593 | 165 635 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 57 499 | 21 041 |

(*) Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 7.1

(**) Composé du solde des postes ""Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 7.4.1 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en notes 7.7.2 et 7.7.1

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Note 1.1 : Principes généraux de préparation des comptes consolidés

En application du règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2015 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

La Commission européenne a achevé le processus d'approbation de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » par l'adoption du règlement (UE) 2016/2067 de la Commission du 22 novembre 2016. La norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplacera de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2018, la norme IAS 39. Cette nouvelle norme introduit notamment :

- pour les actifs financiers, un nouveau modèle de classification fondé sur la nature de l'instrument et le modèle économique que suit l'entité ;
- pour les passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, l'obligation d'enregistrer dans les autres éléments du résultat global, les variations de juste valeur du risque de crédit propre ;
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les pertes attendues ;
- un modèle de comptabilité de couverture modifié, plus en adéquation avec les activités de gestion des risques.

Compte tenu de l'importance des changements induits par cette norme, le Groupe a engagé des travaux d'analyse normative et de déclinaisons opérationnelles. Ces travaux se poursuivront en 2017.

La norme IFRS 15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » a été adoptée le 29 octobre 2016 par la Commission européenne (Règlement (UE) n°2016/1905) et sera applicable au 1er janvier 2018 de façon rétrospective. Elle remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. IFRS 15 décrit un cadre global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients.

Les impacts éventuels pour le groupe de cette nouvelle norme, est en cours d'analyse.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Les dispositions applicables sur les exercices à venir et dont l'application n'a pas été anticipée, n'ont pas d'incidence significative sur ses comptes consolidés.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et n'ont donc pas été appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16 « locations » d'application obligatoire au 1er janvier 2019 sous réserve de son adoption.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux impacts.

Note 1.2 : Présentation des états financiers consolidés

La recommandation de l'Autorité des normes comptables, adoptée par le Collège du 7 novembre 2013, s'applique aux comptes consolidés des établissements de crédit et des entreprises relevant de l'article L.511-36 du Code monétaire et financier qui établissent soit par obligation conformément aux dispositions du règlement européen, soit sur option, des comptes consolidés selon les normes IFRS.

La norme IAS 1 (telle qu'amendée en 2011) demande l'établissement des états de synthèse suivants:

- un état de situation financière à la fin de la période (bilan) ;
- un état du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période (incluant le résultat net et les gains et pertes présentés auparavant dans le seul tableau de variation des capitaux propres) ;
- un état des variations des capitaux propres de la période ;
- un tableau des flux de trésorerie de la période.

Note 1.3 : Dates de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes au 31 décembre.

Note 1.4 : Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les principaux postes du bilan concernés sont

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations des créances et des titres disponibles à la vente ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés.

Les principes ci-dessous précisent les modalités d'évaluation de ces postes. Ces dernières, ainsi que les hypothèses clefs le cas échéant, sont détaillées plus en avant, lorsque cela s'avère significatif et pertinent, dans les notes relatives aux postes d'actifs et de passifs concernés.

Note 1.5 : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (IAS 8)

Les méthodes comptables sont les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entité lors de l'établissement et de la présentation de ses états financiers.

Un changement d'estimation comptable est un ajustement de la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, ou du montant de la consommation périodique d'un actif, résultant de l'évaluation de la situation actuelle des éléments d'actif et de passif et des avantages et obligations futurs attendus qui y sont associés. Les changements d'estimations comptables résultent d'informations nouvelles ou de nouveaux développements et, par conséquent, ne sont pas des corrections d'erreurs.

Une erreur d'une période antérieure est une omission ou une inexactitude des états financiers de l'entité portant sur une ou plusieurs périodes antérieures et qui résultent de la non-utilisation ou de l'utilisation abusive d'informations fiables :

- qui étaient disponibles lorsque la publication des états financiers de ces périodes a été autorisée ;
- et dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient été obtenues et prises en considération pour la préparation et la présentation de ces états financiers.

Parmi ces erreurs figurent les effets d'erreurs de calcul, les erreurs dans l'application des méthodes comptables, des négligences, des mauvaises interprétations des faits, et des fraudes.

L'application rétrospective conduit à appliquer une nouvelle méthode comptable à des transactions, d'autres événements et conditions comme si cette méthode avait toujours été appliquée.

Le retraitement rétrospectif consiste à corriger la comptabilisation, l'évaluation et la fourniture d'informations sur le montant d'éléments des états financiers comme si une erreur d'une période antérieure n'était jamais survenue.

Impraticable : l'application d'une disposition est impraticable lorsque l'entité ne peut pas l'appliquer après avoir mis en œuvre tous les efforts raisonnables pour y arriver. Pour une période antérieure donnée, appliquer un changement de méthodes comptables à titre rétrospectif ou effectuer un retraitement rétrospectif afin de corriger une erreur est impraticable si:

- les effets de l'application rétrospective ou du retraitement rétrospectif ne peuvent être déterminés ;
- l'application rétrospective ou le retraitement rétrospectif impose d'énoncer des hypothèses sur ce qu'aurait été l'intention de la direction au cours de cette période ; ou
- l'application rétrospective ou le retraitement rétrospectif impose de faire des estimations significatives des montants et qu'il est impossible de distinguer objectivement les informations relatives aux estimations qui
 - o révèlent des circonstances existant à la ou aux dates auxquelles ces montants doivent être comptabilisés, évalués ou présentés ; et
 - o auraient été disponibles au moment de l'autorisation de publication des états financiers de cette période antérieure des autres informations.

L'application prospective d'un changement de méthodes comptables et de la comptabilisation de l'effet d'un changement d'estimation comptable consiste, respectivement:

- à appliquer la nouvelle méthode comptable aux transactions, aux autres événements et aux situations intervenant après la date de changement de la méthode ; et
- à comptabiliser l'effet du changement d'estimation comptable aux périodes courantes et futures affectées par le changement.

Dans le cas de corrections d'erreurs, l'entité doit corriger de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans le premier jeu d'états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte, comme suit :

- par retraitement des montants comparatifs de la ou des périodes antérieures présentées au cours desquelles l'erreur est intervenue ; ou
- si l'erreur est intervenue avant la première période antérieure présentée, par retraitement des soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période antérieure présentée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Note 2.1 : Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés au sein desquelles AXA Banque exerce un contrôle sont dénommées filiales.

Selon la définition d'IAS 27 en vigueur, le contrôle se caractérise par la capacité à diriger la politique financière et opérationnelle d'une société afin de retirer un profit de ses activités. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le contrôle, tel que conçu par le modèle actuel d'IAS 27 / SIC 12, est exercé par AXA Banque.

Ce contrôle est présumé dès lors qu'AXA Banque détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont également pris en compte pour déterminer si AXA Banque contrôle une autre entité.

Sont comptabilisées par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles AXA Banque exerce avec un ou plusieurs tiers un contrôle conjoint et également celles où AXA Banque a une influence notable. AXA Banque est présumé exercer une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote.

Au 31 décembre 2016, le périmètre de consolidation est composé de :

| | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt | Méthode de consolidation |
|-------------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
| AXA Banque | Maison mère | Maison mère | Maison mère |
| AXA Banque Financement | 65% | 65% | Intégration Globale |

Note 2.2 : Retraitements et éliminations

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

AXA Banque ayant un portefeuille homogène d'activité de crédit à la consommation et de crédit immobilier ne déclare qu'un seul segment sectoriel dans les états financiers.

NOTE 4 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et présentés selon les dispositions des normes IAS 39, IAS 32, IFRS 7 et IFRS 13 telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe AXA Banque comptabilise au bilan les actifs et passifs financiers à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la date de négociation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat dont les coûts de transaction sont directement comptabilisés dans le compte de résultat). Cette juste valeur initiale correspond en général au montant de trésorerie versé ou reçu à l'origine.

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués conformément aux règles applicables à leur catégorie d'appartenance soit à leur juste valeur, soit au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le groupe AXA Banque détermine les justes valeurs conformément aux dispositions de la norme IFRS 13 et présente ces justes valeurs selon la hiérarchie définie par la norme IFRS13, comme l'explique plus en détail la Note 4.11.

Note 4.1 : Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes, selon l'intention, la capacité à les détenir, et leurs caractéristiques contractuelles :

- actifs financiers disponibles à la vente, comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en autres éléments du résultat global;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs financiers détenus jusqu'à échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, avec variation de juste valeur enregistrée par résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie par défaut ou par désignation. Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des autres catégories citées ci-après.

Les instruments classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres).

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Les revenus reconnus directement dans le compte de résultat de la période comprennent :

- pour les instruments à paiements fixes ou déterminables : le produit d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et incluant, entre autres, l'amortissement des éventuelles surcotes / décotes (cf. Note 4.4) comptabilisés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.
- pour les actions et autres instruments similaires : les dividendes qui sont comptabilisés, lorsque le droit du groupe AXA Banque à les recevoir est établi, dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » du compte de résultat.

Cette catégorie fait l'objet de dépréciations selon les modalités décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des instruments financiers ».

Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» comprend les actifs financiers à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement selon la méthode du coût amorti, et les intérêts, avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif, cf. Note 4.4.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Cette catégorie fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des instruments financiers ».

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux instruments financiers à revenu fixe ou déterminable que le groupe AXA Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt pour cette catégorie ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Ces instruments sont comptabilisés à chaque date d'arrêté des comptes selon la méthode du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs.

Cette catégorie fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les instruments évalués au coût amorti.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Sur les périodes présentées, le groupe AXA Banque ne détient pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée par résultat

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les instruments dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe AXA Banque lors de la comptabilisation initiale de l'actif au bilan.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Cette catégorie comprend également tous les instruments dérivés dont la juste valeur est positive (à l'exception de certains dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture).

Le classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à lui, peut être retenu dans les trois cas de figure suivants (conditions définies dans la norme IAS 39) :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou
- dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés collectivement et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Pendant les périodes présentées, le groupe AXA Banque n'a pas comptabilisé d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

A chaque date d'arrêté des comptes, ces instruments sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur ».

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés dans la catégorie « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les intérêts des instruments de taux sont comptabilisés en produits et charges d'intérêts.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Cette catégorie ne fait pas l'objet de dépréciations.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

Critères de dépréciation

À chaque date d'arrêté des comptes, AXA Banque vérifie si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une dépréciation lorsqu'il y a des preuves objectives de perte de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés du (ou des) actif(s) peut être évaluée de manière fiable.

Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

Précisions sur les critères retenus pour les titres à revenu fixe « disponibles à la vente »

Pour les titres à revenu fixe, constitue un indice objectif de dépréciation, une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement.

Une dépréciation est constatée en compte de résultat s'il est probable que les flux futurs de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de la survenance d'un incident de crédit chez l'émetteur des titres.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ne constitue pas, en lui-même, une preuve de perte de valeur. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision pour dépréciation peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Précisions sur les critères retenus pour les actions « disponibles à la vente »

Pour les actions disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de six mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % du coût du titre à la date de clôture.

Précisions sur les critères retenus pour les prêts et créances

Les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle (encours douteux) ou sur base collective (encours non douteux) en ce qui concerne les prêts et créances sur la clientèle.

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance). Ces encours font l'objet d'une dépréciation sur base collective ; ils comprennent les encours incidentés non douteux ainsi que les créances restructurés non incidentés.

Concernant les comptes courants en situation de dépassement d'autorisation, la dépréciation porte sur les créances en situation de recouvrement amiable (dépassement non autorisé de plus de 30 jours) ou contentieux, au travers de deux modèles statistiques distincts :

- Les créances en recouvrement amiable sont dépréciés en fonction de leur ancienneté, la performance historiquement constatée à l'amiable et le taux de dépréciation à terme (à l'issue de la gestion contentieuse).
- Les dépréciations contentieuses, que la créance soit gérée en interne (90%) ou en externe (10%), sont calibrées sur la base du taux de perte attendue à maturité au regard des

encaissements futurs estimés à partir des chroniques d'encaissements générationnels, appliquées au montant confié par génération. Afin de caler aux pratiques opérationnelles (montant de la créance, horizons de gestion et espoir d'encaissement), il existe des sous-modèles de provisionnement. Le taux d'actualisation de ces provisions contentieuses est revu trimestriellement selon le taux de découvert non autorisé retenu pour le compte de dépôt octroyé aux personnes physiques.

Concernant les crédits à la consommation, les dépréciations statistiques sont calculées sur la base de quatre sous-modèles, ventilant les créances à l'amiable et au contentieux, selon qu'elles soient concernées par une procédure de surendettement ou non. La dépréciation des créances à l'amiable est effectuée au travers du calcul de probabilité de passage d'un niveau d'impayés jusqu'au transfert au contentieux, et l'application du taux de perte estimé à l'entrée au contentieux.

Les dépréciations contentieuses sont calibrées sur la base des taux de pertes attendues à maturité, au regard des encaissements futurs estimés à partir des chroniques d'encaissements générationnels appliquées au montant confié par génération. Le taux d'actualisation est revu annuellement, en utilisant le taux moyen de l'encours productif.

Concernant les crédits immobiliers, les dépréciations sont effectuées dès le second impayé (sur base collective) et dès 180 jours / Contentieux (sur base individuelle) pour les prêts avec garanties hypothécaires. Cette approche conservatrice s'appuie sur l'assiette de perte potentielle (différentiel unitaire entre le CRD et la valeur du bien hypothéqué, après application d'une décote) et le calcul d'un taux de passage à contentieux par strate de retard (matérialisant l'échec de la procédure amiable). Ces taux de passage sont revus annuellement sur la base des douze derniers mois pour caler au plus près de la performance opérationnelle.

Concernant les crédits patrimoniaux, les dépréciations sur base individuelle s'effectuent sur la base des décisions prises lors du comité contentieux qui se tient trimestriellement. Les décisions arrêtées lors de ce comité sont publiées sous la forme d'un compte-rendu rédigé par le service juridique qui le communique ensuite au service comptabilité pour action.

Modalités de dépréciation

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, la dépréciation est égale au montant de la moins-value latente comptabilisée en autres éléments du résultat global au moment de la dépréciation (qui est transférée en résultat pour matérialiser la dépréciation).

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Les pertes avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Si le risque de contrepartie diminue ou disparaît, les dépréciations constatées sur des instruments à paiements fixes ou déterminables peuvent être reprises. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Les dépréciations constatées sur des actions et instruments similaires ne peuvent être reprises ultérieurement. L'éventuelle hausse de valeur ultérieure sera reconnue directement en autres éléments du résultat global et ne sera recyclée en résultat qu'en cas de sortie de bilan de l'instrument.

Note 4.3 : Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - o vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible jusqu'à son échéance ;

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - o vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
 - o vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 4.4 : Passifs financiers

Selon la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne, les passifs financiers peuvent être comptabilisés :

- à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée par résultat :
 - o Certains passifs financiers seront considérés comme étant à la juste valeur par résultat 'par nature' : c'est le cas des passifs que le groupe a l'intention de racheter à court terme, des passifs faisant partie d'un portefeuille géré en vue de réaliser des bénéfices à court terme ainsi que des dérivés passifs (à l'exception de certains dérivés de couverture);

- o Certains passifs financiers peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option (classement soumis exactement aux mêmes conditions que celles décrites en section 4.4).
- ou au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pendant la période concernée, le groupe AXA Banque a comptabilisé des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option au titre de l'émission de BMTN structurés.

Note 4.5 : Comptabilisation de produits / charges d'intérêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur nette comptable du passif ou de l'actif financier.

L'application du TIE au coût amorti de l'instrument permet de déterminer le produit ou la charge à comptabiliser dans le compte de résultat pour la période. Les frais de transaction, ainsi que les décotes et primes de remboursement ou d'émission, sont également intégrés dans le TIE et ainsi reconnus en résultat de façon étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Note 4.6 : Distinction dettes – capitaux propres

Un passif financier est un instrument financier assorti d'une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. X²

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Note 4.7 : Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Dérivés et dérivés incorporés : définitions

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties du contrat ;
- il ne requiert aucun investissement initial net ou un investissement initial net inférieur à celui qui serait nécessaire à d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions de marché ;
- il est réglé à une date future.

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride (composé) qui inclut un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé, si et seulement si :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ; et
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais d'un compte de résultat

Sur les périodes présentées, le groupe AXA Banque n'a pas détenu de tels produits.

Comptabilisation de dérivés

Les instruments dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur à la date d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont comptabilisés dans le compte de résultat à moins que les instruments dérivés ne fassent partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie qualifiée, comme décrit ci-après. AXA Banque applique les règles de la comptabilité de couverture d'IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Le groupe désigne certains dérivés en tant que : (i) couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couverture de juste valeur) ; ou (ii) couvertures de transactions futures hautement probables (couvertures de flux de trésorerie).

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qualifiés de couverture de juste valeur sont reconnues en compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marche par résultat ». Les actifs et passifs financiers ainsi couverts sont également revalorisés à leur juste valeur, au titre du risque couvert, par contrepartie résultat. De ce fait, toute composante inefficace de la relation de couverture est directement reconnue par différence dans le compte de résultat de la période.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. L'élément couvert cesse d'être revalorisé et reprend le mode de valorisation correspondant à son classement comptable. L'ajustement de la valeur comptable des instruments de taux d'intérêts issu de l'application des règles de la comptabilité de couverture est amorti par le compte de résultat au travers de la méthode du taux d'intérêts effectif. Si l'instrument couvert est sorti du bilan, cet ajustement est reconnu immédiatement dans le compte de résultat de la période.

AXA banque ne comptabilise pas de couvertures de flux de trésorerie pour les exercices présentés.

Note 4.9 : Actifs financiers transférés, autres actifs financiers donnés en garantie et actifs reçus en garantie dont l'entité peut disposer

Principes généraux

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est dé-comptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, ou
- lorsque les droits contractuels aux flux de trésoreries sont transférés et
 - o la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée,
 - o ou, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages n'est ni transférée ni conservée lorsque le contrôle de l'actif est transféré.

Un passif financier est dé-comptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint ou lorsque ses clauses contractuelles font l'objet de modifications substantielles.

Prêts et emprunts de titres

Le groupe réalise des opérations de pensions et prêts/ emprunts de titre. Celles-ci correspondent à des cessions (ou prêts) d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat (ou reprise) de ces actifs financiers à une date et à un prix convenus.

Dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sont conservés par le groupe sur toute la durée de l'opération, le Groupe ne décomptabilise pas les actifs financiers. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément au passif du bilan. La charge d'intérêt sur les opérations de pensions et prêts de titres est reconnue sur la durée des contrats.

Mises en pensions

AXA Banque réalise des opérations de mise en pension.

Selon les termes des dites conventions, le titre peut être cédé de nouveau par le cessionnaire durant la durée de l'opération de pension. Le cessionnaire doit néanmoins le restituer, au cédant à échéance de l'opération. Les flux de trésorerie générés par le titre sont également transmis au cédant.

AXA Banque considère avoir conservé la quasi-totalité des risques et avantages des titres mis en pension. Par conséquent, ces derniers n'ont pas été décomptabilisés. Un financement a été enregistré au passif en cas de mises en pension.

Au 31 décembre 2016, rien n'a été transféré dans le cadre d'opérations de mises en pension.

Actifs Financiers transférés non intégralement décomptabilisés 31/12/2016 :

NEANT

Actifs Financiers transférés non intégralement décomptabilisés 31/12/2015 :

NEANT

Prises en pensions

Le groupe réalise également des prises en pension de titres consistant à acheter à une contrepartie des actifs financiers, avec un engagement simultané de revente de ces actifs financiers à une date et un prix convenus. Dans la mesure où la contrepartie conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sur toute la durée de l'opération, les titres concernés ne sont pas reconnus comme des actifs financiers du groupe. La contrepartie de la trésorerie versée est comptabilisée sur une ligne séparée de l'actif. Les produits d'intérêt sur les mises en pensions inverses sont reconnus sur la durée des contrats.

Actifs financiers donnés en garantie

AXA Banque a mis des titres en garantie à hauteur de 436M€ et des créances immobilières à hauteur de 1 466M€ auprès de la Banque centrale européenne (BCE) sur lesquels AXA Banque a exercé son droit de tirage à hauteur de 789M€ au 31 décembre 2016.

AXA Banque a également émis 1 050M€ de billets à ordre hypothécaire pour lesquels 1 160M€ de créances clientèle ont été mis en garantie au 31 décembre 2016.

Note 4.10 : Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe AXA Banque compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Note 4.11 : Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme une mesure fondée sur le marché et non une mesure spécifique à l'entité. Pour certains actifs et passifs, il existe des transactions observables sur le marché ou des informations de marché. Pour d'autres il n'en existe pas. Toutefois, dans les deux cas, l'évaluation de la juste valeur vise le même objectif : estimer le prix auquel une « transaction normale » visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des « participants de marché » à la date d'évaluation dans les conditions actuelles de marché (c'est-à-dire une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un participant de marché qui détient l'actif ou doit le passif).

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique, l'entité détermine la juste valeur à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données observables pertinentes et minimise celle des données non observables. Du fait que la juste valeur est une mesure fondée sur le marché, elle est déterminée à l'aide des hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Par conséquent, le fait que l'entité ait l'intention de conserver un actif ou de régler un passif ou s'en acquitter de quelque autre façon n'entre pas en ligne de compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Parmi ces hypothèses, figurent notamment pour les dérivés, une évaluation du risque de contrepartie (ou « CVA » Credit Valuation Adjustment) et du risque de non-exécution (« DVA » Debit Valuation Adjustment ou risque de notre propre défaut sur nos opérations de dérivés). Leur évaluation se fonde sur des paramètres historiques.

Dans la mesure où AXA Banque est dotée de contrats de compensation et ou de collatéral, les impacts de CVA ne sont pas calculés transaction par transaction, ni par classification comptable mais de façon globale par contrepartie.

- Les impacts de CVA sont comptabilisés en moins des dérivés actifs et les impacts de DVA en moins des dérivés passifs. La contrepartie est le compte de résultat.
- Ils sont comptabilisés soit dans les comptes de dérivés FVPL – Juste valeur résultat, soit dans les comptes de dérivés FVH – Juste valeur résultat.
- Ces impacts sont comptabilisés en actifs et passifs courants.

L'approche retenue dans les comptes d'AXA Banque se base sur les textes de la réglementation bancaire, qui fournissent des éléments méthodologiques, et sur notre connaissance des pratiques de marché.

Au 31 décembre 2016, l'impact CVA est de 7K€ et l'impact DVA est de 195K€.

Juste valeur en date de comptabilisation initiale

Pour la majorité des transactions conclues par le groupe, le prix de négociation des opérations (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) donne la meilleure évaluation de la juste valeur de l'opération en date de comptabilisation initiale.

Juste valeur de niveau 1 et notion de marché actif

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif (« juste valeur de niveau 1 ») constituent l'indication la plus fiable de la juste valeur. Dans la mesure où de tels prix existent, ils doivent être utilisés sans ajustement pour évaluer la juste valeur.

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants, ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

La baisse du niveau d'activité du marché peut être révélée par des indicateurs tels que :

- une baisse sensible du marché primaire pour l'actif ou le passif financier concerné (ou pour des instruments similaires) ;
- une baisse significative du volume des transactions ;
- une faible fréquence de mise à jour des cotations ;
- une forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- une perte de la corrélation avec des indices qui présentaient auparavant une corrélation élevée avec la juste valeur de l'actif ou du passif ;

- une hausse significative des cours ou des primes de risque de liquidité implicites, des rendements ou des indicateurs de performance (par exemple des probabilités de défaut et des espérances de pertes implicites) par rapport à l'estimation que fait le groupe des flux de trésorerie attendus, compte tenu de toutes les données de marché disponibles au sujet du risque de crédit ou du risque de non-exécution relatif à l'actif ou au passif ;
- des écarts très importants entre le prix vendeur (bid) et le prix acheteur (ask) (fourchette très large).

Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1).

Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etat ou de grandes entreprises, de certains dérivés traités sur des marchés organisés (par exemple, des options standards sur indices CAC 40 ou Eurostoxx).

Par ailleurs, pour les OPCVM, la juste valeur sera considérée comme de niveau 1 si la valeur liquidative est quotidienne, et s'il s'agit d'une valeur sur laquelle il est possible de passer un ordre.

Juste valeur de niveau 2

En cas d'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement (« juste valeur de niveau 2 »). Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant des marchés actifs.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent notamment :

- les cours sur des marchés, actifs ou non, pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple : les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les « spreads » de crédit ;
- les données d'entrée corroborées par le marché, c'est-à-dire qui sont obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.

Instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2) : Instruments dérivés

Seront en particulier classés dans cette catégorie : les swaps de taux standards ou CMS, les accords de taux futurs (FRA), les achats et ventes à terme de devises liquides.

Les valorisations de ces instruments s'appuient en effet sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation des cash flows futurs, technique d'interpolation...).

Instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2) : Instruments non dérivés

Certains instruments financiers complexes et / ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables (telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options), de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est fondée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Figurent notamment en niveau 2 :

- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée à partir de données de marché observables (ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats) ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement, mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes;

Les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option concernent les émissions de BMTN structurés. Le risque émetteur est valorisé par la mise jour du spread de crédit d'AXA Banque.

L'impact sur la valeur de la dette est calculé par actualisation du différentiel entre le spread de crédit à l'émission et le spread de crédit en date d'arrêt.

Juste valeur de niveau 3

Les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2016 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identique : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables: Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables: Niveau 3 | 31/12/2015 |
|--|----------------|---|---|---|----------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | 831 556 | 831 208 | 347 | | 889 550 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 202 539 | 202 539 | | | 202 584 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 625 080 | 625 080 | | | 682 855 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 3 936 | 3 589 | 347 | | 4 111 |
| Instruments dérivés de couverture | 137 491 | | 137 491 | | 14 694 |
| Instruments financiers en juste valeur par résultat (1) | 19 381 | | 19 381 | | 11 122 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 988 428 | 831 208 | 157 219 | | 915 366 |

(1) Dont CVA de 33ke

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

| <i>en milliers d'euros</i> | 31/12/2016 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identique : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables: Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables: Niveau 3 | 31/12/2015 |
|--|------------------|---|---|---|------------------|
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1) | 1 326 353 | | 1 326 353 | | 1 196 685 |
| Dettes représentées par un titre | 1 822 749 | | 1 822 749 | | 1 470 201 |
| Instruments dérivés de couverture | 154 577 | | 154 577 | | 129 150 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 3 303 678 | | 3 303 678 | | 2 796 037 |

(1) Dont CVA de 6ke

NOTE 5 : AUTRES POSTES

Note 5.1 : Caisses, banques centrales

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse, banque centrale et CCP.

Note 5.2 : Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au bilan pour leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire ou dégressif (pour certains matériels informatiques).

Les logiciels, acquis ou créés, regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, sur la durée probable d'utilisation du logiciel.

AXA Banque a décidé de procéder à l'immobilisation des dépenses informatiques engagées dans le cadre de la refonte du « front » (Relation Clientèle). Dans la phase de production, sont immobilisables les dépenses de conception et de programmation, les dépenses d'installation (livraison) et les dépenses de recettage (jeu d'essai). Dans la phase de mise à disposition, seules les dépenses liées aux améliorations (nouvelles fonctionnalités) pourront venir s'ajouter au cours de la vie du logiciel dans le montant des immobilisations.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- Logiciels : de 1 à 5 ans,
- Immeubles : de 25 à 55 ans,
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- Matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Note 5.3 : Impôt courant et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de

bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité fiscale, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultat futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

AXA Banque est intégrée dans le groupe d'intégration fiscale de sa mère AXA.

Note 5.4 : Engagements sociaux

Le groupe AXA Banque accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories conformément à la norme IAS 19 :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux comprennent les sommes qui seront versées aux employés du groupe AXA Banque à compter de leur départ à la retraite (indemnité de départ, retraite complémentaire, aide médicale).

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régimes à cotisations définies

Des paiements sont effectués par le groupe auprès d'un tiers (par exemple, un fonds de pension) qui libèrent le groupe de toute obligation ultérieure, l'organisme tiers se chargeant de verser au salarié les montants de prestations qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du groupe à l'exception de la charge des cotisations payées aux organismes.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies se caractérisent par l'évaluation actuarielle des engagements sur la base des règlements internes de chaque régime. La valeur actualisée des prestations futures de l'employeur, DBO (Defined Benefit Obligation), est calculée chaque année sur la base de projections à long terme de taux de croissance des salaires, de taux d'inflation, de table de mortalité, du taux de rotation des effectifs, de la durée résiduelle d'activité et de la revalorisation des rentes. La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la Defined Benefit Obligation et les actifs investis en valeur de marché destinés à les couvrir plan par plan. Le DBO est comptabilisé au passif et les actifs en valeur de marché. Les gains et pertes actuariels dus aux écarts constatés par rapport aux estimations et aux changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres (dans l'état des autres éléments du résultat global) en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés.

L'incidence en résultat se rapporte essentiellement au coût des services rendus pendant la période (représentant l'augmentation de la dette actuarielle pour une année d'ancienneté supplémentaire) et à l'intérêt sur la dette actuarielle (représentant le coût d'actualisation sur un an), réduit par le rendement attendu des actifs dédiés aux régimes (calculé sur base du taux d'actualisation). Selon la norme IAS19 révisée, les coûts éventuels liés à des modifications de régimes (liquidation, réduction des droits par exemple) ou des changements réglementaires sont pris directement en impact résultat dans l'année.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|--------------|
| Variation dette actuarielle | | |
| Dette actuarielle au 31/12/N -1 | 3 095 | 4 316 |
| Écart de change | | |
| Coût des services rendus sur la période | 263 | 375 |
| Coût financier | 46 | 75 |
| Cotisations employés | | |
| Modifications et liquidations de régime | | |
| Variation de périmètre | | |
| Prestations versées (obligatoire) | (118) | (247) |
| Gains/(pertes) actuariels | 1 232 | (1 424) |
| DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N | 4 518 | 3 095 |

| Détail de la charge comptabilisée au résultat | | |
|--|------------|------------|
| Coût des services rendus | 263 | 375 |
| Coût financier | 46 | 75 |
| Rendement attendu des actifs | (50) | (56) |
| Amortissement du coût des services passés | | |
| Gains/(pertes) actuariels nets | 57 | (47) |
| Amortissements des gains/(pertes) générés par modifications, réductions et liquidations de régimes | | |
| Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs | | |
| CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT | 316 | 347 |

| Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement | | |
|---|--------------|--------------|
| Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N -1 | 3 652 | 3 588 |
| Écart de change | | |
| Rendement attendu des actifs | 50 | 56 |
| Gains/(pertes) actuariels | 94 | 8 |
| Cotisations payées par l'employeur | | |
| Cotisations payées par les employés | | |
| Modifications/réductions et/liquidations de régime | | |
| Variation de périmètre | | |
| Prestations payées par le fonds | | |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N | 3 797 | 3 652 |

| Position nette | | |
|---|--------------|--------------|
| Dette actuarielle fin de période | 4 518 | 3 095 |
| Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus | | |
| Impact de la limitation d'actifs | | |
| Juste valeur des actifs fin de période | | |
| POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE | 4 518 | 3 095 |

| Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global | | |
|--|--------------|----------------|
| Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 1 109 | (1 614) |
| Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14) | | |
| Total des éléments reconnus immédiatement de SoRIE dans l'année | 1 109 | (1 614) |
| Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année | | |

| Information sur les actifs des régimes | 2016 | 2015 |
|---|-------------|-------------|
| Composition des actifs | | |
| % d'obligations | 81,11% | 81,64% |
| % d'actions | 18,37% | 17,87% |
| % autres actifs | 0,52% | 0,49% |

| Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles | 2016 | 2015 |
|--|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation | 0.80%-1.10% | 1,85%-2,25% |
| Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement | 1,85%-2,25% | 1,45%-1,80% |
| Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement | 3% - 9% | 3% - 9% |
| Taux attendus d'augmentation des salaires | 2,5% | 2,0% |
| Taux d'évolution des coûts médicaux | | |

Note 5.5 : Plans de rémunération fondés sur des actions

AXA Banque n'a pas mis en œuvre de plan de stock-options sur ses titres propres au bénéfice de ses salariés. Toutefois, dans le cadre d'un programme de fidélisation du Groupe AXA, « AXA Miles », au bénéfice de tous les collaborateurs du groupe, des stocks options ont été attribués à tous les collaborateurs et AXA Banque a provisionné (provision pour engagements sociaux) la valeur actuelle de cet engagement pour un montant de 98 608 euros en 2012 et de 178 361 euros en 2013. En 2014, paiement de l'intégralité des AXA Miles aux salariés, nous n'avons donc plus de provision depuis 2015.

Note 5.6 : Autres provisions

Une provision doit être comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation présente (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, actualisée au taux sans risque pour les provisions à long terme si l'impact est significatif.

Le niveau de provisionnement pour suspens comptable s'établit ainsi à 739K€ au 31/12/2016, versus une provision de 841K€ fin 2015.

Note 5.7 : Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation du conseil national de la comptabilité n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 5.8 : Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée du celui-ci, lorsqu'elles sont jugées significatives.

Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

Note 5.9 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts exclus, non affectés à de la couverture.

Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

Note 5.10 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les dépréciations sur titres à revenu variable.

Les dépréciations des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Note 5.11 : Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Salaires et traitements | 25 085 | 20 726 |
| Charges sociales | 14 795 | 13 912 |
| Intéressement et participation | 3 105 | 2 822 |
| Impôt et taxes sur rémunération | 5 234 | 4 451 |
| Total charges de personnel, impôt et taxes sur rémunération | 48 219 | 41 911 |
| Effectifs en France | 658 | 628 |

Note 5.12 : Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les dépréciations des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

Note 5.13 : Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

NOTE 6 : GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUES DE COUVERTURE

Note 6.1 : Principes généraux

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Le risque de crédit est suivi sur chaque catégorie d'actif, chacune d'entre elles faisant l'objet d'une politique d'engagement, de délégations de pouvoirs d'engagement, d'une politique de marges, d'un système de mesure et de surveillance du risque de crédit, de process opérationnels de gestion, et d'un provisionnement pour les actifs incidentés.

La définition de la politique de risque est du ressort de la Direction Risques, Contrôle & Conformité, qui assure également le dispositif de contrôle de second niveau. La mise en œuvre de cette politique est du ressort des Directions Métiers, à la fois en terme d'engagement et de contrôle de premier niveau. Enfin, le plan d'audit triennal de la Direction de l'Audit Interne en charge du contrôle périodique, directement rattachée au Président du Directoire d'AXA Banque, veille à garantir la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Dispositifs de sélection des opérations

L'étude des dossiers et la décision d'octroi relèvent de l'unique responsabilité de la Banque. Elles sont basées sur les politiques d'engagement par produit, définies autour des axes suivants : caractéristiques du produit (objet, emprunteur, montant, durée, tarification, modalités de remboursement anticipé, débloqué des fonds, mensualités, garanties, assurances...), critères d'acceptation, constitution du dossier présenté pour étude, justificatifs acceptés, modes opératoires et traitement des anomalies.

Les critères d'acceptation recouvrent les éléments suivants : caractéristiques du prêt (dont objet, montant et durée du financement), interrogation obligatoire des fichiers Banque de France, utilisation potentielle de scores (selon les produits et le profil du client), caractéristiques de l'emprunteur, situation financière et solvabilité, domiciliation des revenus et/ou avoirs chez AXA Banque, situation globale du client dans la banque, qualité et pondération des garanties, assurances.

Les procédures d'octroi comportent toutes les phases suivantes : montage du dossier, saisie, étude/analyse, décision par la banque, prise de garantie pour certains types d'engagement, débloqué des fonds pour les crédits, encaissement de fonds pour les comptes de dépôt.

AXA Banque dispose d'un outil permettant de visualiser par client l'ensemble de ses produits de banque au quotidien, d'épargne et de crédits.

La décision d'engagement découle des éléments suivants: avis d'octroi agrégé, respect des critères d'acceptation, conformité du dossier, respect des limites et des délégations.

Enfin, le dispositif de délégation interne repose sur le principe de séparation des fonctions et le respect de l'organisation en place ainsi que des limites établies. Cette séparation des pouvoirs se traduit par des lignes hiérarchiques distinctes. Chaque délégation mentionne le métier concerné, la fonction et le niveau de responsabilité, les limites des pouvoirs délégués par catégorie d'opération, et le type de signatures requis. Le « book » des délégations est revu tous les ans et validé par l'organe exécutif avant diffusion auprès des différentes directions.

Dispositifs de mesure et surveillance des risques

Dans le cadre des limites statutaires fixées par les organes délibérants d'AXA Banque SA et d'AXA Banque Financement SA, des limites d'engagements liées au découvert autorisé et aux engagements de crédits consommation, crédits immobiliers et crédits patrimoniaux ont été fixées. Elles tiennent compte notamment du montant de l'opération ou du total des engagements pour un même bénéficiaire, des éventuelles garanties requises, et définissent un principe de signature (simple ou double), le recueil selon les cas d'un avis préalable des Comités Engagements (Retail ou Patrimonial) dédiés, voire une information à réaliser auprès des organes délibérants pour les engagements les plus significatifs.

Concernant le placement des excédents de trésorerie d'AXA Banque auprès de contreparties bancaires, de corporates ou de souverains, les décisions sont encadrées par une politique d'investissement reposant sur des principes de diversification des risques, des contraintes de rating, de pays, de secteurs d'activités. Le dispositif de sélection des opérations fait l'objet de revues et d'évolutions régulières, et les principales décisions sont soumises à la validation des membres de l'organe exécutif.

Dépassements et procédures associées

Le dispositif de contrôle permanent a notamment pour vocation de vérifier sur des échantillons de dossiers le respect des règles d'octroi et des niveaux de décentralisation accordés au réseau. Les contrôles de 1er niveau ont été renforcés en intégrant dans le plan des contrôles mensuels des dossiers relevant de procédures spécifiques ou de pilotes.

Les résultats des contrôles font l'objet d'un reporting au management des équipes opérationnelles ainsi qu'à la Direction Risques, Contrôle & Conformité.

Il appartient aux directeurs d'activité de prendre les mesures opérationnelles nécessaires en fonction de la nature, du volume et des conséquences des anomalies détectées. Les dépassements de limites et/ou expositions sensibles au risque de crédit font l'objet d'une information au Directeur Risques, Contrôle & Conformité et au Directeur Finance & Juridique, et le cas échéant au Comité de Direction et au Directoire. Elles sont assorties de préconisations visant à renforcer la maîtrise du risque.

Analyse de la qualité des engagements

La qualité des engagements, ainsi que l'évolution des espoirs de recouvrement et des niveaux de risque, font l'objet d'une analyse mensuelle sur la base d'indicateurs quantitatifs établis sur toute la chaîne de traitement. Ceux-ci permettent de suivre à la fois la qualité de la production (indicateurs de risque précoce, taux de refus notamment) et l'évolution du stock (évaluation mensuelle du stock des comptes et crédits avec déclassement/reclassements quotidiens en cas d'entrée ou sortie d'incidents, suivi du niveau de couverture, décomposition des flux impayés, suivi de la performance des recouvrements amiable et contentieux...). En complément, les variations sont analysées et commentées à l'occasion des différents comités, et plus particulièrement trimestriellement en Comité Risque de Crédit.

Sur les activités financières, les évolutions de ratings externes des émetteurs des titres en portefeuille ou contreparties des swaps de couverture sont suivies quotidiennement, au travers de la réception d'alertes électroniques fournies par un provider d'informations financières sur la base des contreparties déclarées par AXA Banque. Le suivi des opérations de la Gestion Financière est réalisé à fréquence hebdomadaire, et un reporting synthétique réalisé mensuellement.

Plus globalement, le suivi des encours crédit et contrepartie fait l'objet d'une diffusion mensuelle via le Tableau de Bord des Risques Crédit & Financiers, une synthèse mensuelle auprès de l'organe exécutif, de présentations bimestrielles ou trimestrielles en Comité ALM et Comité Risque de Crédit, et de présentations systématiques aux organes délibérants des deux entités.

D'un point de vue opérationnel, des comités métiers bimensuels dédiés à chaque filière produit, auxquels participent également les fonctions supports et transversales, permettent de suivre les projets métiers, réglementaires et informatiques, garantissant le partage des informations et une prise de décisions concertée. Enfin, la performance des activités de recouvrement contentieux sur les périmètres Comptes et Crédit Consommation font également l'objet de comités trimestriels avec les partenaires auprès desquels la gestion des dossiers contentieux a été externalisée.

Répartition des engagements par niveau de risque

La qualité du portefeuille des comptes de dépôts est mesurée par un modèle de notation. Le taux de défaut opérationnel (à 12 mois) est en hausse mesurée sur l'année, à 4.7% contre 4.4% en 2015. Les encours en défaut sont également orientés à la hausse, pesant pour 9M€ (8.1M€ à fin 2015).

La qualité des portefeuilles de prêts personnels et de crédits renouvelables se mesure également par un modèle de notation. Le taux de défaut opérationnel recule sur le Prêt personnel (7,3% contre 7,8% en 2015) et sur le Crédit renouvelable (9.4% contre 9.7% en 2015).

Sur le périmètre des crédits immobiliers et patrimoniaux, les niveaux de risque sont appréhendés à la fois par le taux d'encours incidenté et un suivi des couvertures.

Pour les crédits immobiliers, sur un encours total de 4Md€, le taux d'encours incidenté (présentant au moins deux impayés) s'élève à 0,8%, contre 0.7% un an auparavant. Ce même taux est de 1.8% sur le sous périmètre des crédits en garantie hypothécaire (1.3% en 2015).

Pour l'activité de Crédit patrimonial, l'encours incidenté (indépendamment du niveau de couverture par les garanties associées) recule à 37 M€ (82M€ en 2015) ; en regard d'un encours bilan de 2 Md€.

Risque de concentration

Au 31/12/2016, AXA Banque a déclaré 7 Grands Risques sur le périmètre des Grandes Contreparties (principale exposition brute de 150M€ sur l'Etat Français) et 10 Grands Risques sur le périmètre des crédits patrimoniaux, dont la principale exposition brute s'élève à 66M€ (plafond réglementaire à 25% des fonds propres respecté).

L'encours cumulé sur les 10 bénéficiaires déclarés au titre des Grands Risques Crédit Patrimonial est de 500M€ (415M€ pour 9 bénéficiaires en 2015). Il convient de noter qu'aucun de ces 10 bénéficiaires n'est apparu en sous-couverture courant 2016.

En termes de concentration sur le périmètre des Grandes Contreparties, les opérations financières sont réalisées auprès de contreparties basées au sein des principaux pays de l'Espace Economique Européen (99%), de la Suisse (0.2%), des Etats Unis (0.4%), et du Canada (0.4%). Les trois secteurs principaux sont, les titres « Covered » pour 37% (exposition indirectement considérée sur le marché immobilier puisque l'ensemble des investissements réalisés portent sur des titres adossés à des sous-jacents immobiliers), les entités nationales ou supranationales pour 37%, et le secteur bancaire (19%). Toutes ces contreparties présentent une bonne qualité de signature notées au minimum BBB+,

appartenant ainsi à la catégorie « Investment grade ». De plus, la banque oriente ses investissements essentiellement vers des titres admis en garantie par la Banque Centrale Européenne notamment dans une optique de refinancement.

Les encours de crédit à la consommation sont composés d'un grand nombre de créances de faible montant unitaire (1% des dossiers présentent une exposition supérieure à 40 k€) dotés de caractéristiques similaires. La concentration de l'activité est pilotée mensuellement via un indicateur de densité. Elle demeure relativement faible : les 10% des clients portant les principaux engagements représentent 35% de l'encours bilan à fin 2016 (30% en 2015). Toute demande de financement pour un montant > 75 k€ nécessite un accord en Comité des engagements.

Concernant l'activité de crédit immobilier, la concentration est relativement faible. Les 10% des clients portant les principaux engagements représentent 27% de l'encours bilan au 31/12/2016 (part stable). L'encours sur les 20 principaux bénéficiaires s'élève à 34M€ (soit 0.8% de l'encours), l'exposition sur le principal bénéficiaire porte sur 2,8M€.

Utilisation des techniques de réduction du risque de crédit

AXA Banque a recours aux techniques classiques en matière d'atténuation du risque de crédit, via l'utilisation de sûretés personnelles et sûretés réelles.

L'activité de prêts personnels adossés et crédits renouvelables adossés à des contrats d'assurance vie est gérée de manière extinctive au sein d'AXA Banque Financement SA. Au 31/12/2016, l'encours adossé s'élève à 1,3M€, contre 2M€ fin 2015 : conséquence notamment de la conversion, dans le cadre de la loi Lagarde, du stock de crédits renouvelables adossés en crédits amortissables.

Le portefeuille des crédits immobiliers est pour sa part garanti à hauteur de 91% par Crédit Logement (notations Moody's « Aa3 » au 31/12/2016, assorties d'une perspective stable). Une hypothèque de premier rang, un privilège de prêteur de deniers (PPD), et dans certains cas des contrats d'assurance vie, sont systématiquement requis pour les crédits non cautionnés par Crédit Logement.

Les crédits patrimoniaux sont adossés en majorité à des contrats d'assurance vie AXA : 24% de l'encours est collatéralisé entièrement par de l'assurance vie AXA et 60% est en garantie mixte, incluant une assurance vie AXA. Un mécanisme de sur-collatéralisation, variable selon le profil de risque de l'actif sous-jacent (unités de compte, OPCVM, titres côtés ou non côtés, parts de SCPI), permet d'absorber d'éventuelles fluctuations de marché. La prise d'hypothèque sur les crédits à sous-jacent immobilier, le nantissement de titres et la prise en compte de garanties émises par des personnes morales ou physiques peuvent également venir compléter l'adossement aux contrats d'assurance vie. A la marge, certaines cautions bancaires ou fiscales octroyées peuvent également être couvertes par un nantissement d'OAT.

Le volume de dossiers présentant une sous-couverture reste marginal : 6 bénéficiaires au 31/12/2016, portant un encours de 3,4 M€, pour un défaut de couverture cumulé de 0,2 M€. De même, le suivi actualisé par type de garanties révèle des taux de couverture confortables (taux médian supérieur à 140%) entre le montant actualisé des garanties et l'encours de crédit, permettant d'absorber d'éventuelles baisses de valeurs sur les marchés financiers et immobiliers.

Coût du risque de crédit 2016

Le Coût du Risque de Crédit, pesant sur le résultat d'AXA Banque, s'élève en 2016 à 9.9 M€. Il est orienté à la baisse avec un recul de 20% relativement à 2015. Le Coût du Risque est imputable pour 57% à l'activité de Crédit à la Consommation ; pour 30% au Compte de dépôt ; et pour 13% aux Crédits Immobiliers (nul sur les Crédits Patrimoniaux).

Le Coût du Risque Compte de dépôt s'élève à 2,9 M€ (en hausse de 35% par rapport à 2015 sur périmètre équivalent, hors éléments exceptionnels dont cessions de créances), avec un taux de Risque sur encours (12 mois glissants) de 0,35%. Le flux de défaut opérationnel « Mise en Demeure » reste élevé (en hausse de +17% par rapport à 2015) avec une performance de recouvrement amiable en recul (78% vs. 85% en 2015) à l'issue des 2 mois de gestion. Le niveau de fraude externe reste contenu (0.5M€) mais progresse sur 2016 : les dossiers de fraudes ont pesé 10% des transferts Contentieux de l'année.

Le Coût du Risque Crédit à la consommation s'élève à 5,6 M€ (en baisse de 45% par rapport à 2015). Le taux de Risque sur encours (12 mois glissants) est de 0,62%. La baisse observée est pour grande partie imputable à deux éléments exceptionnels favorables : conclusion d'une cession de créances, générant un produit exceptionnel de -1,3 M€ et ajustements méthodologiques du modèle de provisionnement -2 M€. Le flux de défaut opérationnel est resté stable avec une performance de recouvrement en hausse (+0,6 point, à 95,2% de dossiers recouverts). On observe par ailleurs une baisse significative des recevabilités Banque de France (-25% vs 2015), en lien avec l'évolution structurelle des encours.

Le Coût du Risque Crédit Immobilier est de 1,3 M€ (0,1 M€ en 2015), la progression de la charge du risque sur l'exercice suit l'évolution des encours en contentieux : 13 dossiers à fin 2016 (6 dossiers en 2015). La forte concentration des encours en cautionnement Crédit Logement (91%), ainsi que la marge hypothécaire permettent de maîtriser le taux de risque sur encours, à 0,03% sur l'exercice, avec seulement 12 entrées au Contentieux sur l'année.

Le Coût du Risque Crédit Patrimonial est nul du fait d'un dispositif d'adossement systématique à des actifs financiers / immobiliers ou sûretés personnelles.

Note 6.2 : Exposition maximale au risque de crédit

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales | 279 524 | 160 983 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 19 381 | 11 122 |
| Instruments dérivés de couverture | 137 491 | 14 694 |
| Actifs disponibles à la vente | 829 296 | 889 550 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 526 453 | 569 545 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 7 027 769 | 6 200 010 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 135 622 | 100 084 |
| Autres comptes de régularisation | 46 981 | 86 479 |
| Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation) | 9 002 517 | 8 032 467 |
| Engagements de financement donnés (hors douteux) | 911 938 | 643 711 |
| Engagements de garantie financière donnés (hors douteux) | 100 351 | 99 396 |
| Instruments financiers_Nominal des swap | 0 | 4 091 100 |
| Exposition des engagements hors bilan | 1 012 289 | 4 834 207 |
| Total Exposition brutes | 10 014 806 | 12 866 674 |

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | 4 951 684 | 3 983 672 |

Montant des encours nets par agents économiques au 31/12/2016

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | | | |
|---------------------------|------------------|--|-----------------------------|---------------------------|------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administrations centrales | 591 467 | | | | 591 467 |
| Banques centrales | 275 084 | | | | 275 084 |
| Etablissements de crédit | 652 801 | | | | 652 801 |
| Corporates | 1 133 555 | | | | 1 133 555 |
| Clientèle de détail | 5 600 514 | | | 82 064 | 5 518 451 |
| Autres | 749 096 | | | | 749 096 |
| Total (1) | 9 002 517 | | | 82 064 | 8 920 453 |
| Valeur au bilan | | | | | 8 920 453 |

(1) les montants communiqués incluent les créances rattachées

Montant des encours nets par agents économiques au 31/12/2015

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | |
|---------------------------|------------------|--|-----------------------------|---------------------------|------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administrations centrales | 606 757 | | | | 606 757 |
| Banques centrales | 155 252 | | | | 155 252 |
| Etablissements de crédit | 610 351 | | | | 610 351 |
| Corporates | 1 287 966 | | | | 1 287 966 |
| Clientèle de détail | 4 863 762,63 | | | 77 644 | 4 786 119 |
| Autres | 508 379 | | | | 508 379 |
| Total (1) | 8 032 467 | | | 77 644 | 7 954 823 |
| Valeur au bilan | | | | | 7 954 823 |

(1) les montants communiqués incluent les créances rattachées

Note 6.3 : Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

Les engagements de financement et de garantie sont donnés principalement à la clientèle de détail :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| Administrations centrales | - | - |
| Institutions non établissements de crédit | - | - |
| Sociétés financières et non financières | 303 900 | 65 395 |
| Clientèle de détail (hors douteux) | 608 038 | 573 316 |
| Total | 911 938 | 638 711 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| Administrations centrales | - | - |
| Institutions non établissements de crédit | 37 342 | 41 829 |
| Sociétés financières et non financières | 44 609 | 31 827 |
| Clientèle de détail | 18 400 | 25 752 |
| Total | 100 351 | 99 407 |

Note 6.4 : Dettes envers la clientèle par agent économique

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Banques centrales | - | - |
| Administrations centrales | - | - |
| Etablissements de crédit | - | - |
| Sociétés financières et non financières | 1 051 055 | 773 750 |
| Grandes entreprises | - | - |
| Clientèle de détail | 3 024 687 | 3 066 521 |
| Total | 4 075 742 | 3 840 271 |

(1) les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Note 6.5 : Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'essentiel des opérations est réalisé avec des contreparties résidant en France Métropolitaine (99%) et des autres pays de la zone Euro.

Note 6.6 : Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | | | Encours dépréciés (valeur nette) |
|-----------------------------|--|---|--|-----------------|-------------------------------------|
| | Encours non dépréciés présentant des impayés | | | | |
| | inférieur ou égal à 90 jours | supérieur à 90 jours et inférieur ou égal à 180 jours | supérieur à 180 jours et inférieur ou égal 1an | supérieur à 1an | |
| Prêts et avances : | 89 394 | 8 688 | 14 304 | 25 354 | 50 436 |
| - Crédits immobiliers | 13 392 | 5 924 | 4 935 | 5 208 | 4 446 |
| - Crédits à la consommation | 7 459 | - | - | - | 43 098 |
| - Comptes courants | 12 726 | 241 | 6 927 | 447 | 1 993 |
| - Crédits patrimoniaux | 55 816 | 2 524 | 2 442 | 19 700 | 899 |
| TOTAL | 89 394 | 8 688 | 14 304 | 25 354 | 50 436 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | Encours dépréciés (valeur nette) |
|-----------------------------|--|---|--|-----------------|-------------------------------------|
| | Encours non dépréciés présentant des impayés | | | | |
| | inférieur ou égal à 90 jours | supérieur à 90 jours et inférieur ou égal à 180 jours | supérieur à 180 jours et inférieur ou égal 1an | supérieur à 1an | |
| Prêts et avances : | 143 411 | 6 697 | 2 340 | 21 463 | 51 603 |
| - Crédits immobiliers | 76 573 | 5 974 | 2 153 | 1 317 | 5 681 |
| - Crédits à la consommation | 8 020 | - | - | - | 43 214 |
| - Comptes courants | 13 514 | 614 | 118 | 429 | 1 818 |
| - Crédits patrimoniaux | 45 304 | 110 | 68 | 19 717 | 890 |
| TOTAL | 143 411 | 6 697 | 2 340 | 21 463 | 51 603 |

Note 6.7 : Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|--|------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel * | Total risque de contrepartie | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel * | Total risque de contrepartie |
| Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés | - | - | - | - | - | - |
| Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés | 82 745 | 92 217 | 174 962 | 48 612 | 100 141 | 148 753 |
| Risques sur les autres contreparties | - | - | - | - | - | - |
| Total | 82 745 | 92 217 | 174 962 | 48 612 | 100 141 | 148 753 |
| Risques sur contrats de : | | | | | | |
| - taux d'intérêt, change et matières premières | 32 590 | 19 125 | 51 715 | 24 354 | 16 975 | 41 329 |
| - dérivés actions et sur indices | 50 155 | 73 092 | 123 247 | 24 258 | 83 166 | 107 424 |
| - dérivés de crédit | - | - | - | - | - | - |
| Total | 82 745 | 92 217 | 174 962 | 48 612 | 100 141 | 148 753 |
| Incidence des accords de compensation et de collatéralisation | | | | | | |
| Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation | 20 615 | 63 290 | 83 905 | 5 742 | 66 651 | 72 393 |

* calculé selon les normes prudentielles Bâle III

Note 6.8 : Risque de marché

AXA Banque n'a pas de portefeuille de négociation et n'est donc pas soumis au risque de marché sur ce périmètre.

Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux est géré par le service ALM, rattaché à la Direction Financière, et fait l'objet d'un système de mesure et de surveillance. Les différents indicateurs sont calculés par la Direction

Financière qui fournit un rapport sur ce suivi au Comité ALM à une fréquence bimestrielle. Ces éléments sont contrôlés a posteriori par la Direction Risques, Contrôle & Conformité,

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- Impasse de taux fixe statique et dynamique pour AXA Banque
- Mesure de la sensibilité de la valeur du bilan et de la marge nette d'intérêt pour une variation des taux d'intérêt de +/- 200bps conformément aux recommandations du régulateur.

En complément de l'exigence réglementaire, la sensibilité de la valeur du bilan et de la marge nette d'intérêt sont mesurés au travers de scénarii internes standardisés visant à reproduire des déformations à la fois extrêmes et réalistes de la courbe de taux :

- Pentification par la hausse des taux longs
- Pentification par la baisse des taux courts
- Mouvement de pentification par pivotement autour du point central entre les durées cinq et dix ans
- Aplatissement par la hausse des taux courts
- Aplatissement par la baisse des taux longs
- Mouvement d'aplatissement par pivotement autour du point central entre les durées cinq et dix ans

Deux scénarii, sur proposition de la Direction Financière, viennent s'ajouter. A ce jour, une augmentation de l'ensemble de la courbe accompagnée d'une pentification par la hausse des taux longs et un aplatissement de la courbe, selon la règle [max (swap 20y+1% ; 2.5%)], ont été retenues.

Le service ALM s'assure, pour chaque Comité ALM, que le risque de taux sur la valeur du bilan auquel AXA Banque est exposée reste inférieur à la limite octroyée par le Conseil de Surveillance, soit 20% de ses fonds propres réglementaires Tier1+Tier2. Par ailleurs, des seuils d'alerte au Comité ALM (18% des Fonds Propres Tier1+Tier2) et au Conseil de Surveillance (18% des Fonds Propres Tier1) ont été mis en place.

D'autre part, une limite correspondant à 5% des fonds propres réglementaires Tier1 + Tier2 a été définie pour encadrer la sensibilité de la marge nette d'intérêt. Un suivi, pour information, de la sensibilité à 3 ans est également réalisé.

Le principal facteur de risque auquel AXA Banque est soumis est le risque de repricing de ses passifs (décalage de volume et d'échéance entre les ressources et les emplois à taux fixe). Le risque de base est considéré comme non-matériel alors que le risque optionnel via les remboursements anticipés et les renégociations a été jugé comme significatif compte tenu du contexte de taux bas qui a perduré toute l'année 2016.

Les limites et les consommations d'AXA Banque en consolidé à fin 2016 sont présentées ci-dessous.

- Sensibilité de la valeur du bilan (VAN) au scénario de stress Régulateur :

| | | Scénarios Régulateur | |
|--|----------|----------------------|-------------------------|
| | | +200bps | -200bps (sans floor) |
| Plafond réglementaire (20% FP Tier1+Tier2) | | 74,2 | |
| Seuil d'alerte Comité ALM (18% FP Tier1+Tier2) | | 66,8 | |
| Seuil d'alerte CS (18% FP Tier1) | | 66,8 | |
| Risque de Taux [jj-20y] | | 46,1 | -50,7 |
| % des FP Tier1+Tier2 | | ≥ 0 | -13,7% |
| Suivi par time-bucket | [jj-3y] | 16,8 | -18,1 |
| |]3y-7y] | 25,3 | -27,0 |
| |]7y-20y] | 4,0 | -5,6 |
| | >20y | -14,1 | 22,6 |

- Sensibilité de la valeur du bilan (VAN) aux scénarii de stress internes :

| | | Scénarios Standards AXA Banque | | | | | Scénarios Interne AB | | Scénarios régulateurs | | |
|-------------------------|----------|--------------------------------|-------|-------|------|-------|----------------------|-------|-----------------------|---------|-------------------------|
| | | P1 | P2 | P3 | A1 | A2 | A3 | I1 | I2 | +200bps | -200bps (sans floor) |
| Risque de Taux [jj-20y] | | 11,6 | -1,9 | 2,8 | 8,5 | -20,5 | -8,0 | 29,9 | 30,5 | 33,4 | -43,3 |
| % des FP Tier1+Tier2 | | ≥ 0 | -0,5% | ≥ 0 | ≥ 0 | -5,5% | -2,2% | ≥ 0 | ≥ 0 | ≥ 0 | -11,7% |
| Suivi par time-bucket | [jj-3y] | 0,3 | -3,1 | -2,9 | 10,6 | -0,9 | 4,0 | 11,4 | 20,4 | 15,8 | -16,9 |
| |]3y-7y] | -9,3 | 2,3 | -2,2 | -5,9 | 5,0 | 0,3 | -12,1 | -14,4 | -13,8 | 17,0 |
| |]7y-20y] | 20,7 | -1,1 | 8,0 | 3,7 | -24,6 | -12,3 | 30,5 | 24,5 | 31,5 | -43,3 |
| | > 20y | 9,7 | 0,0 | 3,4 | -0,1 | -18,3 | -10,0 | 14,8 | 10,8 | 14,8 | -26,8 |
| Impact en MNI (à 1an) | | 0,0 | -1,8 | -1,8 | 8,2 | -0,2 | 3,3 | 2,9 | 15,8 | 11,7 | -11,7 |
| % des FP Tier1+Tier2 | | 0,0% | -0,5% | -0,5% | ≥ 0 | -0,1% | ≥ 0 | ≥ 0 | ≥ 0 | ≥ 0 | -3,2% |

- Sensibilité de la marge nette d'intérêts au scénario de stress Régulateur :

En cas de hausse des taux de +100bps, l'impact en MNI serait de +5.9M€ à 1 an, soit un impact positif.

Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts

Le groupe AXA Banque utilise des instruments de swap de taux, qualifié de couverture de juste valeur. Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Ces swaps sont conclus par des opérations de gré à gré, pour un notionnel total de 3 455 millions d'euros en 2016 et 2 875 millions en 2015, et seront dénoués sur les maturités suivantes :

Maturité de la couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | | | | | Total en valeur de marché |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|
| | Opérations de gré à gré | | | Opérations sur Marchés Organisés | | | |
| | inférieur ou égal à 1 an | entre 1 an et 5 ans | supérieur à 5 ans | inférieur ou égal à 1 an | entre 1 an et 5 ans | supérieur à 5 ans | |
| Instruments de taux qualifiés de couverture (actif) | - | 75 038 | 62 453 | - | - | - | 137 491 |
| Instruments de taux qualifiés de couverture (passif) | - | 59 759 | 94 817 | - | - | - | 154 577 |
| Instruments de taux à la juste valeur par résultat (actif) (1) | - | 9 691 | 9 691 | - | - | - | 19 381 |
| Instruments de taux à la juste valeur par résultat (passif) (2) | - | (318) | (318) | - | - | - | (635) |
| TOTAL | 0 | 144 170 | 166 643 | - | - | - | 310 814 |

(1) Dont CVA de 32ke

(2) Dont DVA de 6ke

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | Total en valeur de marché |
|---|--------------------------|---------------------|-------------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|
| | Opérations de gré à gré | | | Opérations sur Marchés Organisés | | | |
| | inférieur ou égal à 1 an | entre 1 an et 5 ans | supérieur à 5 ans | inférieur ou égal à 1 an | entre 1 an et 5 ans | supérieur à 5 ans | |
| Instruments de taux qualifiés de couverture (actif) | - | 2 774 | 11 920 | - | - | - | 14 694 |
| Instruments de taux qualifiés de couverture (passif) | 2 755 | 22 255 | 104 141 | - | - | - | 129 150 |
| Instruments de taux à la juste valeur par résultat (actif) | 2 450 | 6 419 | 2 253 | - | - | - | 11 122 |
| Instruments de taux à la juste valeur par résultat (passif) | - | (75) | (882) | - | - | - | (957) |
| TOTAL | 5 205 | 31 373 | 117 431 | - | - | - | 154 009 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| | Total encours notionnel | Total encours notionnel |
| Instruments de taux d'intérêt : | 3 455 000 | 2 875 000 |
| . Swaps de taux d'intérêts à la juste valeur par résultat | 980 000 | 830 000 |
| . Swaps de taux d'intérêts de | 2 475 000 | 2 045 000 |
| Total | 3 455 000 | 2 875 000 |

Risque de change

La banque intervient quasi exclusivement sur la zone Euro et n'est pas exposé au risque de change de façon significative.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers vis-à-vis de ses créanciers ou d'assurer le refinancement de la banque à des prix raisonnables.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements donnés au titre des prêts.

Dispositif de surveillance du risque de liquidité

Le risque de liquidité est suivi et piloté à partir des indicateurs suivants qui sont établis mensuellement :

- Des ratios de liquidité visant à répondre aux récentes évolutions réglementaires mises en œuvre dans le cadre de Bale III :
 - o LCR : ratio de liquidité à 1 mois permettant de s'assurer que l'établissement dispose de suffisamment d'actifs liquides (dits HQLA) pour faire face à un stress de marché
 - o NSFR : ratio de liquidité à 1 an permettant de s'assurer que l'établissement dispose de suffisamment de ressources stables à long terme pour être en mesure de résister à un stress spécifique.
- Le tableau de flux de trésorerie à 7 jours
- Le plan de financement à 12 mois
- Un suivi de l'écoulement du passif financier échéancé (TCN, CAT, Secured Funding, BMTN Structuré, etc...) sur plusieurs horizons (Trimestre, année, ...)
- Le suivi de l'échéancier des placements (interbancaires et obligataires)
- Une ventilation du refinancement par typologie d'instrument et type de contrepartie (permettant en outre de piloter la diversification des sources)
- Le détail des principales contreparties pour les CAT et TCN
- Les ratios réglementaires de liquidité (avec le ratio LCR et le ratio NSFR).
- Un indicateur interne ex ante à six mois, le « coussin de liquidité », introduit en 2015 notamment afin de répondre aux exigences de la directive du 3 novembre 2014, et dont le principe est décrit ci-après
- Un indicateur du coût de la liquidité synthétisant le coût du refinancement des différentes sources de liquidités
- Un tableau de suivi du volume d'émissions, au regard des programmes d'émissions CD et BMTN déposés auprès de la Banque de France
- Le suivi du ratio d'engagement (ou ratio loan-to-deposit)
- Le suivi des encours de crédit immobilier mobilisables auprès de la BCE
- Un suivi détaillé des BMTN Structurés présentant les volumes de tombées prévisionnels en fonction de leur probabilité intrinsèque

Au 31/12/2016, le LCR s'élève à 118 % (contre 168% fin 2015), et le NSFR à 108 %.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une alerte particulière sur 2016, et au 31/12/2016, ceux-ci respectent d'ores et déjà le minimum de 100 % imposé par le régulateur (à horizon 2019 pour le LCR, et 2018 pour le NSFR).

Au même titre que le risque de taux, ces indicateurs sont présentés au Comité ALM.

Stratégie de refinancement

Conformément à sa politique de diversification des sources de liquidité mise en place depuis plusieurs années, en 2016 AXA Banque s'est refinancée via plusieurs canaux différents, que ce soit auprès de sa clientèle (Dépôts à vue, Comptes à Terme), auprès des marchés (émission de TCN) ou auprès de la Banque Centrale (participation aux TLTRO). Par ailleurs, AXA Banque a réduit notablement la part de son refinancement auprès du groupe AXA.

Prêts, créances et dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | | | | |
|--|--------------------|--|---------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| | inférieur à 3 mois | supérieur à 3 mois et inférieur à 1 an | supérieur à 1 an et inférieur à 5 ans | supérieur à 5 ans | Indéterminé | Total |
| Caisse, banques centrales | - | - | - | - | 279 524 | 279 524 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | 9 691 | 9 691 | - | 19 381 |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | - | - | - |
| Actifs disponibles à la vente | - | - | 75 038 | 62 453 | - | 137 491 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 409 633 | 0 | 697 194 | 131 211 | 3 151 | 831 556 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 224 368 | 577 537 | 2 333 668 | 3 773 493 | 118 704 | 7 027 769 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | - | - | 34 583 | 101 039 | - | 135 622 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE | 634 001 | 577 537 | 3 150 173 | 4 089 568 | 506 517 | 8 957 796 |
| Banques centrales | - | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | (318) | 1 326 671 | 0 | 1 326 353 |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | 59 759 | 94 817 | - | 154 577 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 24 589 | 31 305 | 800 000 | 65 678 | 66 584 | 988 156 |
| Dettes envers la clientèle | 131 009 | 131 189 | 796 862 | 2 510 | 3 032 629 | 4 094 199 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | - | - | 2 376 | (3 546) | - | (1 171) |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE | 155 598 | 162 495 | 1 658 679 | 1 486 130 | 3 099 213 | 6 562 115 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | |
|--|--------------------|--|---------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| | inférieur à 3 mois | supérieur à 3 mois et inférieur à 1 an | supérieur à 1 an et inférieur à 5 ans | supérieur à 5 ans | Indéterminé | Total |
| Caisse, banques centrales | - | - | - | - | 160 983 | 160 983 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | 2 450 | 6 419 | 2 281 | (28) | 11 122 |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | 2 774 | 11 920 | - | 14 694 |
| Actifs disponibles à la vente | 20 908 | 26 423 | 723 802 | 115 290 | 3 127 | 889 550 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 553 115 | 39 | 439 | 11 678 | 4 274 | 569 545 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 169 047 | 578 825 | 1 643 838 | 3 683 199 | 125 102 | 6 200 010 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | - | 1 474 | 16 092 | 82 518 | - | 100 084 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE | 743 069 | 609 211 | 2 393 364 | 3 906 885 | 293 459 | 7 945 988 |
| Banques centrales | - | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | 75 | 1 196 812 | (201) | 1 196 685 |
| Instruments dérivés de couverture | - | 2 755 | 22 255 | 104 141 | - | 129 150 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 185 098 | 115 007 | 450 000 | 11 678 | 82 393 | 844 176 |
| Dettes envers la clientèle | 149 368 | 97 750 | 627 161 | 1 431 | 2 151 602 | 3 027 314 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | - | - | (978) | (495) | - | (1 473) |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE | 334 466 | 215 512 | 1 098 513 | 1 313 567 | 2 233 794 | 5 195 852 |

Dettes représentées par un titre et Dettes subordonnées

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | | | | |
|--|----------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------|---------------|------------------|
| | inférieur ou égal à 3 mois | entre 3 mois et 1 an | supérieur à 1 an et inférieur à 5 ans | supérieur à 5 ans | Indeterminé | Total |
| Dettes représentés par un titre | | | | | | |
| Titres de créances négociables | | 45 094 | 1 073 453 | 704 202 | | 1 822 749 |
| Valeur au bilan | 0 | 45 094 | 1 073 453 | 704 202 | - | 1 822 749 |
| Dettes subordonnées | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | 48 505 | 48 505 |
| Valeur au bilan | - | - | - | - | 48 505 | 48 505 |

Les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | |
|--|----------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------|---------------|------------------|
| | inférieur ou égal à 3 mois | entre 3 mois et 1 an | supérieur à 1 an et inférieur à 5 ans | supérieur à 5 ans | Indeterminé | Total |
| Dettes représentés par un titre | | | | | | |
| Titres de créances négociables | 115 116 | 200 199 | 1 154 886 | | | 1 470 201 |
| Valeur au bilan | 115 116 | 200 199 | 1 154 886 | 0 | 0 | 1 470 201 |
| Dettes subordonnées | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | 48 510 | 48 510 |
| Valeur au bilan | - | - | - | - | 48 510 | 48 510 |

Les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Note 6.9 : Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion.

L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la directive européenne "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et conglomérats financiers, Axa banque est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels conformément à la réglementation en vigueur, et exigés par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 26 juin 2013 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRDIV (Capital Requirements Directive). Le texte définit les nouvelles "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité.

Conformément à ces dispositions, Axa banque a intégré, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD IV.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- les fonds propres durs (tiers 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (tiers 2), composés principalement des dettes subordonnées.

ICAAP / Capital interne au titre des risques de Crédit et concentration

Dans le cadre du dispositif Pilier 2, un calcul d'exigence en fonds propres économiques au titre du risque de crédit/contrepartie, sur le périmètre des activités commerciales et financières, a été réalisé, sur la base d'une méthodologie (non homologuée) reprenant les principales dispositions réglementaires de la méthode Avancée Bâle III. Le capital interne estimé s'avère en définitive inférieur au capital réglementaire déclaré au titre du Pilier 1, calculées pour sa part en méthode Standard plus conservatrice, et ne bénéficiant pas de la prise en compte de l'ensemble des sûretés réelles.

Concernant le risque de concentration, la concentration par contrepartie individuelle a été estimée sur les activités financières ainsi que les crédits patrimoniaux à la clientèle. La quantification a été réalisée via une méthodologie s'appuyant sur un indicateur de concentration des portefeuilles et la probabilité de défaut moyenne de ces deux portefeuilles. Au global, le capital interne estimé au 31/12/2016 dans le cadre du process ICAAP au niveau d'AXA Banque Consolidé (intégrant également les risques de taux, liquidité, les risques opérationnels, le risque résiduel et le risque de non-conformité) se révèle inférieur aux 286M€ d'exigences en fonds propres réglementaires déclarées via le reporting COREP (ratio Tier1 déclaré à 8.8% dans le Pilier1). AXA Banque disposant de 371M€ de fonds propres (en normes IFRS, dont 322M€ de Tier 1), l'établissement apparaît suffisamment capitalisé par rapport aux différents risques générés par ses activités.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| Fonds propres de base (tier 1) | 322 | 301 |
| Fonds propres complémentaires (tier 2) | 49 | 49 |
| Fonds propres surcomplémentaires (tier 3) | | |
| Total des fonds propres prudentiels | 371 | 350 |

Ratio de solvabilité

Le règlement UE 575/2013 fixe un ratio minimum de fonds propres de 8% dont un ratio de catégorie 1 (CET1) à 4,5%. Ce dernier étant impacté par des exigences de fonds propres supplémentaires, constitué de « coussin de fonds propres » passant au 31/12/2016 le CET 1 à 5.125% et le ratio global à 8.625%.

Le numérateur est constitué des fonds propres prudentiels. Le dénominateur du ratio de solvabilité correspond à la somme du risque de crédit, du risque de contrepartie et du risque opérationnel, exprimés en termes d'expositions pondérées pour ce qui concerne le risque de crédit et multipliées par 12,5 pour le risque opérationnel.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|---------------|--------------|
| Fonds propres prudents | 361 | 350 |
| dont CET1 | 313 | 301 |
| dont Tier 2 - dettes subordonnée | 49 | 49 |
| Risques pondérés | 3 569 | 3 553 |
| Risques de crédit et de contrepartie | 3 314 | 3 306 |
| Risques opérationnels | 255 | 247 |
| Ratio solvabilité Bale III | 10,11% | 9,84% |
| Dont Core Equity Tier 1 | 8,76% | 8,47% |

Effet de levier

Le dispositif de Bâle III institue un ratio qui n'est pas basé sur le risque et qui est calibré pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier est égal à la mesure de fonds propres (au numérateur) divisée par la mesure de l'exposition (au dénominateur) et s'exprime en pourcentage. La mesure totale de l'exposition d'une banque est la somme des expositions de bilan, des expositions sur dérivés, des expositions sur cessions temporaires de titres et des expositions hors bilan.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|--------------|--------------|
| Fonds propres prudents Tier 1 | 313 | 301 |
| Expositions au titre du ratio de levier | 9 241 | 8 556 |
| Ratio de levier | 3,38% | 3,52% |

Note 6.10 : Actifs grevés

Actifs

| | Valeur comptable des actifs grevés | Juste valeur des actifs grevés | Valeur comptable des actifs non grevés | Juste valeur des actifs non grevés |
|--|------------------------------------|--------------------------------|--|------------------------------------|
| Actifs de l'établissement déclarant | 3 055 583 676 | 536 359 568 | 5 984 528 733 | |
| Instruments de capitaux | | | | |
| Titres de créances | 536 359 568 | 536 359 568 | 291 264 026 | 291 264 027 |
| Autres actifs | 2 519 224 108 | | 5 693 264 707 | |

Garanties reçues

| | Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés | Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponibles pour être grevés |
|--|---|---|
| Garanties reçues par l'institution concernée | | 7 562 298 731 |
| Instruments de capitaux | | |
| Titres de créances | | |
| Autres garanties reçues | | 7 562 298 731 |
| Titres de créance propres émis autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs | | 1 896 200 000 |

Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

| | Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés | Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponibles pour être grevés |
|--|--|---|
| Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés | 2 033 787 141 | |

Information sur l'importance des charges pesant sur les actifs

Les informations publiées sont les données arrêtées au 31/12/2016.

NOTE 7 : NOTES BILAN

Note 7.1 : Caisse, banques centrales

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|-----------------------|----------------|--------|----------------|--------|
| | ACTIF | PASSIF | ACTIF | PASSIF |
| Caisse | 4 440 | | 5 732 | |
| Banques centrales | 275 084 | | 155 252 | |
| Total | 279 524 | | 160 983 | |

Note 7.2 : Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|---|---------------|------------------|---------------|------------------|
| | ACTIF | PASSIF | ACTIF | PASSIF |
| Instruments dérivés de transaction | 19 381 | 635 | 11 122 | 957 |
| Instruments financiers à la JV par résultat | | 1 325 718 | | 1 195 728 |
| Total | 19 381 | 1 326 353 | 11 122 | 1 196 685 |

Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| (en milliers d'euros) | Non - concordance comptable | Gestion en juste valeur | Dérivé incorporés | Passifs financiers à la juste valeur sur option | 31/12/2015 |
|--|-----------------------------|-------------------------|-------------------|---|------------------|
| Comptes à terme et emprunts interbancaires | | | | | |
| Comptes à terme et emprunts à la clientèle | | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | | 1 325 718 | 1 195 728 |
| Dettes surbordonnées | | | | | |
| Opérations de pension et autres passifs financiers | | | | | |
| 31/12/2015 | | | | 1 325 718 | 1 195 728 |

Les passifs financiers valorisés à la juste valeur sur option comprennent, en particulier, des émissions ou des dépôts structurés comportant des dérivés incorporés (ex : BMTN structurés).

Dans le cadre des activités de marché exercées par AXA Banque, le recours à la juste valeur sur option a principalement permis d'éviter une distorsion comptable entre des actifs et des passifs économiquement liés. C'est également le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas remplies.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit au 31/12/2016

| (en milliers d'euros) | Valeur Comptable | Plus ou moins value sur option de juste valeur | MTM IFRS | Différence imputable au risque de crédit |
|--|------------------|--|-----------|--|
| Comptes à terme et emprunts interbancaires | | | | |
| Comptes à terme et emprunts à la clientèle | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 1 218 200 | 123 605 | 1 325 718 | (16 087) |
| Dettes surbordonnées | | | | |
| Opérations de pension et autres passifs financiers | | | | |

Le montant contractuellement dû à l'échéance des emprunts s'entend du montant du capital restant dû à la date de clôture de l'exercice, augmenté des intérêts courus non échus. Pour les titres, la valeur de remboursement est généralement retenue.

Note 7.3 : Actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|--|-----------------|---|-----------------|---|
| | Valeur au bilan | Dont gains nets comptabilisés directement en capitaux propres | Valeur au bilan | Dont gains nets comptabilisés directement en capitaux propres |
| Effets publics et valeurs assimilées | 202 539 | 15 987 | 202 584 | 14 737 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 625 080 | 5 443 | 682 855 | 6 012 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 1 676 | 1 444 | 2 527 | 1 335 |
| <i>Dont établissements de crédit</i> | 45 | | 45 | 95 |
| <i>Dont sociétés non financières</i> | 16 | | 719 | |
| <i>Dont administrations publiques</i> | 4 | | 820 | |
| Total des titres disponibles à la vente | 829 296 | 22 875 | 889 550 | 22 180 |
| Dont créances rattachées | 7 322 | | 8 648 | |
| Total des Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente | 829 296 | 22 875 | 889 550 | 22 180 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'IS) | | 14 999 | | 14 543 |

Note 7.4 : Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| Comptes et prêts | 511 111 | 553 115 |
| dont comptes ordinaires débiteurs sains | 105 138 | 159 060 |
| dont comptes et prêts au jour le jour sains | 405 973 | 394 054 |
| Titres de participation non consolidés | | |
| Titres reçus en pension livrée | | |
| Prêts subordonnés | 11 678 | 11 678 |
| Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Autres prêts et créances | | |
| Sous-total | 522 789 | 564 793 |
| Créances rattachées | 3 664 | 4 753 |
| Dépréciations | | |
| Total | 526 453 | 569 545 |

Prêts et créances sur la clientèle

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Encours sains | Encours douteux brut | 31/12/2016 (Montant brut) | Dépréciations | Encours net 31/12/2016 |
|----------------------------------|------------------|----------------------|------------------------------|---------------|---------------------------|
| Comptes ordinaires | 21 180 | 9 555 | 30 736 | 8 602 | 22 133 |
| Autres concours à la clientèle | 6 902 096 | 134 153 | 7 036 249 | 73 461 | 6 962 788 |
| <i>dont encours restructurés</i> | 8 747 | | 8 747 | 90 | 8 657 |
| Valeurs non imputées | 31 343 | | 31 343 | | 31 343 |
| Créances rattachées | 11 476 | 29 | 11 505 | | 11 505 |
| Total encours | 6 966 095 | 143 738 | 7 109 833 | 82 064 | 7 027 769 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Encours sains | Encours douteux brut | 31/12/2015 (Montant brut) | Dépréciations | Encours net 31/12/2015 |
|----------------------------------|------------------|----------------------|------------------------------|---------------|---------------------------|
| Comptes ordinaires | 15 077 | 8 505 | 23 582 | 6 982 | 16 600 |
| Autres concours à la clientèle | 6 079 853 | 113 677 | 6 193 530 | 70 213 | 6 123 317 |
| <i>dont encours restructurés</i> | 9 293 | | 9 293 | 391 | 8 902 |
| Valeurs non imputées | 48 890 | | 48 890 | | 48 890 |
| Créances rattachées | 11 154 | 50 | 11 204 | | 11 204 |
| Total encours | 6 154 974 | 122 232 | 6 277 205 | 77 195 | 6 200 010 |

La valeur comptable des prêts et créances interbancaires et clientèles ne présente pas d'écart significatif avec la juste valeur.

Note 7.5 : Dérivés de couverture

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|---|--------------|----------|------------------|--------------|----------|------------------|
| | Juste Valeur | | Valeur Notionnel | Juste Valeur | | Valeur Notionnel |
| | Positive | Négative | | Positive | Négative | |
| Couverture de juste valeur - Taux d'intérêt | 11 813 | 139 079 | 2 475 000 | 14 694 | 129 150 | 2 045 000 |

Les dérivés de couverture sont constitués d'instruments d'échange de taux d'intérêts variables en taux fixes (swap de taux) qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur.

Note 7.6 : Dépréciations en déduction des actifs financiers

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | Dotations | Reprises | 31/12/2016 |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | 77 195 | 6 156 | 1 332 | 82 019 |
| - <i>Autres concours à la clientèle</i> | 69 822 | 4 462 | 913 | 73 371 |
| - <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | 6 982 | 1 694 | 118 | 8 558 |
| - <i>Crédits restructurés (CRC 2002-03)</i> | 391 | | 301 | 90 |
| Actifs disponibles à la vente | | | | |
| Aures actifs financiers | | | | |
| Total | 77 195 | 6 156 | 1 332 | 82 019 |

Note 7.7 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Comptes et emprunts | 987 392 | 843 235 |
| <i>dont dettes à vue</i> | 45 619 | 63 391 |
| <i>dont dettes à terme</i> | 941 772 | 779 845 |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Sous-Total | 987 392 | 843 235 |
| Dettes rattachées | 764 | 940 |
| Total | 988 156 | 844 176 |

Dettes envers la clientèle

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 945 214 | 797 245 |
| Comptes à régime spécial | 2 139 673 | 2 221 829 |
| Dettes envers la clientèle à terme | 945 567 | 769 451 |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 936 | 5 685 |
| Valeurs non imputées et autres sommes dues | 53 964 | 39 111 |
| Soua-Total | 4 086 355 | 3 833 320 |
| Dettes rattachées | 7 845 | 6 951 |
| Total | 4 094 199 | 3 840 271 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------|------------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial | | |
| Livrets ordinaires | 1 549 184 | 1 652 377 |
| Livrets jeunes | 7 706 | 7 888 |
| LDD | 118 828 | 116 623 |
| Livret A | 293 021 | 281 362 |
| Comptes d'épargne logement | 14 213 | 14 749 |
| Plan d'épargne logement | 120 768 | 108 407 |
| Comptes espèces PEA | 35 954 | 40 422 |
| Sous-Total | 2 139 673 | 2 221 829 |
| Dettes rattachées | 460 | 1 026 |
| Total | 2 140 134 | 2 222 855 |

Note 7.8 : Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------------|------------------|
| Dettes représentées par un titre | | |
| Bons de caisse | | |
| Titres du marché interbancaire | 450 000 | 450 000 |
| Titres de créances négociables | 1 368 000 | 1 015 000 |
| Emprunts obligataires | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | |
| Sous-total | 1 818 000 | 1 465 000 |
| Dettes rattachées | 4 749 | 5 201 |
| Total | 1 822 749 | 1 470 201 |
| Dettes subordonnées | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | | |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 48 500 | 48 500 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | |
| Titres et emprunts participatifs | | |
| Sous-total | 48 500 | 48 500 |
| Dettes rattachées | 5 | 10 |
| Total | 48 505 | 48 510 |

La valeur comptable des dettes représentées par un titre ne présente pas d'écart significatif avec la juste valeur.

Note 7.9 : Opérations avec les parties liées

| (en milliers d'euros) | Opérations avec les entreprises liées (1) | Autres opérations | 31/12/2016 |
|---|---|-------------------|------------------|
| Créances : | | | |
| Créances sur les établissements de crédit | | 526 453 | 526 453 |
| - A vue | | 105 518 | 105 518 |
| - A terme | | 409 253 | 409 253 |
| - Prêts subordonnés | | 11 682 | 11 682 |
| Créances sur la clientèle | | 7 027 769 | 7 027 769 |
| Obligations et autres titres de crédits | 400 015 | 429 281 | 829 296 |
| Total des emplois | 400 015 | 7 983 503 | 8 383 518 |
| Dettes : | | | |
| Dettes sur établissements de crédit | | 988 156 | 988 156 |
| - A vue | | 45 619 | 45 619 |
| - A terme | | 942 537 | 942 537 |
| Dettes sur la clientèle | | 4 094 199 | 4 094 199 |
| Dettes représentées par un titre | 1 054 539 | 768 210 | 1 822 749 |
| Dettes subordonnées | 48 505 | | 48 505 |
| Total des ressources | 1 103 044 | 5 850 565 | 6 953 609 |

(1) Entreprises du groupe AXA

| (en milliers d'euros) | Opérations avec les entreprises liées (1) | Autres opérations | 31/12/2015 |
|---|---|-------------------|------------------|
| Créances : | | | |
| Créances sur les établissements de crédit | | 569 545 | 569 545 |
| - A vue | | 159 668 | 159 668 |
| - A terme | | 398 194 | 398 194 |
| - Prêts subordonnés | | 11 683 | 11 683 |
| Créances sur la clientèle | | 6 200 010 | 6 200 010 |
| Obligations et autres titres de crédits | 400 166 | 489 385 | 889 550 |
| Total des emplois | 400 166 | 7 258 939 | 7 659 105 |
| Dettes : | | | |
| Dettes sur établissements de crédit | | 844 176 | 844 176 |
| - A vue | | 63 391 | 63 391 |
| - A terme | | 780 785 | 780 785 |
| Dettes sur la clientèle | | 3 840 271 | 3 840 271 |
| Dettes représentées par un titre | 1 054 706 | 415 495 | 1 470 201 |
| Dettes subordonnées | 48 510 | | 48 510 |
| Total des ressources | 1 103 215 | 5 099 942 | 6 203 158 |

(1) Entreprises du groupe AXA

Note 7.10 : Actifs et passifs d'impôts courants et différés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | ACTIF | PASSIF | ACTIF | PASSIF |
| Impôts courants | | | 2 125 | 2 581 |
| Impôts différés recouvrables en + ou - 1 an | 22 789 | 32 573 | 20 249 | 29 584 |
| <i>dont par résultat</i> | 22 553 | 24 697 | 20 475 | 21 786 |
| <i>dont par réserves</i> | 236 | 7 876 | (225) | 7 798 |
| Total | 22 789 | 32 573 | 22 374 | 32 165 |

Note 7.11 : Comptes de régularisation actifs et actifs divers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|
| Autres actifs | 32 552 | 50 712 |
| Dépôts de garantie versés | 22 673 | 38 080 |
| Créances fiscale et sociales | 3 243 | 4 783 |
| Créances avec la clientèle | 1 159 | 2 591 |
| Primes Plan Epargne Logement à recevoir | 767 | 839 |
| Autres débiteurs divers | 912 | 766 |
| Actifs dénetés engagements sociaux | 3 797 | 3 652 |
| Comptes de régularisation | 14 429 | 33 412 |
| Produits à recevoir / charges à payer | 11 453 | 8 887 |
| Charges / produits constatés d'avance | 1 117 | 1 280 |
| Autres comptes de régularisation | 1 697 | 23 056 |
| <i>dont valeurs reçues à l'encaissement</i> | 314 | 18 788 |
| <i>dont crédit à imputer</i> | - | - |
| Prime d'émission | 161 | 188 |
| Total | 46 981 | 84 123 |

Note 7.12 : Comptes de régularisation passifs et passifs divers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Autres passifs | 102 288 | 91 445 |
| Dépôts de garantie reçus | 74 930 | 58 610 |
| Dettes fournisseurs | 8 493 | 11 222 |
| Dettes fiscales et sociales | 8 676 | 10 318 |
| Primes d'assurance collectés | 2 555 | 2 438 |
| Dettes avec la clientèle | 8 | 8 |
| Comptes de règlement sur opérations sur titres | 5 980 | 6 994 |
| Autres créiteurs divers | 1 646 | 1 855 |
| Comptes de régularisation | 97 386 | 70 195 |
| Produits à recevoir / charges à payer | 77 553 | 68 808 |
| Charges / produits constatés d'avance | 1 389 | 1 214 |
| Autres comptes régularisation <i>dont valeurs reçues à l'encaissement</i> | 18 444 | 172 |
| Total | 199 674 | 161 639 |

Note 7.13 : Immobilisations corporelles et incorporelles

| (en milliers d'euros) | Valeur Brute 31/12/2015 | Acquisitions | Cessions et mises au rebut | Transfert | Valeur Brute 31/12/2016 | Amortissements et dépréciations | Valeur Nette 31/12/2016 |
|---|----------------------------|--------------|----------------------------------|-----------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | 14 261 | 325 | | | 14 586 | 13 388 | 1 198 |
| <i>dont immobilisation en cours</i> | 67 | | | | 67 | | |
| Total net | 14 261 | 325 | | | 14 586 | 13 388 | 1 198 |
| Immobilisations incorporelles d'exploitation | 34 136 | 7 780 | 346 | 0 | 41 570 | 29 040 | 12 530 |
| <i>dont immobilisation en cours</i> | 2 468 | 5 406 | | (1 620) | 6 254 | | |
| Total net | 34 136 | 7 780 | 346 | 0 | 41 570 | 29 040 | 12 530 |

Note 7.14 : Provisions

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2016 |
|--|--------------|----------------------------|--------------|--------------|------------------------|----------------------|--------------|
| Risques sur la clientèle | 1 244 | | 1 136 | 376 | | | 2 003 |
| Impôts différés | - | | | | | | - |
| Risques opérationnels | 1 078 | | 705 | 926 | | | 857 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés | 3 094 | | 482 | 131 | | 1 072 | 4 518 |
| Litiges divers | - | | | | | | - |
| Autres risques | - | | | | | | - |
| Total | 5 416 | 0 | 2 323 | 1 433 | 0 | 1 072 | 7 378 |

NOTE 8 : NOTES COMPTE DE RESULTAT

Note 8.1 : Produits et charges d'intérêts

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 4 318 | 6 377 |
| Sur opérations avec la clientèle | 163 558 | 164 837 |
| Sur actifs financiers disponibles à la vente | 10 754 | 11 745 |
| Sur autres intérêts et produits assimilés | 17 197 | 22 508 |
| Produits d'intérêts | 195 827 | 205 468 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 1 605 | 1 772 |
| Sur opérations avec la clientèle | 20 959 | 28 092 |
| Sur dettes représentées par un titre | 14 269 | 19 342 |
| Sur dettes subordonnées | 438 | 495 |
| Sur autres intérêts et charges assimilées | 29 818 | 35 298 |
| Charges d'intérêts | 67 089 | 85 000 |

Note 8.2 : Commissions nettes

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Produits | Charges | Nets | Produits | Charges | Nets |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | | 539 | (539) | | 251 | (251) |
| Sur opérations avec la clientèle | 18 549 | -66 | 18 615 | 17 795 | 2 407 | 15 388 |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations sur titres | | 10 677 | (10 677) | | 7 135 | (7 135) |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 45 253 | 27 541 | 17 712 | 40 024 | 21 884 | 18 140 |
| Produits nets de commissions | 63 802 | 38 690 | 25 111 | 57 819 | 31 676 | 26 143 |

Note 8.3 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|--------------|
| Résultat sur opérations de change | 140 | 177 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés de transaction) | | |
| Instruments dérivés de couverture | (7 959) | 7 795 |
| Total résultat sur instruments financiers | (7 819) | 7 972 |

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|---|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|--------------|
| | Profits | Pertes | Nets | Profits | Pertes | Nets |
| Variations du sous jacent des dérivés de couverture | 35 538 | 302 | 35 236 | 1 473 | 27 586 | (26 114) |
| Variations de la juste valeur des dérivés de couverture | 3 507 | 44 685 | (41 177) | 32 365 | | 32 365 |
| <i>dont inefficacité</i> | 6 321 | (2 279) | 4 042 | 876 | (5 855) | (4 979) |
| <i>dont effet temps</i> | 253 | (2 070) | (1 817) | 570 | (1 120) | (550) |
| Résultat de la comptabilité de couverture | 39 045 | 44 987 | (5 942) | 33 837 | 27 586 | 6 250 |

Note 8.4 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| Dividendes reçus | 6 | 9 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente | 83 | |
| Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente | 89 | 9 |

Note 8.5 : Résultat des autres activités

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Quote part de résultat sur opérations faites en commun | | 3 269 | 22 | 2 681 |
| Subvention | | | | |
| Activités accessoires | | | | |
| Etalement des commissions apporteurs | | | | |
| Cotisation au fonds de garantie des déposants | | 907 | | 28 |
| Exploitation bancaire diverse (1) | 1 945 | 1 921 | 1 285 | 1 478 |
| Total | 1 945 | 6 096 | 1 307 | 4 186 |

(1) Dont cotisation au Fond de résolution Unique de 1 191 K€ (soit 1 103 K€ pour AB et 88 K€ pour ABFI)

Note 8.6 : Charges générales d'exploitation

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Charges de personnel | 48 179 | 42 005 |
| Impôts et taxes | 463 | 1 408 |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | 70 335 | 67 063 |
| Total | 118 976 | 110 476 |

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe AXA Banque intégrées globalement comptabilisés dans le résultat 2015 est la suivante :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | PwC | Mazars | 31/12/2016 |
|---|------------|------------|------------|
| Audit | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 118 | 118 | 236 |
| Missions accessoires | | | |
| Total | 118 | 118 | 236 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | PwC | Mazars | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|------------|
| Audit | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 139 | 142 | 281 |
| Missions accessoires | | | |
| Total | 139 | 142 | 281 |

Note 8.7 : Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Dotations aux amortissements | 4 351 | 4 689 |
| Immobilisations corporelles | 1 484 | 1 654 |
| Immobilisations incorporelles | 2 867 | 3 034 |
| Total | 4 351 | 4 689 |

Note 8.8 : Coût du risque

| (en milliers d'euros) | Dotations | Reprises | Pertes sur créances couvertes | Pertes sur créances non couvertes | Récupération sur créances amorties | 31/12/2016 |
|-----------------------------------|----------------|--------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-----------------|
| Opérations avec la clientèle | (6 262) | 1 217 | (5 575) | (998) | 1 678 | (9 939) |
| Opérations sur risques et charges | (2 253) | 1 419 | | | | (834) |
| Total | (8 514) | 2 636 | (5 575) | (998) | 1 678 | (10 773) |

| (en milliers d'euros) | Dotations | Reprises | Pertes sur créances couvertes | Pertes sur créances non couvertes | Récupération de créances amorties | 31/12/2015 |
|----------------------------------|----------------|--------------|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Opérations avec la clientèle | (9 275) | 3 563 | (6 945) | (1 345) | 1 644 | (12 358) |
| Opération sur risques et charges | (652) | 1 337 | | | | 685 |
| Total | (9 927) | 4 900 | (6 945) | (1 345) | 1 644 | (11 673) |

Note 8.9 : Impôts

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Charge d'impôt courant | (3 700) | (2 809) |
| Charge d'impôt différé | (503) | (3 674) |
| Charges d'impôt de la période | (4 202) | (6 484) |

Note 8.10 : Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

| (en milliers d'euros) | 2016 | | | 2015 | | |
|--|-------|------------|----------------|--------|---------------|----------------|
| | Base | Tx d'impôt | Impôt | Base | Tx d'impôt | Impôt |
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, et résultats des sociétés mises en équivalence | 7 169 | 34% | (2 468) | 25 370 | 34,43% | (8 735) |
| Effet des différences permanentes | | 11% | (764) | | 0,63% | (159) |
| Impact lié aux rémunérations par actions | | -3% | 208 | | -0,54% | 136 |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | 18% | (1 318) | | -8,49% | 2 154 |
| Crédits d'impôt | | -4% | 317 | | -1,13% | 288 |
| Revenus financiers non taxables | | 3% | (201) | | 0,76% | (192) |
| Effet des autres éléments | | 0% | 25 | | -0,10% | 25 |
| Taux et charge effectif d'impôt | | 59% | (4 202) | | 25,56% | (6 484) |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

Le taux de la contribution sociale additionnelle est de 3.3%, Axa Banque n'est pas soumis à la contribution exceptionnelle de 10.7%.

Note 8.11 : Engagements donnés et reçus

| Engagements donnés (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| Engagements donnés de l'activité bancaire | | |
| Engagements de financement | 912 018 | 643 711 |
| <i>dont engagement de financement douteux</i> | 80 | 234 |
| Engagements de garantie | 100 351 | 99 396 |
| Engagements sur titres | | |
| Engagements donnés à l'activité d'assurance | | |
| Autres engagements donnés | | |

| Engagements reçus (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| Engagements reçus de l'activité bancaire | | |
| Engagements de financement (1) | 80 338 | |
| Engagements de garantie (2) | 3 806 681 | 3 064 449 |
| Engagements sur titres | | |
| Engagements reçus de l'activité d'assurance | | |
| Autres engagements reçus | | |

(1) AXA France Vie

(2) Hors engagements de garantie reçus de la clientèle pour 3 755 618K€

| Engagements sur instruments financiers à terme (en milliers d'Euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Engagements sur instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur instruments de taux d'intérêt | 4 673 200 | 4 091 100 |
| Opérations sur instruments de cours de change | - | - |
| Opérations sur autres instruments | - | - |

Au 31 décembre 2016, AXA Banque a mis des titres en garantie auprès de la Banque centrale européenne (BCE) à hauteur de 869M€ contre 820M€ au 31 décembre 2016.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

AXA Banque

203-205 rue Carnot

94138 Fontenay Sous Bois Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AXA Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations. Nous avons également vérifié que les notes 4.2, 7.4, 7.6 et 8.8 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Valorisation et dépréciation des autres instruments financiers

Votre groupe détient des positions sur titres et sur autres instruments financiers. Les notes 4.1, 4.2, 4.8 et 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 3 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

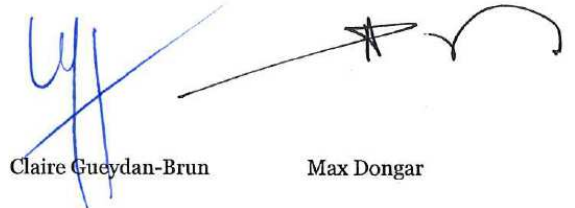
Siège social : 63 rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tel : +33 (0) 1 56 57 58 59
SAS
Capital de 2 510 460 Euros
RCS Nanterre B 672 006 483



Pierre Clavié

MAZARS

Siège social : 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 8 320 000 Euros
RCS Nanterre 784 824 153



Claire Gueydan-Brun

Max Dongar

5

COMPTES SOCIAUX

| | |
|--------------------------------------|-----|
| États financiers sociaux | 131 |
| Annexes aux comptes sociaux | 134 |
| Rapport des commissaires aux comptes | 163 |

Bilan

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------------|------------------|
| Caisse, Banques centrales | 279 524 | 160 983 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 157 084 | 159 469 |
| Créances sur les établissements de crédit | 1 260 968 | 1 460 473 |
| Opérations avec la clientèle | 6 149 767 | 5 258 971 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 619 637 | 675 415 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 166 | 1 096 |
| Parts dans les entreprises liées | 44 167 | 44 167 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 2 322 | 1 580 |
| Crédit-bail et location avec option d'achat | - | - |
| Location simple | - | - |
| Immobilisations incorporelles | 12 530 | 7 963 |
| Immobilisations corporelles | 1 198 | 2 356 |
| Capital souscrit non versé | - | - |
| Actions propres | - | - |
| Autres actifs | 26 239 | 46 322 |
| Comptes de régularisation | 20 185 | 38 325 |
| Total de l'Actif | 8 573 787 | 7 857 121 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------|------------------|
| Banques centrales | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 991 613 | 849 441 |
| Opérations avec la clientèle | 4 100 465 | 3 844 911 |
| Dettes représentées par un titre | 2 950 769 | 2 686 245 |
| Autres passifs | 99 260 | 89 299 |
| Comptes de régularisation | 112 607 | 85 072 |
| Provisions | 3 079 | 2 489 |
| Dettes subordonnées | 48 505 | 48 510 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | - | - |
| Capitaux propres (hors FRBG) | 267 490 | 251 154 |
| Capital souscrit | 95 790 | 89 468 |
| Primes d'émission | 264 333 | 241 339 |
| Ecart de réévaluation | - | - |
| Réserves | 16 707 | 16 707 |
| Provisions règlementées et subventions d'investissement | - | - |
| Report à nouveau | (96 360) | (96 698) |
| Résultat de l'exercice | (12 980) | 338 |
| Total du Passif | 8 573 787 | 7 857 121 |

Hors Bilan

| Engagements donnés (en milliers d'euros) (1) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Engagements de financement | 867 023 | 582 270 |
| <i>dont engagement de financement douteux</i> | 50 | 208 |
| Engagements de garantie | 100 351 | 99 396 |
| Engagements sur titres | - | - |

(1) Hors autres engagements de garantie donnée pour 2 853 008K€

| Engagements reçus (en milliers d'euros) (1) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Engagements de financement reçus de la clientèle (2) | | |
| Engagement de financement reçus d'établissement de crédit | 80 338 | 189 785 |
| Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit | 3 806 681 | 3 064 449 |
| Engagements sur titres | - | - |

(1) Hors engagements de garantie reçus de la clientèle pour 3 755 618K€

(2) AXA France Vie

| Engagements sur instruments financiers à terme (en milliers d'Euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Engagements sur instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur instruments de taux d'intérêt | 4 673 200 | 4 091 100 |
| Opérations sur instruments de cours de change | - | - |
| Opérations sur autres instruments | - | - |

Compte de résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | 173 790 | 176 046 |
| Intérêts et charges assimilées | (100 996) | (102 925) |
| Produits sur opérations de crédit bail et assimilées | | - |
| Charges sur opérations de crédit bail et assimilées | | - |
| Produits sur opérations de location simple | | - |
| Charges sur opérations de location simple | | - |
| Revenus des titres à revenu variable | 3 184 | 3 041 |
| Commissions - produits | 58 862 | 52 975 |
| Commissions - charges | (30 843) | (24 448) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 140 | 177 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées | 139 | 1 118 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 24 272 | 22 350 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | (2 770) | (1 396) |
| Produit net bancaire | 125 778 | 126 938 |
| Charges générales d'exploitation | (129 465) | (119 977) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles | (4 351) | (4 689) |
| Résultat brut d'exploitation | (8 039) | 2 273 |
| Coût du risque | (4 836) | (1 208) |
| Résultat d'exploitation | (12 875) | 1 065 |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés | (699) | 12 |
| Résultat courant avant impôt | (13 573) | 1 077 |
| Résultat exceptionnel | 564 | (745) |
| Impôt sur les bénéfices | 29 | 6 |
| Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées | - | - |
| Résultat net | (12 980) | 338 |

NOTE 1 : Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers d'AXA Banque

Les comptes sociaux d'AXA Banque sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Note 1.1 : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

Les règlements et avis du Conseil National de la Comptabilité dont l'entrée en vigueur est intervenue au cours de l'exercice 2014 n'ont pas eu d'impact direct significatif sur les comptes et sur la comparabilité des états financiers.

Depuis 2010, AXA Banque a mis en œuvre le règlement CRC 2009-03 du 03/12/2009 abrogés par le règlement 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif à l'étalement des commissions reçues et versés et des coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un encours, selon la durée de vie effective du crédit et selon la méthode actuarielle.

On entend par « Coûts marginaux de transaction » des coûts qui n'auraient pas été encourus si l'établissement de crédit n'avait pas octroyé ou acquis l'encours de crédit. Ces coûts englobent notamment les rémunérations spécifiques versées aux employés agissant comme agent de vente, les honoraires et les commissions versées aux apporteurs d'affaires lorsque ceux-ci orientent un client vers l'établissement de crédit considéré pour souscrire un crédit et les frais de conseils.

La méthode actuarielle consiste à étaler les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction au taux d'intérêt effectif (TIE) sur la durée de vie effective du crédit.

Le TIE est le taux d'actualisation qui égalise la somme des flux décaissés et encaissés au titre de l'émission ou de l'acquisition d'un crédit et la valeur actuelle des flux contractuels à recevoir de la contrepartie sur la durée effective de cet encours.

Note 1.2 : Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit ou assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration.

Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque, cette décote étant ensuite réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Les crédits sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils présentent un risque de non recouvrement et en tout état de cause, lorsqu'ils présentent des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière).

Ces prêts font l'objet de dépréciations en intérêts et capital, après prise en compte des garanties reçues.

La classification en douteux d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ce débiteur dans cette même catégorie. Le principe de contagion vers le compte de dépôt n'est pas systématiquement appliqué en raison des problématiques liées aux moyens de paiement.

Les créances douteuses sont transférées en créances douteuses compromises dès le prononcé de la déchéance du terme et en tout état de cause, lorsqu'elles sont classées en créances douteuses depuis plus d'1 an.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaires et/ou amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'un enregistrement en perte.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur encaissement.

Les garanties reçues au titre de crédits accordés sont enregistrées et évaluées en comptabilité à la date d'enregistrement du contrat de crédit. Opérationnellement, la valorisation de ces garanties est suivie trimestriellement pour les principaux bénéficiaires afin de surveiller le niveau de couverture, et également pour les crédits présentant un risque de non recouvrement. La prise de garantie à l'octroi inclut une marge de prudence au titre de la volatilité potentielle de valeur des actifs financiers ou immobiliers sous-jacents AXA Banque fait usage de notations externes combinées à d'autres critères quantitatifs et qualitatifs, pour définir les limites d'engagement sur ses opérations financières.

Les comptes des particuliers sont quant à eux segmentés à partir d'un score de comportement, après 6 mois de relation compte, qui ventile le portefeuille en 3 grands niveaux de risques (et 8 sous-catégories), en fonction du comportement financier du client (situation de débit, dépassement, domiciliation ou non de revenus réguliers) et de son équipement en produits de crédit et d'épargne. Une segmentation spécifique est attribuée aux comptes des nouveaux clients pendant les 6 premiers mois suivant leur entrée en relation compte, ainsi que pour les comptes des collaborateurs.

Cette affectation des niveaux de risque est revue mensuellement avec des déclassements quotidiens si des incidents de fonctionnement sont détectés sur le compte.

La décision d'octroi fait intervenir différents schémas décisionnels en fonction des produits, du profil du client et du canal de souscription.

Sur le périmètre des clients intermédiés, l'application d'un score dit « de pré-qualification » permet, en amont de l'analyse du dossier, de segmenter selon la connaissance assurance la clientèle en quatre niveaux de risque (client pré-qualifié, client nouveau, prospect et client exclu). Cette connaissance assurance peut être complétée par la connaissance banque, avec entre autres critères, le comportement compte du client. Enfin, des scores spécifiques d'octroi prêt personnel, crédit renouvelable ou compte peuvent être appelés sur certaines typologies de clients (ex : prospects).

AXA Banque a adopté la méthode d'étalement sur la durée de vie moyenne des crédits (i.e. en intégrant dans la durée retenue les hypothèses de remboursements anticipés) des commissions perçues (frais de dossier) ou payées (commissions d'apport assises sur la production) lors de la mise en place des crédits. Cet étalement est réalisé sur la base du profil de perception des intérêts. Les commissions payées au titre de l'encours sont constatées en charge l'année de leur décaissement.

AXA Banque met en œuvre une règle de prescription sur les chèques émis par la banque et non encaissés par les créances qui conduit à solder par produit d'exploitation ces passifs non présentés.

AXA Banque est gérant de 3 sociétés en participation (SEP) intervenant dans la gestion de crédits à la consommation et de crédits immobiliers. L'activité de ces trois SEP ne génère plus de nouvelle production.

AXA Banque porte l'intégralité des encours de crédits dans son bilan, le résultat et le risque de ces SEP étant partagés entre AXA Banque et les partenaires selon des clefs de 34% et 50% (au profit du partenaire).

Par ailleurs AXA Banque est partenaire à hauteur de 65% dans la SEP (gérée par sa filiale AXA Banque Financement) qui intervient dans la production et la gestion des activités de crédit à la consommation.

Note 1.3 : Méthodologie de provisionnements des encours de la clientèle

Les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective en ce qui concerne les prêts et créances sur la clientèle.

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance). Ces encours font l'objet d'une dépréciation sur base collective.

Concernant les comptes courants en situation de découvert, la dépréciation porte sur les créances en situation de recouvrement amiable ou contentieux, au travers de deux modèles statistiques distincts :

Les créances en recouvrement amiable sont dépréciées en fonction de leur ancienneté, la performance historiquement constatée à l'amiable et le taux de dépréciation à terme (à l'issue de la gestion contentieuse).

Les dépréciations contentieuses, que la créance soit gérée en interne ou en externe, sont calibrées sur la base du taux de perte attendue à maturité au regard des encaissements futurs estimés à partir des chroniques d'encaissements générationnels, appliquées au montant confié par génération. En

2013, le modèle a été affiné via la mise en place de deux sous-modèles différenciés, calés sur les deux process et horizons distincts de gestion contentieuse (selon le montant de la créance confiée). Le taux d'actualisation de ces provisions contentieuses est revu trimestriellement selon le taux de découvert non autorisé retenu pour le compte de dépôt octroyé aux personnes physiques.

Concernant les crédits à la consommation, les dépréciations statistiques sont calculées sur la base de quatre sous-modèles, ventilant les créances à l'amiable et au contentieux, selon qu'elles soient concernées par une procédure de surendettement ou non. La dépréciation des créances à l'amiable est effectuée au travers du calcul de probabilité de passage d'un niveau d'impayés jusqu'au transfert au contentieux, et l'application du taux de perte estimé à l'entrée au contentieux.

Les dépréciations contentieuses sont calibrées sur la base des taux de pertes attendues à maturité, au regard des encaissements futurs estimés à partir des chroniques d'encaissements générationnels appliquées au montant confié par génération. Le taux d'actualisation est revu annuellement, en utilisant le taux moyen de l'encours productif. Les créances sous procédure Neiertz et orientées en Procédure de Rétablissement Personnel sont pour leur part dépréciées à 100%.

Les dépréciations sur base individuelles s'effectuent sur la base des décisions prises lors du comité contentieux qui se tient trimestriellement. Les décisions arrêtées lors de ce comité sont publiées sous la forme d'un compte-rendu rédigé par le service juridique qui le communique ensuite au service comptabilité pour action. En 2013, des provisions d'actif ont ainsi été dotées sur des crédits immobiliers hypothécaires présentant des impayés non régularisés depuis plus de 180j.

Enfin, un provisionnement collectif a été instauré en 2013 sur les dossiers immobiliers avec garantie hypothécaire, dès le deuxième impayé non régularisé. Cette approche conservatrice s'appuie sur l'assiette de perte potentielle (différentiel unitaire entre le CRD et la valeur du bien hypothéqué, après application d'une décote) et le calcul d'un taux de passage à contentieux par strate de retard (matérialisant l'échec de la procédure amiable). Ces taux de passage sont revus annuellement sur la base des douze derniers mois pour caler au plus près de la performance opérationnelle.

Note 1.4 : Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables), les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-07, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité du portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés, font alors l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, négociables sur un marché actif, sont comptabilisés sous la rubrique « Titres de transaction » pour leur valeur d'acquisition incluant les intérêts courus mais hors frais d'acquisition et évalués individuellement à leur prix de marché.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui ne répondent ni à la catégorie de titre de transaction ni à celle de titre d'investissement.

Les effets publics, les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au prix d'acquisition, hors intérêts courus non échus enregistrés distinctement, à l'exclusion de tout frais.

Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. L'amortissement de cette différence se fait en application de la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle du titre. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises de différence mentionnés à l'alinéa précédent, et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant à AXA Banque, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilées » du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. Les

obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées qu'AXA Banque entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciation, sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles AXA Banque dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités d'AXA Banque.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les capitaux propres, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciation, sont enregistrés sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Opérations de pensions prêts et emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan d'AXA Banque dans le portefeuille titre dans la catégorie « titre mis en pension ».

Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan d'AXA Banque. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Titres données en pension livrée ».

Note 1.5 : Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au bilan pour leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire ou dégressif (pour certains matériels informatiques).

Les logiciels, acquis ou créés, regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, sur la durée probable d'utilisation du logiciel.

AXA Banque a décidé de procéder à l'immobilisation des dépenses informatiques engagées dans le cadre de la refonte du front (Relation Clientèle). Dans la phase de production, sont immobilisables les dépenses de conception et de programmation, les dépenses d'installation (livraison) et les dépenses de recettage (jeu d'essai). Dans la phase de mise à disposition, seules les dépenses liées aux améliorations (nouvelles fonctionnalités) pourront venir s'ajouter au cours de la vie du logiciel dans le montant des immobilisations.

Note 1.6 : Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial (dont Livret A) et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrées au bilan parmi les dettes rattachées.

Les frais afférents à la souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit sont répartis linéairement sur la durée de vie de ces emprunts.

Note 1.7 : Contrats et prêts règlementés d'épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne règlementés par les pouvoirs publics. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociables.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour AXA Banque qui les commercialise :

- d'une part rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux indexé (revu chaque semestre en fonction d'une formule fixée par décret) pour les CEL
- d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs d'AXA Banque relatifs à chaque génération (on entend par génération, une population de PEL qui bénéficie des mêmes conditions contractuelles en terme d'épargne comme de conditions de crédit, et les CEL forment, pour leur ensemble, une génération) sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée sans compensation possible entre les générations.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle (probabilité de recours au crédit pour la phase de crédit, probabilité de collecte d'épargne au-delà du minimum attendu sur un dépôt à terme pour la phase épargne).

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux du marché et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

La somme des résultats négatifs dégagés par les phases se cumulent pour obtenir le montant de la provision à constater au titre des engagements pris par AXA Banque au titre de ces produits d'épargne réglementée.

Cet engagement est réévalué de façon trimestrielle et les variations (dotations/reprises) sont enregistrées par le produit net d'intérêt.

Note 1.8 : Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 1.9 : Charges et produits exceptionnels

Ces postes comprennent les produits générés et les charges survenues de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante d'AXA Banque.

Note 1.10 : Provisions

AXA Banque constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges, non liées à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au CRC n° 00-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Note 1.11 : Instruments financiers à terme de taux

Les engagements afférents à des instruments de taux d'intérêt à terme sont enregistrés au hors bilan pour leur valeur nominale et figurent comme tels en annexe.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisées à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Note 1.12 : Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont taxées à 0% depuis le 1er janvier 2007. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

Une contribution additionnelle à l'IS sur l'impôt dû est exigible pour chaque exercice clos à compter du 31 décembre 2011 au 30 décembre 2016.

Une contribution additionnelle à l'IS de 3% est applicable sur les montants distribués. AXA Banque n'a pas effectué de distributions au sens des articles 109 à 117 du Code Général des Impôts.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

AXA Banque est adhérent depuis 1991 au groupe fiscal constitué par AXA en France.

Les dotations ou reprises de provisions pour impôts différés constatées dans les comptes sociaux sont enregistrées en contrepartie du compte de charge d'impôt.

Note 1.13 : Engagements sociaux

AXA Banque est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière, de pensions dans le cadre de plans de retraites, ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et les engagements non couverts par des contrats d'assurances sont provisionnés. La provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette des engagements.

A compter du 1er janvier 2015 le droit individuel à la formation (DIF) a été remplacé par le Compte Personnel de formation (CPF).

Les heures acquises jusqu'au 31 décembre 2014 au titre du DIF (soit 45 430 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2020.

Note 1.14 : Stock-options et assimilés

AXA Banque n'a pas mis en œuvre de plan de stock-options sur ses titres propres au bénéfice de ses salariés. Toutefois, dans le cadre d'un programme de fidélisation du Groupe AXA, « AXA Miles », au bénéfice de tous les collaborateurs du Groupe, des actions gratuites ont été attribués à tous les collaborateurs. AXA Banque a provisionné (engagements sociaux) la valeur actuelle de cet engagement.

Note 1.15 : Participation des salariés et intéressement

Conformément à la réglementation française, AXA Banque enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de personnel ».

AXA Banque adhère au régime de participation groupe instauré par le Groupe AXA en France depuis 1998.

Par ailleurs, afin de compléter ce dispositif, un accord d'intéressement propre à AXA Banque a été mis en place à cette même date et a fait l'objet de plusieurs renégociations dont la plus récente date de 2013.

L'intéressement est enregistré par le compte de résultat de l'exercice de rattachement et figure également sous la rubrique « Frais de personnel ».

Note 1.16 : Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrées dans le compte de résultat. Les devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Note 1.17 : Opérations de hors bilan

L'ensemble des engagements donnés et reçus par AXA Banque sont enregistrés au hors bilan conformément à la réglementation dès lors qu'ils peuvent être chiffrés précisément. Si des engagements ne peuvent être chiffrés, ils sont mentionnés dans l'annexe aux comptes ou dans le rapport de gestion. Ainsi les engagements de garantie accordés à des OPCVM du Groupe AXA sont notamment valorisés en retenant l'hypothèse du risque maximum.

AXA Banque dispose depuis 2006 d'une garantie reçue de CFP Management (ex Compagnie Financière de Paris) sans limitation de montant ni de durée concernant l'issue d'un litige concernant la Banque de l'Union Occidentale (ex filiale de la Banque Worms) au droit de laquelle vient AXA Banque.

Cette garantie a été accordée à AXA Banque dans le cadre de la gestion en extinction des risques Banque Worms par CFP Management.

AXA Banque a également consenti à sa filiale AXA Banque Financement, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, et dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité (réforme dite Bâle II de l'arrêté du 20 février 2007) un engagement qui ne peut être évalué en montant ou en durée.

AXA Banque garantit vis-à-vis du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution les engagements d'AXA Banque Financement et affirme qu'AXA Banque Financement fait l'objet d'une gestion prudente. Cette garantie exonère AXA Banque Financement d'une obligation de respect du ratio de solvabilité sur son périmètre. Le ratio de solvabilité est calculé sur le périmètre consolidé d'AXA Banque.

Note 1.18 : Faits marquants

Néant.

NOTE 2 : Effets publics et valeurs assimilées

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| Effets publics et valeurs assimilées <i>dont titres mis en pension</i> | 154 390 | 156 783 |
| Créances rattachées | 2 693 | 2 685 |
| Total | 157 084 | 159 469 |

NOTE 3 : Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (en valeur nette comptable)

Note 3.1 : Créances et dettes (interbancaire et clientèle)

| (en milliers d'euros) | Créances 31/12/2016 | | Créances 31/12/2015 | | Dettes 31/12/2016 | | Dettes 31/12/2015 | |
|---|---------------------|------------------|---------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | Interbancaires | Clientèle | Interbancaires | Clientèle | Interbancaires | Clientèle | Interbancaires | Clientèle |
| Eligibles au refinancement de la Banque de France | | 1 465 950 | | 819 785 | | | | |
| Non éligibles au refinancement de la Banque de France | 1 534 640 | 4 675 064 | 1 611 454 | 4 431 187 | 990 849 | 4 095 763 | 849 441 | 3 837 960 |
| <i>A vue (1)</i> | <i>382 954</i> | <i>21 180</i> | <i>319 222</i> | <i>15 119</i> | <i>49 077</i> | <i>3 099 433</i> | <i>68 656</i> | <i>3 034 795</i> |
| <i>A terme</i> | <i>1 140 007</i> | <i>4 653 884</i> | <i>1 280 554</i> | <i>4 416 068</i> | <i>941 772</i> | <i>996 330</i> | <i>780 785</i> | <i>803 165</i> |
| <i>Prêts subordonnés (2)</i> | <i>11 678</i> | | <i>11 678</i> | | | | | |
| Créances et Dettes rattachées | 5 852 | 8 752 | 10 002 | 7 999 | 764 | 4 702 | 940 | 6 951 |
| <i>A vue</i> | <i>380</i> | <i>149</i> | <i>610</i> | <i>128</i> | | <i>671</i> | | <i>1 616</i> |
| <i>A terme</i> | <i>5 468</i> | <i>8 603</i> | <i>9 387</i> | <i>7 871</i> | <i>764</i> | <i>4 031</i> | <i>940</i> | <i>5 335</i> |
| <i>Prêts subordonnés</i> | <i>4</i> | | <i>5</i> | | | | | |
| Total | 1 540 492 | 6 149 767 | 1 621 456 | 5 258 971 | 991 613 | 4 100 465 | 850 381 | 3 844 911 |

(1) dont Caisse, Banques Centrales pour 279 524K€ en 2016

(2) dont 11 678K€ à durée indéterminée en 2016

0

0

Note 3.2 : Créances et dettes ventilées par échéances

| (en milliers d'euros) | Éléments non ventilables (1) | Échéance < 3 mois | Échéance de 3 mois à 1 an | Échéance de 1 à 5 ans | Échéance de plus de 5 ans | Créances et dettes rattachées | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|
| Créances : | 491 794 | 671 263 | 609 206 | 2 161 958 | 3 741 433 | 14 604 | 7 690 258 | 6 880 427 |
| Caisse, Banques Centrales et assimilées | 279 524 | | | | | | 279 524 | 160 983 |
| Créances sur les établissements de crédit | 103 431 | 543 507 | 242 500 | 354 000 | | 5 848 | 1 249 286 | 1 448 790 |
| Créances sur la clientèle (2) | 108 839 | 127 756 | 366 706 | 1 807 958 | 3 729 755 | 8 752 | 6 149 767 | 5 258 971 |
| Prêts subordonnés | | | | | 11 678 | 4 | 11 682 | 11 683 |
| Dettes : | 3 099 469 | 256 160 | 581 076 | 2 868 719 | 1 275 888 | 10 040 | 8 091 352 | 7 429 107 |
| Dettes sur les établissements de crédit (3) | 70 041 | 55 123 | 7 | 854 000 | 11 678 | 764 | 991 613 | 849 441 |
| Dettes sur la clientèle | 3 029 428 | 131 037 | 139 069 | 793 719 | 2 510 | 4 702 | 4 100 465 | 3 844 911 |
| Dettes représentées par un titre (4) | | 70 000 | 442 000 | 1 221 000 | 1 213 200 | 4 569 | 2 950 769 | 2 686 245 |
| Dettes subordonnées | | | | | 48 500 | 5 | 48 505 | 48 510 |

(1) Les "éléments non ventilables" correspondent principalement aux créances douteuses nettes de dépréciations et aux impayés pour les créances sur la clientèle et aux dépôts à vue pour les créances avec les établissements de crédit et aux comptes ordinaires créditeurs à vue.

(2) Les crédits accordés sous la forme de comptes dits "disponibles" ou "permanents" sont ventilés en fonction de la durée théorique d'amortissement du capital restant dû.

(3) Dont 0 K€ de titres donnés en pension livrée, y compris les autres sommes dues.

(4) Ce poste correspond à des titres de créances négociables

NOTE 4 : Ventilation des opérations avec la clientèle (valeur brute)

| (en milliers d'euros) | Actif (1) | Passif |
|--|------------------|------------------|
| Autres concours à la clientèle | 6 090 457 | |
| Comptes ordinaires | 30 736 | 959 760 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | | 2 139 673 |
| Comptes à terme | | 945 567 |
| Valeurs non imputées et autres sommes dues | 31 337 | 50 762 |
| Créances et dettes rattachées | 8 752 | 4 702 |
| Total | 6 161 282 | 4 100 465 |

(1) Y compris créances douteuses brutes (63 364K€)

NOTE 5 : DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Note 5.1 : Ventilation des créances de la clientèle

| (en milliers d'euros) | Encours sains | Encours douteux brut | 31/12/2016 (Montant brut) | 31/12/2015 (Montant brut) |
|--|------------------|----------------------|------------------------------|------------------------------|
| Comptes ordinaires | 21 180 | 9 555 | 30 736 | 23 624 |
| Autres concours à la clientèle <i>dont encours restructurés</i> | 6 036 668 - | 53 789 - | 6 090 457 - | 5 187 194 - |
| Valeurs non imputées | 31 337 | | 31 337 | 48 879 |
| Créances rattachées | 8 733 | 20 | 8 752 | 7 999 |
| Total encours | 6 097 918 | 63 364 | 6 161 282 | 5 267 697 |

Note 5.2 : Ventilation des dépréciations des encours douteux (hors créances rattachées)

| (en milliers d'euros) | Encours douteux brut | Dépréciations | Taux de dépréciation | Encours douteux net |
|---|----------------------|----------------|----------------------|---------------------|
| Comptes ordinaires (1) <i>dont encours douteux compromis</i> | 9 555 8 611 | 8 559 6 202 | 90% 72% | 996 2 409 |
| Autres concours à la clientèle (1) <i>dont encours douteux compromis</i> | 53 789 20 768 | 2 956 2 922 | 5% 14% | 50 833 17 846 |
| Total encours | 63 344 | 11 515 | 18% | 51 829 |

(1) Conformément à l'application du CRC 2002-03, les dépréciations font l'objet d'une actualisation en tenant compte de flux futurs prévisionnels sur le recouvrement de la créance douteuse et des garanties disponibles

NOTE 6 : Opérations avec des parties liées

Note 6.1 : Opérations avec les entreprises liées

| (en milliers d'euros) | Opérations avec les entreprises liées | Autres opérations | 31/12/2016 |
|---|---------------------------------------|-------------------|------------------|
| Créances : | | | |
| Effets publics et valeur assimilées | | 157 084 | 157 084 |
| Créances sur les établissements crédit et caisses (1) : | 736 550 | 803 942 | 1 540 492 |
| - <i>A vue</i> | | 383 334 | 383 334 |
| - <i>A terme</i> | 736 550 | 420 607 | 1 157 157 |
| Créances sur la clientèle | | 6 149 767 | 6 149 767 |
| Obligations et autres titres | 400 166 | 221 959 | 622 125 |
| Total des emplois | 1 136 716 | 7 332 751 | 8 469 467 |
| Dettes : | | | |
| Dettes sur établissements de crédit | 7 522 | 984 092 | 991 613 |
| - <i>A vue</i> | 7 522 | 41 555 | 49 077 |
| - <i>A terme</i> | | 942 537 | 942 537 |
| Dettes sur la clientèle | | 4 100 465 | 4 100 465 |
| Dettes représentées par un titre | 2 267 739 | 683 030 | 2 950 769 |
| Dettes subordonnées | 48 505 | | 48 505 |
| Total des ressources | 2 323 766 | 5 767 586 | 8 091 352 |

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées autres que celles mentionnées ci-dessus, qui ne soient pas conclues à des conditions normales de marchés

(1) Cette ligne contient des comptes de caisse et banques centrales.

Note 6.2 : Opérations avec les entreprises liées Hors-Bilan :

| (en milliers d'euros) | Opérations avec les entreprises liées | Autres opérations | 31/12/2016 |
|---|---------------------------------------|-------------------|------------------|
| Hors bilan - engagements donnés: | | | |
| Engagement de financement : | - | 866 973 | 866 973 |
| - <i>en faveur d'établissements de crédits</i> | | | - |
| - <i>en faveur de la clientèle (1)</i> | | 866 973 | 866 973 |
| Engagement de garantie : | 44 502 | 55 849 | 100 351 |
| - <i>en faveur d'établissements de crédits</i> | | 31 827 | 31 827 |
| - <i>en faveur de la clientèle</i> | 44 502 | 24 023 | 68 525 |
| Engagements sur titres | | | - |
| Total des engagements donnés | - | 922 822 | 967 324 |
| Hors bilan - engagements reçus : | | | |
| Engagement de financement : | - | 80 338 | 80 338 |
| - <i>reçu d'établissements de crédits</i> | | 80 338 | 80 338 |
| - <i>reçu de la clientèle (2)</i> | | | - |
| Engagement de garantie (3) : | - | 3 806 681 | 3 806 681 |
| - <i>reçu d'établissements de crédits</i> | | 3 806 681 | 3 806 681 |
| Engagements sur titres | | | - |
| Total des engagements reçus | - | 3 887 018 | 3 887 018 |
| Hors bilan - sur instruments financiers à terme | | | |
| Opérations fermes de couverture gérés en micro-couverture | | 1 218 200 | 1 218 200 |
| Opérations fermes de couverture gérés en macro-couverture | 2 795 000 | 660 000 | 3 455 000 |
| Total des instruments financiers à terme | 2 795 000 | 1 878 200 | 4 673 200 |

(1) Hors engagements de financement douteux

(2) AXA France Vie

(3) Hors engagements reçus de la clientèle pour 3 755 618 K€

NOTE 7 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | Dotations | Reprises | 31/12/2016 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Dépréciations d'actifs | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit : | | | | |
| Dont A vue | - | - | - | - |
| Dont A terme | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle : | 8 723 | 2 974 | 183 | 11 515 |
| Dont Autres concours à la clientèle | 1 741 | 1 280 | 65 | 2 955 |
| Dont Comptes ordinaires débiteurs | 6 982 | 1 694 | 118 | 8 559 |
| Dont Crédits restructurés (CRC 2002-03) | | | | |
| Titres d'investissement | - | - | - | - |
| Titres de placement | 56 | - | 56 | - |
| Titres de participation et activité du portefeuille | - | - | - | - |
| Total dépréciations d'actifs | 8 779 | 2 974 | 239 | 11 515 |
| Provisions inscrites au passif | | | | |
| Risques sur la clientèle | 1 244 | 160 | 352 | 1 052 |
| Risques pour litiges | | | | |
| Risques opérationnels | 1 075 | 1 676 | 951 | 1 800 |
| Impôts différés | | | | |
| Provisions pour engagement sociaux | 171 | 172 | 116 | 227 |
| Total des provisions inscrites au passif | 2 489 | 2 008 | 1 419 | 3 079 |

NOTE 8 : Comptes et plans d'épargne logement

| (en milliers d'euros) | Plan d'épargne logement 2015 | Plan d'épargne logement 2016 | Compte d'épargne logement 2015 | Compte d'épargne logement 2016 |
|--|------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Comptes et plans d'épargne logement : | | | | |
| Encours collectés : | 108 407 | 120 768 | 14 749 | 14 213 |
| De 0 à 4 ans | 65 414 | 79 698 | | |
| De 4 à 10 ans | 13 369 | 13 216 | | |
| Plus de 10 ans | 29 624 | 27 853 | | |

| (en milliers d'euros) | Provisions* | | | |
|-----------------------|--------------|--------------|----------|--------------|
| | 31/12/2015 | Dotations | Reprises | 31/12/2016 |
| Provisions : | 4 817 | 1 356 | 0 | 6 173 |
| De 0 à 4 ans | 2 434 | 1 074 | | 3 507 |
| De 4 à 10 ans | 415 | 86 | | 500 |
| Plus de 10 ans | 1 969 | 197 | | 2 166 |

*Les encours « en risque » tels que prescrits par la réglementation comptable en la matière, le taux garanti du PEL conduisent à des durées de détention plus longues et à des versements supérieurs

En 2016, les encours de plus de 10 ans représentent 35% de la provision.

NOTE 9 : Portefeuilles Titres

| (en milliers d'euros) | Titres de transaction | Titres de placement | Titres d'investissement | Titres de participation et activité de portefeuille | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-----------------------|---------------------|-------------------------|---|----------------|----------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | | 77 097 | 77 293 | | 154 390 | 156 783 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe (1) | | 425 000 | 190 536 | | 615 536 | 670 035 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | 166 | | | 166 | 1 096 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | | | | 46 489 | 46 489 | 45 748 |
| Créances rattachées sur effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe | | 2 183 | 4 611 | | 6 794 | 8 121 |
| Total | - | 504 447 | 272 440 | 46 489 | 823 376 | 881 783 |

(1) dont 0K€ de titres d'investissement mis en pension

Note 9.1 : Ventilation des titres

| (en milliers d'euros) | Cotés Valeur brute | Non cotés Valeur brute | Valeur brute comptable | Dépréciations | Valeur nette comptable | Prix de remboursement | Valeur de marché | +/- Value | Emis en France Valeur nette | Emis à l'étranger Valeur nette | Emis par des organismes publics | Emis par d'autres émetteurs |
|---|--------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------|------------------------------|--------------------------|---------------------|---------------|--------------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| Titres de placement : | 79 280 | 425 167 | 504 447 | 0 | 504 447 | 494 033 | 516 477 | 12 031 | 504 280 | 166 | 79 113 | 425 333 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 77 097 | | 77 097 | | 77 097 | 66 850 | 87 694 | 10 597 | 77 097 | | 77 097 | |
| OPCVM de capitalisation | 166 | | 166 | | 166 | | 1564 | 1398 | | 166 | | 166 |
| OPCVM de distribution | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances négociables | | 425 000 | 425 000 | | 425 000 | 425 000 | 425 036 | 36 | 425 000 | | | 425 000 |
| Créances rattachées | 2 016 | 167 | 2 183 | | 2 183 | 2 183 | 2 183 | | 2 183 | | 2 016 | 167 |
| Titres d'investissement : | | 272 440 | 272 440 | - | 272 440 | 261 295 | 282 595 | 10 155 | 113 924 | 158 517 | 77 970 | 3 934 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | 77 293 | 77 293 | | 77 293 | 74 300 | 82 041 | 4 748 | 14 987 | 62 306 | 77 293 | |
| Obligations | | 190 536 | 190 536 | | 190 536 | 182 384 | 195 944 | 5 407 | 94 326 | 96 210 | | |
| Créances rattachées | | 4 611 | 4 611 | | 4 611 | 4 611 | 4 611 | | 4 611 | | 677 | 3 934 |
| Participations et activité de portefeuille : | | 46 489 | 46 489 | | 46 489 | 46 489 | 46 489 | | 46 489 | | - | - |
| Participations et autres titres à LT | | 46 489 | 46 489 | | 46 489 | 46 489 | 46 489 | | 46 489 | | - | - |
| Créances rattachées | | - | - | | - | - | - | | - | | - | - |
| Total | 79 280 | 744 096 | 823 376 | 0 | 823 376 | 801 817 | 845 561 | 22 186 | 664 693 | 158 683 | 157 084 | 429 267 |

Note 9.2 : Effets publics et autres valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéances (Valeur nette comptable)

| (en milliers d'euros) | Échéance <3 mois | Échéance de 3 mois à 1 an | Échéance de 1 à 5 ans | Échéance de plus de 5 ans | Créances et dettes rattachées | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------------|------------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Titres de placement | 0 | 0 | 456 064 | 46 200 | 2 183 | 504 447 | 506 906 |
| Effets publics | | | 31 064 | 46 033 | 2 016 | 79 113 | 80 696 |
| Titres de créances négociables | | | 425 000 | | 167 | 425 167 | 425 114 |
| OPCVM de capitalisation | | | | 166 | | 166 | 1 096 |
| Titres d'investissement | 10 002 | 37 026 | 207 080 | 13 721 | 4 611 | 272 440 | 329 074 |
| Effets publics | | | 63 572 | 13 721 | 677 | 77 970 | 78 774 |
| Obligations | 10 002 | 37 026 | 143 508 | | 3 934 | 194 470 | 250 300 |
| Total obligations et autres titres à revenu fixe | 10 002 | 37 026 | 663 144 | 59 921 | 6 794 | 776 887 | 835 980 |

NOTE 10 : Immobilisations

Note 10.1 : Mouvements sur immobilisations

| (en milliers d'euros) | Valeur brute 31/12/2015 | Acquisitions | Cessions et mises au rebut | Transfert | Valeur brute 31/12/2016 | Amortissements et dépréciations | Valeur nette 31/12/2016 | Valeur nette 31/12/2015 |
|-------------------------------------|----------------------------|--------------|-------------------------------|---------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 34 136 | 7 780 | 346 | 0 | 41 570 | 29 040 | 12 530 | 7 963 |
| <i>dont immobilisation en cours</i> | <i>2 468</i> | <i>5 406</i> | | <i>-1 620</i> | <i>6 254</i> | | | |
| Immobilisations corporelles | 14 261 | 325 | | | 14 586 | 13 388 | 1 198 | 2 356 |
| <i>dont immobilisation en cours</i> | <i>67</i> | | | | <i>67</i> | | | |
| Total de l'actif immobilisé | 48 397 | 8 105 | 346 | - | 56 156 | 42 428 | 13 728 | 10 319 |

Note 10.2 : Amortissements et dépréciations des immobilisations

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | Augmentations | Diminutions | Transfert | 31/12/2016 |
|------------------------------------|---------------|---------------|-------------|-----------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 26 172 | 2 988 | 120 | | 29 040 |
| Immobilisations corporelles | 11 905 | 1 483 | | | 13 388 |
| Total de l'actif immobilisé | 38 078 | 4 470 | 120 | - | 42 428 |

NOTE 11 : Autres actifs et autres passifs

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Autres actifs: | | |
| Dépôts de garantie versés | 20 329 | 38 011 |
| Créances fiscales et sociales | 3 243 | 4 289 |
| Créances avec la clientèle | 1 159 | 2 591 |
| Primes Plan Epargne Logement à recevoir | 767 | 839 |
| Autres débiteurs divers | 740 | 592 |
| Total autres actifs | 26 239 | 46 322 |
| Autres passifs : | | |
| Dépôts de garantie reçus | 74 930 | 58 610 |
| Dettes fournisseurs | 8 493 | 11 222 |
| Dettes fiscales et sociales | 7 978 | 10 314 |
| Primes d'assurance collectées | 398 | 405 |
| Dettes avec la clientèle | 8 | 8 |
| Comptes de règlement sur opérations sur titres | 5 980 | 6 994 |
| Autres créditeurs divers | 1 473 | 1 746 |
| Total autres passifs | 99 260 | 89 299 |

NOTE 12 : Comptes de régularisation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|---|---------------|----------------|---------------|---------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Charges à payer et produits à recevoir sur Instruments financiers | 4 959 | 16 686 | 5 301 | 17 058 |
| Produits à recevoir / charges à payer | 13 912 | 76 483 | 10 247 | 67 127 |
| Charges / produits constatés d'avance | 1 117 | 836 | 1 280 | 636 |
| Primes d'émission | 161 | | 188 | |
| Autres comptes de régularisation | 35 | 18 602 | 21 309 | 251 |
| <i>dont comptes indisponibles sur opérations de recouvrement</i> | | <i>173</i> | | <i>108</i> |
| Total | 20 185 | 112 607 | 38 325 | 85 072 |

NOTE 13 : Dettes subordonnées

| Type d'emprunt (en milliers d'euros) | Monnaie | Nominal | Date souscription | Taux | Remboursement | | 31/12/2016 |
|---|---------|---------------|-------------------|-----------------|---------------|----------------------|---------------|
| | | | | | Échéance | Modalités | |
| AXA FRANCE VIE | EUR | 6 500 | 22/12/2006 | Euribor 3m + 1% | Perpétuel | Sur accord de l'ACPR | 6 500 |
| AXA FRANCE VIE | EUR | 42 000 | 24/06/2004 | Euribor 3m + 1% | Perpétuel | Sur accord de l'ACPR | 42 000 |
| Sous-total durée indéterminée | | 48 500 | | | | | 48 500 |
| Dettes rattachées | EUR | 5 | | | | | 5 |
| Total | | 48 505 | | | | | 48 505 |

NOTE 14 : Ventilation des intérêts courus

| (en milliers d'euros) | Intérêts courus |
|--|-----------------|
| Actif : | |
| Créances sur Banque Centrale | 0 |
| Effets publics | 2 693 |
| Créances sur les établissements de crédit | 5 916 |
| Créances sur la clientèle | 8 752 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 4 101 |
| Prêts subordonnés | 4 |
| Total intérêts à recevoir | 21 466 |
| Passif : | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 764 |
| Dettes envers la clientèle | 4 702 |
| Dettes représentées par un titre | 4 569 |
| Dettes subordonnées | 5 |
| Total intérêts à payer | 10 040 |

NOTE 15 : Actionnariat

15.1 : Décomposition du capital

| (en euros) | 31/12/2016 |
|-----------------------------|------------|
| Capital social | 95 789 504 |
| Nombre d'actions | |
| - totalement libérées | 5 986 844 |
| - non libérées | - |
| Valeur nominale de l'action | 16 |

NOTE 16 : Variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Capital social | Primes | Réserve légale | Autres réserves | Report à nouveau | Résultat | Total des capitaux propres |
|---|----------------|---------|----------------|-----------------|------------------|----------|----------------------------|
| 31/12/2015 | 89 468 | 241 339 | 1 395 | 15 312 | (96 698) | 338 | 251 154 |
| Dividendes versés au cours de l'exercice | - | - | - | - | - | - | - |
| Augmentation de capital | 6 322 | 22 995 | - | - | - | - | 29 316 |
| Affectation du résultat de l'exercice antérieur | - | - | - | - | 338 | -338 | - |
| Autres mouvements | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | - | (12 980) | (12 980) |
| 31/12/2016 | 95 790 | 264 333 | 1 395 | 15 312 | (96 360) | (12 980) | 267 490 |

NOTE 17 : Hors bilan et opérations assimilées

NOTE 17.1 : Garanties reçues et données

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|---|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | Engagements reçus | Engagements donnés | Engagements reçus | Engagements donnés |
| Engagements de financement (1) : | 80 338 | 867 023 | 189 785 | 582 270 |
| - d'établissements de crédit | 80 338 | | 189 785 | 5 000 |
| - de la clientèle | | 867 023 | | 577 270 |
| <i>dont engagement de financement douteux</i> | | <i>50</i> | | <i>208</i> |
| Engagements de garantie : | 3 806 681 | 100 351 | 3 064 449 | 99 396 |
| - d'établissements de crédit | 3 806 681 | 31 827 | 3 064 449 | 31 827 |
| - de la clientèle (1) | | 68 525 | | 67 570 |
| Engagements sur titres : | - | - | - | - |
| Autres titres | - | - | - | - |
| Total des engagements | 3 887 018 | 967 374 | 3 254 234 | 681 666 |

(1) Hors engagements de garantie reçus de la clientèle de 3 755 618K€ en 2016 vs 3 323 201k€ en 2015

NOTE 17.2 : Autres engagements Hors-Bilan

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------|------------------|
| Opérations en devises | 250 | 466 |
| Euros achetés non encore reçus | 120 | 187 |
| Devises achetées non encore reçues | 5 | 46 |
| Euros vendus non encore livrés | 5 | 46 |
| Devises vendues non encore livrées | 120 | 187 |
| Opérations sur instruments financiers à terme | 4 673 200 | 4 091 100 |
| Opérations fermes de couverture gérés en micro-couverture | 1 218 200 | 1 386 100 |
| Opérations fermes de couverture gérés en macro-couverture | 3 455 000 | 2 705 000 |
| Total des autres engagements hors bilan | 4 673 450 | 4 091 566 |

NOTE 17.3 : Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

Au 31/12/2016, les actifs donnés en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 1 465 950 K€ de créances mobilisées auprès de la BCE dans le cadre du processus TRICP
- 131 785 K€ de prêts agent affectés DAT garantis
- 660 151 K€ de prêts clients pour Billets à ordres hypothécaires assurances
- 500 112 K€ de prêts immobiliers mis en garantis (Billets à ordres structurés)

NOTE 18 : Instruments financiers à terme

Note 18.1 : Opérations fermes

| (en milliers d'euros) | Etablissements de crédit OCDE | | | | Clientèle non financière | | | | Montant notionnel gré à gré selon la durée résiduelle | | |
|--|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------------|------------|--------------|------------|---|------------------|------------------|
| | Montant notionnel gré à gré | | Juste valeur | | Montant notionnel gré à gré | | Juste valeur | | | | |
| | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2016 | 31/12/2015 | < 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Swaps de taux d'intérêt macro-couverture | 3 455 000 | 2 705 000 | (121 918) | (103 578) | | | | | 160 000 | 1 230 000 | 2 065 000 |
| Swaps de taux d'intérêt micro-couverture | 1 218 200 | 1 386 100 | | | | | | | | 5 000 | 1 213 200 |
| Total opérations fermes | 4 673 200 | 4 091 100 | (121 918) | (103 578) | - | - | - | - | 160 000 | 1 235 000 | 3 278 200 |

Note 18.2 : Opérations conditionnelles

Néant

NOTE 19 : Ventilation des intérêts et produits - charges et assimilés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Opérations avec les établissements de crédit | 12 425 | 1 595 | 18 152 | 1 772 |
| Dettes subordonnées | | 438 | | 495 |
| Opérations avec la clientèle | 128 684 | 20 959 | 123 254 | 28 092 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 11 877 | 31 454 | 13 069 | 37 267 |
| Autres intérêts et assimilés (1) | 20 804 | 46 550 | 21 570 | 35 298 |
| Total | 173 790 | 100 996 | 176 046 | 102 925 |

(1) ce poste comprend le résultat des swaps de macro-couverture et micro-couverture

NOTE 20 : Produits et charges sur opérations de crédit-bail et assimilés

Néant

NOTE 21 : Produits et charges sur opérations de location simple

Néant

NOTE 22 : Revenu sur titres à revenu variable

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|---|--------------|---------|--------------|---------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Dividendes et produits assimilés sur titres de participations | 3 181 | | 3 039 | |
| Intérêts sur titres reçus en pension livrée | 3 | | 1 | |
| Total | 3 184 | | 3 041 | |

NOTE 23 : Commissions

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Opérations avec la clientèle | 17 318 | 2 862 | 16 412 | 2 407 |
| Opérations avec les établissements de crédit | | 539 | | 251 |
| Opérations de change | - | - | - | - |
| Prestations de services financiers | 41 544 | 27 442 | 36 563 | 21 790 |
| Total | 58 862 | 30 843 | 52 975 | 24 448 |

NOTE 24 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-----------------------|------------|------------|
| Titres de transaction | | |
| - <i>Gain</i> | - | - |
| - <i>Perte</i> | - | - |
| Opérations de change | 140 | 177 |
| - <i>Gain</i> | 140 | 177 |
| - <i>Perte</i> | | |
| Total | 140 | 177 |

NOTE 25 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------|------------|--------------|
| Titre de placement | 139 | 1 118 |
| - <i>Gain</i> | 139 | 1 831 |
| - <i>Pertes</i> | - | 714 |
| Activité de portefeuille | | |
| - <i>Gain</i> | - | - |
| - <i>Pertes</i> | - | - |
| Total | 139 | 1 118 |

NOTE 26 : Ventilation des autres produits et autres charges d'exploitation bancaire

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|--|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Produits | Charges | Produits | Charges |
| Quote part de résultat sur opérations faites en commun | 22 490 | 30 | 21 086 | 48 |
| Subvention reçue | - | - | - | - |
| Activités accessoires | - | - | - | - |
| Cotisation au fonds de garantie des déposants | | 907 | | 28 |
| Exploitation bancaire diverse (1) | 1 783 | 1 833 | 1 264 | 1 320 |
| Total | 24 272 | 2 770 | 22 350 | 1 396 |

(1) Dont cotisation au Fond de Résolution Unique de 1 103K€

NOTE 27 : Mécénat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-----------------------|------------|------------|
| Dépenses de mécénat | 68 | 46 |
| Total | 68 | 46 |

NOTE 28 : Ventilation des charges générales d'exploitation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Frais de personnel | 48 219 | 41 911 |
| Autres frais administratifs | 81 246 | 78 065 |
| Total | 129 465 | 119 977 |

NOTE 29 : Charges de personnel et effectif

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Charges de personnel | | |
| Salaires | 25 085 | 20 726 |
| Charges de retraite et autres charges sociales | 14 795 | 13 912 |
| Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération | 5 234 | 4 451 |
| Intéressement et participation des salariés | 3 105 | 2 822 |
| Total | 48 219 | 41 911 |
| Effectif moyen équivalent temps plein | | |
| Cadres | 337 | 313 |
| Non cadres | 321 | 315 |
| Total | 658 | 628 |

NOTE 30 : Ventilation du coût du risque

| (en milliers d'euros) | Dotations | Reprises | Pertes sur créances couvertes | Pertes sur créances non couvertes | Récupération de créances amorties | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|----------------------------------|----------------|--------------|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Opérations avec la clientèle | (2 974) | 183 | (1 493) | (19) | 58 | (4 246) | (1 533) |
| Opération sur risques et charges | (2 008) | 1 419 | | | | (590) | 325 |
| Total | (4 983) | 1 602 | (1 493) | (19) | 58 | (4 836) | (1 208) |

NOTE 31 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

| (en milliers d'euros) | Gain | Perte | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------------|----------|--------------|--------------|------------|
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | - |
| Immobilisations financières | - | (699) | (699) | 12 |
| Total | 0 | (699) | (699) | 12 |

NOTE 32 : Ventilation des produits et charges exceptionnelles

| (en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-----------------------------|------------|--------------|
| Produits divers clientèles | 748 | 71 |
| Charges diverses clientèles | 184 | 817 |
| Total | 564 | (745) |

NOTE 33 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

| (en milliers d'euros) | Résultat avant impôts | Impôt sur les sociétés 33,33% | Contribution sociale sur l'IS 3,3% | Crédit d'impôt | Résultat après impôts | 31/12/2015 |
|------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------------|----------------|-----------------------|------------|
| Résultat courant | (14 067) | | | 29 | (14 037) | 1 083 |
| <i>Dont impôt sur les sociétés</i> | - | - | - | - | - | - |
| <i>Dont impôt différé</i> | - | - | - | - | - | - |
| Résultat exceptionnel | 564 | | | | 564 | (745) |
| Total | (13 503) | | | 29 | (13 474) | 338 |

Le stock des déficits reportables au 31/12/2016 s'élève à 223 445 K€

NOTE 34 : Dotations ou reprises de FRBG et provisions réglementées

Néant

NOTE 35 : Renseignements concernant les filiales et participations

| (en milliers d'euros) | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote part du capital (%) | Valeur brute des titres | Provisions des titres | Valeur nette comptable des titres | Prêts et avances consentis non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice | Résultat bénéficiaire ou (perte) du dernier exercice | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|---|---------|--|---------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------|--|--------------------------------------|---|--|---|
| Filiales (détenues à plus de 50%) : | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| AXA Banque Financement | 33 855 | 38 134 | 65 | 44 167 | - | 44 167 | 703 500 | NEANT | 50 379 | 5 237 | - |
| Participations détenues dans des sociétés (détenues entre 10 et 50 %) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations : | | | | 760 | 699 | 62 | | | | | |
| Filiales françaises | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Filiales étrangères | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Participations dans des sociétés françaises | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| SCI Montgallet Meynet | - | - | - | 0 | - | 0 | - | - | - | - | - |
| SCI Les Jardins Ezanville | - | - | - | 0 | - | 0 | - | - | - | - | - |
| SCI Avenue G Mandel | - | - | - | 0 | - | 0 | - | - | - | - | - |
| SCI Carnot | - | - | - | 15 | - | 15 | - | - | - | - | - |
| CEPME | - | - | - | 22 | - | 22 | - | - | - | - | - |
| SOFARIS | - | - | - | 22 | - | 22 | - | - | - | - | - |
| SARL ACORE | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | - | - | - |
| Certificats Associatifs CB | - | - | - | 0 | - | 0 | - | - | - | - | - |
| Crédit Logement | - | - | - | 2 | - | 2 | - | - | - | - | - |
| DIGITALIB | - | - | - | 699 | 699 | 0 | - | - | - | - | - |
| Participations dans des sociétés étrangères | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres VISA | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

AXA BANQUE

203-205 Rue Carnot

94138 Fontenay Sous Bois Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AXA Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement du risque de crédit

Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que les notes 1.3, 5,7 et 30 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 3 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Siege social : 61 rue de Villiers
92 200 Neuilly-sur-Seine
Tel : +33 +33 (0) 1 56 57 58 59
Fax : +33
SAS
Capital de 2 510 460 Euros
RCS Nanterre B 672 006 483

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié

MAZARS

Siège social : 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 8 320 000 Euros
RCS Nanterre 784 824 153

MAZARS



Claire Gueydan-Brun



Max Dongar